



PROJET DE *POLITIQUE DE*
DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le 9 mai 2005



1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : (514) 872-3568
Télécopieur : (514) 872-2556

Le 9 mai 2005

Monsieur Gérald Tremblay, maire
Monsieur Frank Zampino, président du comité exécutif
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Objet : Rapport de consultation publique
Projet de *Politique de développement culturel* pour la Ville de Montréal

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président du comité exécutif,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport de l'Office de consultation publique sur le projet de *Politique de développement culturel* pour la Ville de Montréal. Le mandat de présider cette consultation avait été confié à M^{me} Louise Roy, qui était assistée de M^{me} Judy Gold et de M. Louis Dériger.

Les citoyens, groupes et organismes qui ont participé à la consultation ont tous salué l'initiative de la Ville d'adopter une *Politique de développement culturel*. Parmi les suggestions et les recommandations énoncées, la commission considère qu'il y a consensus à l'effet que trois d'entre elles doivent être implantées de façon particulièrement urgente. Il s'agit de l'application du plan de rattrapage des bibliothèques, dans une perspective d'accessibilité à la culture pour tous, de l'augmentation du budget du Conseil des arts de Montréal au-delà des 10M\$ consentis, dans une perspective de soutien à la création artistique, et de l'élaboration d'une stratégie de financement des engagements de la *Politique*.

De plus, l'affirmation de la nécessité pour Montréal d'une cure d'embellissement dont la culture serait le cadre privilégié, s'avère également être très importante. La révision de la mission et du fonctionnement du réseau municipal de diffusion culturelle, dans une perspective de développement intégré de la scène montréalaise, devrait aussi faire partie des priorités de la Ville.

Au terme de cette consultation, la commission est convaincue que la *Politique* ne s'appliquera avec succès que si la Ville s'assure de la mise en place des outils de concertation prévus dans la proposition.

L'Office rendra ce rapport public le mardi 24 mai 2005, à moins que vous ne souhaitiez qu'il le fasse à une date plus rapprochée.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président du comité exécutif, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LE PRÉSIDENT,

(s) *Jean-François Viau*

Jean-François Viau

Table des matières

Introduction	1
1 Le projet de <i>Politique</i>	3
1.1. L'accessibilité à la culture	3
1.2. La qualité culturelle du cadre de vie	4
1.3. Le soutien aux arts et à la culture	4
1.4. Le rayonnement de Montréal	5
1.5. La coopération des acteurs	6
2 Les préoccupations et les opinions exprimées	7
2.1. La vision	7
2.2. Les bibliothèques et les lieux de diffusion	10
2.3. Le soutien aux arts, aux artistes et à la culture	16
2.4. La qualité culturelle du cadre de vie	22
2.5. La coopération entre les acteurs et le financement	26
3 L'analyse de la commission	31
3.1. La vision	32
3.2. L'accessibilité à la culture pour tous les citoyens	37
3.3. Le soutien aux arts, aux artistes et à la culture	44
3.4. Améliorer la « qualité culturelle » du cadre de vie	50
3.5. La mise en œuvre	54
Conclusion	57
Annexe 1	Les recommandations de la commission
Annexe 2	Les engagements
Annexe 2	Les renseignements relatifs au mandat
Annexe 3	La documentation

Le mandat de l'Office de consultation publique de Montréal

Remerciements

Introduction

Les audiences sur le projet de *Politique de développement culturel* pour la Ville de Montréal ont été l'occasion pour les membres de la commission de constater la grande vitalité du milieu culturel montréalais et de mieux comprendre sa situation et ses préoccupations.

Montréal est un centre culturel majeur à la fois en formation, en création, en production, en diffusion et en conservation. Les créateurs, les producteurs, les diffuseurs et les consommateurs de produits culturels y sont nombreux. La consultation publique a permis à plusieurs d'entre eux de partager avec la commission leur réalité, les difficultés vécues par le milieu culturel montréalais et la réflexion que leur inspire le projet de *Politique*.

Ces préoccupations citoyennes sont reflétées dans les pages de ce rapport. Les membres de la commission veulent donc profiter de l'occasion pour remercier tant les fonctionnaires du *Service du développement culturel et qualité du milieu de vie* et des arrondissements de la Ville de Montréal, que les nombreux représentants des groupes, organismes et citoyens qui l'ont accompagnée tout au long de la consultation publique.

La démarche de consultation

Le 10 novembre 2004, l'Office de consultation publique de Montréal a reçu le mandat du comité exécutif de la Ville Montréal, en vertu de l'article 83 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de consulter les citoyens sur le projet de *Politique de développement culturel* pour la Ville de Montréal.

Pour informer les citoyens, groupes et organismes de la tenue de cette consultation et les inviter à participer, un avis a été publié le 8 décembre 2004, en français dans les journaux *La Presse* et *Le Devoir* et en anglais dans le journal *The Gazette*, puis repris dans leur édition du 8 janvier 2005.

La documentation pertinente a été rendue disponible aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal ainsi que sur son site Internet. Des copies, en français et en anglais du projet de *Politique de développement culturel* pour la Ville de Montréal, ont été déposées dans les bureaux d'arrondissement, les bureaux Accès-Montréal et les points de service de la Ville de Montréal, ainsi que dans les 56 bibliothèques du territoire montréalais. L'Office a également diffusé l'information au moyen de courriels, d'envois postaux et d'affiches.

Des avis supplémentaires, pour rappeler la tenue de séances d'information, ont paru dans les journaux *Le Métro*, les 17 et 24 janvier 2005, *Voir* et *Mirror*, les 13 et 20 janvier 2005 et, les journaux de quartier suivants : *La Voix populaire*, *Le Ville-Marie* et *Les Nouvelles Saint-Laurent*, le 9 janvier 2005, ainsi que *Le Progrès Saint-Léonard*, du 12 janvier 2005.

Des rencontres préparatoires ont eu lieu les 6, 21, 22 décembre 2004 et 6 janvier 2005 et leurs comptes rendus ont été versés au dossier de documentation de l'Office.

La consultation publique s'est déroulée en trois étapes. Dans un premier temps, il y a eu des séances d'information en soirée, le 19 janvier 2005, au Centre d'éducation des adultes (CEDA) dans l'arrondissement du Sud-Ouest; le 24 janvier 2005, au Centre Leonardo Da Vinci dans l'arrondissement de Saint-Léonard; le 25 janvier 2005, au Centre de loisirs Saint-Laurent dans l'arrondissement de Saint-Laurent et, le 26 janvier 2005, aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Dans un second temps, des ateliers thématiques portant sur la coopération entre les acteurs ont permis à des centaines d'intervenants du milieu d'échanger directement sur les thèmes de l'accessibilité, de la qualité du cadre de vie et du soutien aux arts et à la culture ainsi qu'au rayonnement de Montréal. Ces ateliers avaient pour objectif d'enrichir la réflexion avant la période d'audition des mémoires. Ils ont eu lieu aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal les avant-midi des 31 janvier, 1^{er} et 2 février 2005.

Pour inviter la population à participer à ces ateliers thématiques, des avis publics ont paru dans les journaux suivants : *Le Devoir*, le 20 janvier 2005, *Voir* et *Mirror*, le 27 janvier 2005. Des dépliants ont également été distribués dans les bibliothèques, les bureaux Accès-Montréal, les points de service et les bureaux d'arrondissement de la Ville de Montréal.

Enfin, durant la troisième partie consacrée à l'audition des mémoires, près de 70 mémoires ont été reçus. Toutes les séances ont eu lieu aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal sur la rue Metcalfe à Montréal, en après-midi et en soirée, les 21, 22, 23, 24, 25, 28 février et 2 mars 2005. La liste des mémoires et des interventions est reproduite en annexe au présent rapport et leur contenu peut être consulté sur le site Internet de l'Office à www.ocpm.qc.ca.

Le rapport

Le chapitre 1 de ce rapport décrit le projet de *Politique de développement culturel* pour la Ville de Montréal tel que soumis et présenté par la Ville de Montréal. Le chapitre 2 reflète les préoccupations, les attentes et les opinions des citoyens. Le chapitre 3 présente l'analyse, les avis et les recommandations de la commission. Enfin, la conclusion porte sur les priorités suggérées.

La commission tient à souligner que les enjeux reliés au patrimoine ont été abordés dans le cadre du projet de *Politique sur le patrimoine* soumis, lui aussi, à la consultation publique. Cette *Politique* a fait l'objet d'un rapport distinct par l'Office de consultation publique de Montréal.

1 Le projet de *Politique*

En juin 2002, les participants au Sommet de Montréal ont jugé prioritaire l'adoption d'une *Politique culturelle* par la Ville de Montréal. Une année plus tard, en juin 2003, le groupe conseil, présidé par M. Raymond Bachand, a déposé un énoncé de politique intitulé : *Cadre, principes directeurs et énoncé de Politique culturelle* (document 3.1.). Le *Service du développement culturel et qualité du milieu de vie* de la Ville de Montréal a entrepris par la suite une tournée des 27 arrondissements, des services corporatifs et des instances de la Ville et a élaboré un projet de *Politique* en concertation avec le milieu.

La proposition de *Politique* déposée pour consultation publique le 10 novembre 2004 est un document de 54 pages, divisé en cinq chapitres et qui comprend 45 engagements reproduits en annexe 1 du présent rapport.

En séances d'information, M. Jean-Robert Choquet, porte-parole de la Ville de Montréal, a présenté le projet de *Politique* en expliquant que si Montréal veut s'affirmer comme métropole culturelle c'est que la culture est déjà au cœur de son identité, de son histoire et de sa cohésion sociale. La Ville reconnaît que la culture est un moteur essentiel de son développement, de son dynamisme économique et de sa prospérité future. La culture participe à l'accroissement de la richesse collective et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Par ailleurs, Montréal est déjà une métropole culturelle mais elle fait face à un certain nombre de difficultés qui doivent être surmontées pour mériter pleinement ce titre. L'exclusion causée par la faible scolarisation de nombreux citoyens et l'intégration insuffisante des membres des communautés culturelles font partie des faiblesses que la *Politique* veut rectifier. Il en va de même de l'absence de vision intégrée du développement de la culture entre les différents paliers de gouvernement, du sous-financement important de la culture ainsi que des inégalités qui prévalent entre les secteurs culturels, certains bien financés, d'autres moins.

Lors des séances d'information, on a rappelé que le projet de *Politique* est construit autour de cinq axes : développer l'accessibilité à la culture, améliorer la qualité culturelle du cadre de vie, augmenter le soutien aux arts et à la culture, favoriser le rayonnement de Montréal et enfin s'assurer de la coopération entre les acteurs.

1.1. L'accessibilité à la culture

Le réseau des bibliothèques de la Ville constitue l'élément majeur d'accès à la culture. Ce réseau comprend 56 bibliothèques qui rejoignent environ 700 000 abonnés, soit 40 % de la population. Ces bibliothèques effectuent 12 millions de prêts annuellement et permettent l'accès gratuit à Internet et à la cyberculture.

Le projet de *Politique* met de l'avant un plan de rattrapage qui vise à hisser les bibliothèques municipales aux normes de la moyenne des dix plus grandes villes canadiennes. L'année 2005, où Montréal a été désignée « capitale mondiale du livre » par l'Unesco, constitue l'an 1 de ce plan. Il s'agit d'une étape essentielle d'investissements dans l'infrastructure culturelle de la métropole, favorisant ainsi l'accès au savoir pour tous. Par ailleurs, un diagnostic sur l'état du réseau des bibliothèques devrait être rendu public par la Ville de Montréal après la consultation publique (eng. 1 et 2).

De plus, la Ville veut faciliter l'accès à la culture pour tous les citoyens, notamment par des projets culturels conjoints entre les arrondissements et les commissions scolaires. On conclura des ententes-cadres pour permettre aux arrondissements de travailler de concert avec les écoles dans le but d'optimiser des projets culturels au profit des jeunes, dans chacun des quartiers (eng. 3). La Ville s'engage également à introduire un volet culturel dans tous les projets du *Programme de revitalisation urbaine intégrée* (RUI) (eng. 4).

La Ville s'engage à poursuivre l'action culturelle dans ses lieux de diffusion, à la fois par la promotion des activités culturelles et des jeunes artistes professionnels auprès des citoyens et des clientèles plus sensibles, notamment les jeunes, et par le soutien au loisir culturel et à la pratique artistique amateur. Cette action culturelle va se développer dans un contexte d'autonomie des arrondissements et de travail en réseau. La Ville appuie également la réalisation d'une *Vitrine culturelle* pour encourager les citoyens à fréquenter les salles de spectacles, les musées et les autres lieux culturels par l'achat de billets à tarifs spéciaux (eng. 5, 6, 11 et 12).

La Ville souhaite, en outre, établir un partenariat avec les musées montréalais, afin de favoriser l'accessibilité du plus grand nombre à ces institutions (eng. 7, 8 et 9).

Enfin, la *Politique* appuie le *Réseau Patrimoine Montréal* qui vise à faciliter une meilleure connaissance par les citoyens de l'ensemble de leur histoire et de leur patrimoine. Ce *Réseau* – en train de se mettre en place – regroupe l'ensemble des organismes de la société civile qui s'occupent du patrimoine (eng. 10).

1.2. La qualité culturelle du cadre de vie

Le projet de *Politique* vise à orchestrer le travail des arrondissements et des services corporatifs dans leurs interventions sur le territoire concernant la qualité de l'aménagement, l'art public, l'intégration du design, la mise en valeur des pôles culturels et l'adoption d'une signalisation culturelle. La valorisation de la culture passe non seulement par la reconnaissance de ceux et celles qui la produisent mais par une recherche de qualité dans les politiques et interventions de la Ville en matière d'aménagement et d'urbanisme (eng. 13).

La Ville propose un plan global en art public dont le but est de favoriser l'amélioration de la qualité de l'aménagement dans chacun des quartiers et d'augmenter la visibilité des réalisations des artistes afin que la Ville soit plus attrayante et plus conviviale (eng. 14). La Ville s'engage aussi à mieux intégrer le design à ses pratiques, qu'il s'agisse d'aménagement d'espaces publics, de construction, de réfection routière ou d'acquisition de mobiliers urbains, tout en poursuivant son effort de promotion auprès des partenaires institutionnels ou privés (eng. 15).

Une étude est en cours afin d'établir une typologie des pôles culturels qui aidera la Ville à mettre en place un plan d'intervention pour consolider les pôles existants et encourager le développement de nouveaux pôles (eng. 16).

Enfin, la Ville compte mettre en valeur le patrimoine culturel et les nombreux lieux de diffusion qui témoignent de sa vitalité et de sa créativité par une signalisation adéquate, harmonisée et cohérente (eng. 17).

1.3. Le soutien aux arts et à la culture

D'entrée de jeu, la Ville admet qu'elle n'a ni l'ambition, ni les moyens de se substituer aux gouvernements supérieurs. Elle veut toutefois assurer le leadership du développement culturel sur son territoire.

Le projet de *Politique* reconnaît le rôle et les responsabilités du Conseil des arts de Montréal (CAM) en augmentant son budget à 10 M\$ dès cette année et en continuant à l'augmenter au cours des prochaines années, selon les disponibilités budgétaires de la Ville. Le Conseil des arts a été institué en 1956 comme principal instrument de soutien financier des artistes. La *Politique* confirme l'indépendance du CAM et recommande qu'on reconnaisse son autonomie juridique (eng. 18 et 19).

Un mécanisme permanent de coopération et de suivi sera institué entre les milieux culturels, le CAM et les instances de la Ville, afin d'échanger régulièrement sur les sujets d'intérêt commun et d'en assurer un suivi approprié (eng. 20).

De plus, la Ville demande une contribution financière de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en vue d'un financement à long terme des grandes institutions culturelles métropolitaines, telles que l'Orchestre symphonique de Montréal, l'Opéra de Montréal, les grands musées, les compagnies de théâtre et de ballet et les grands festivals (eng. 21 et 22).

La Ville veut également poursuivre les pourparlers avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre du *Forum des équipements culturels*, institué par le « contrat de ville » afin de consolider et de planifier le financement de ses principaux équipements culturels (eng. 24). La Ville souhaite fortement que la nouvelle salle de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM), le Conservatoire d'art dramatique et le Conservatoire de musique soient réalisés dans le futur *Quartier des spectacles*, projet issu d'une proposition de l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ). La Ville fait de la réalisation de ce *Quartier* une priorité stratégique dans un quadrilatère qui regroupe déjà 28 salles de spectacles totalisant près de 30 000 sièges (eng. 27). Parmi les équipements culturels à caractère local, la Ville entend se donner un plan d'action pour consolider et développer les ateliers d'artistes et ateliers-résidence situés à l'intérieur d'anciens immeubles industriels des quartiers centraux (eng. 23).

La Ville reconnaît que les industries culturelles comme l'audiovisuel, le cinéma, la télévision, le spectacle, la musique populaire, le disque, l'édition ou les métiers d'art font partie de l'identité montréalaise et doivent bénéficier de considérations particulières. Tout en appuyant le principe du financement public des industries culturelles, la Ville ne souhaite pas les financer directement mais s'engage toutefois à tracer avec ses partenaires un plan de développement de l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel (eng. 25 et 26).

La Ville s'engage également à soutenir les artistes innovateurs, la relève et l'émergence, identifiés comme des groupes culturels importants à Montréal et à supporter l'essor de la cyberculture (eng. 28 et 29).

1.4. Le rayonnement de Montréal

La Ville de Montréal désire favoriser le dialogue des cultures, notamment par l'adoption d'une politique linguistique qui reflèterait la situation particulière d'une métropole culturelle francophone en Amérique du Nord. Montréal souhaite également promouvoir une approche plus englobante des relations interculturelles, fondée sur l'inclusion, puisqu'il s'agit d'un élément important de la créativité de Montréal (eng. 30, 31 et 32).

La Ville veut confirmer la culture comme signature de Montréal, car Montréal est déjà un centre majeur reconnu internationalement comme possédant les cinq maillons de la chaîne artistique et culturelle : formation, création, production, diffusion et conservation. Elle veut ainsi compléter le travail de *branding* amorcé par Tourisme Montréal et espère contribuer à combler le déficit d'accueil des productions venues d'ailleurs, notamment en danse, théâtre, musique et arts visuels (eng. 33 et 34).

Enfin, la Ville s'engage à appuyer les gouvernements du Québec et du Canada dans les discussions sur la diversité culturelle initiées à l'Unesco afin d'éviter que la culture soit considérée comme une simple marchandise par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce faisant, elle veut qu'on reconnaisse le droit des gouvernements de soutenir les industries culturelles québécoises, principalement situées à Montréal, et dont les productions rayonnent partout dans le monde (eng. 35).

1.5. La coopération des acteurs

Le projet de *Politique* s'appuie sur la participation des citoyens, le leadership des élus, la collaboration des fonctionnaires, l'influence des milieux culturels, la responsabilité des milieux d'affaires et le poids des gouvernements supérieurs. Il prévoit la création d'un « Conseil consultatif de la culture » et recommande à chaque arrondissement de se doter d'une instance consultative en cette matière (eng. 36).

Le maire de Montréal prend l'engagement d'inviter une fois l'an tous les partenaires concernés au « *Rendez-vous du maire sur Montréal, Métropole culturelle* » afin de faire le point sur la mise en œuvre de la *Politique*. Cette reddition de compte, préparée à partir du rapport du directeur général de la Ville sur l'état d'avancement de *Montréal, Métropole culturelle*, permettra de suivre l'évolution de la *Politique* et de s'assurer de la coopération de l'ensemble des partenaires (eng. 38 et 42).

La Ville désire intégrer la culture au cœur de son plan de développement afin d'en faire une cause et un enjeu stratégique de l'avenir de Montréal et pour qu'on reconnaisse véritablement la ville comme métropole culturelle. À cette fin, elle désire s'appuyer sur les élus municipaux et les employés de la Ville, sur le milieu culturel ainsi que sur les milieux d'affaires (eng. 37, 39, 40, 41, 42 et 44). Les gouvernements du Québec et du Canada sont des acteurs incontournables, la Ville souhaite leur faire partager sa vision et les associer à l'élaboration de la stratégie d'investissement qui en découle (eng. 43).

Enfin, à cause de la présence à Montréal de plusieurs réseaux francophones et anglophones de télévision, de radio et de journaux, la Ville sollicite les médias pour voir comment ils pourraient contribuer davantage à sensibiliser les citoyens et à les inciter à participer à l'activité culturelle (eng. 45).

2 Les préoccupations et les opinions exprimées

La proposition de *Politique de développement culturel* présentée par la Ville de Montréal constitue une première à Montréal. Le milieu culturel attendait depuis longtemps un geste de cette nature de la part de l'administration municipale. Tous ont salué l'initiative et souligné avec force l'espoir que la *Politique* suscite. Unaniment aussi, les participants à la consultation ont souhaité que les élus reconnaissent à quel point l'effervescence culturelle représente un atout considérable pour Montréal, au plan culturel bien sûr, mais également aux plans économique et social. La commission a constaté un grand désir de participation et de coopération au développement culturel, de la part des intéressés. Cette mobilisation sera d'autant plus forte que s'affirmera clairement une volonté politique de faire de Montréal une métropole culturelle d'envergure internationale.

Toutefois, il faut le dire, la communauté artistique est épuisée, surtout à cause des difficultés financières chroniques qu'elle éprouve, des mauvaises conditions de travail et du manque flagrant de lieux de pratique et d'expression. Plusieurs croient que la Ville manque d'audace et que les mesures proposées sont trop timides. Dans un contexte où le développement culturel est en compétition avec toutes les autres activités de la Ville, la *Politique* devra se faire remarquer. Tous s'entendent sur la nécessité d'une véritable impulsion qui donnerait à Montréal les moyens de confirmer et de maintenir son statut de métropole culturelle au Québec, au Canada et à l'échelle internationale.

2.1 La vision

La grande majorité des participants à la consultation partagent l'objectif de faire de Montréal une métropole culturelle d'envergure internationale. Le consensus est clair sur cet objectif dont on ne sait toutefois s'il constitue l'axe principal de la *Politique* ou non. Majoritairement, les participants appuient aussi la vision de faire de Montréal une ville de culture et de savoir. Ils adhèrent ainsi à une approche de la culture dans son sens le plus large, où la Ville elle-même, dans toutes ses dimensions, devient un produit culturel, une expérience culturelle.

Les définitions de la culture et de l'art ont cependant suscité des divergences de points de vue chez les participants. Plusieurs sont d'avis qu'on aurait gagné à mieux définir et clarifier la notion de *culture*, une lacune qui peut occasionner, selon eux, des confusions sur l'objet de la *Politique* et sur les cibles à privilégier. Certains participants recommandent qu'on considère d'abord la culture comme un facteur d'épanouissement personnel, d'affirmation identitaire, de dialogue interculturel, de recherche et d'innovation artistique, mais également comme un outil d'intégration et de cohésion sociale dans le respect de la diversité¹. Plusieurs autres mettent en garde contre la tentation de soumettre l'art à des logiques citoyenne et économique et d'utiliser la culture à diverses fins sociales, minimisant ainsi l'interpellation personnelle et la production de sens.

Durant la consultation, la place relative à accorder aux citoyens, aux artistes ou aux industries culturelles dans la réalisation des objectifs de la *Politique* n'a pas fait consensus. Par contre, certains considèrent important de jeter des ponts entre deux réalités, entre une sphère dite professionnelle, marquée par la recherche, la création et la spécialisation et une autre dite plus populaire, marquée par les différents héritages

¹ Commission scolaire de Montréal, mémoire 10.1, p. 2-3 et 8.

culturels, le patrimoine vivant et toute la myriade d'expressions artistiques qui se déroulent principalement dans les communautés locales².

De façon générale, les participants considèrent que la *Politique* devrait porter une attention particulière à toute la gamme des expressions artistiques présentes dans le milieu montréalais, aussi bien celles qui se situent à l'avant-garde de la modernité que celles qui s'inscrivent dans les traditions et folklores des diverses communautés³. De leur côté, les représentants de l'ADISQ sont heureux de constater que la *Politique* adopte une vision large de la culture, faisant enfin place aux industries culturelles⁴.

➤ Une vision commune et plurielle

Pour plusieurs intervenants, il faudrait davantage axer la *Politique* sur ce qui fait l'originalité et l'identité de Montréal, plus spécifiquement son caractère francophone, ses origines amérindiennes et sa pluralité culturelle⁵. D'où la préoccupation d'arrimer le respect des différences à une même communauté municipale inclusive où tous jouissent des mêmes droits d'accès à l'expression culturelle, à la consommation et à la production des savoirs. D'où aussi un appel général à la coopération, à un apprivoisement mutuel dans une perspective de démocratisation et de promotion des activités culturelles⁶.

Pour un grand nombre, le fait que Montréal soit une ville culturellement diversifiée représente un atout important. La *Politique* vise à promouvoir une approche plus globale de l'interculturalisme et les participants saluent cette volonté d'inclusion. Toutefois, ils déplorent que la contribution historique et actuelle des premiers occupants soit occultée et considèrent que la *Politique* aurait gagné à affirmer davantage l'apport culturel des Premières Nations⁷.

Il en va de même pour les représentants des artistes issus des communautés culturelles qui ont allégué que des obstacles systémiques bloquent toujours leur pleine participation à la production, à la diffusion et à la création culturelle⁸. À cet effet, ils appuient la volonté de la Ville de poursuivre la réflexion sur le dialogue des cultures et sur l'interculturalisme. Selon eux, le foisonnement de la diversité culturelle à Montréal ne devrait pas être synonyme de ghettoïsation, malgré l'inquiétude de certains à cet égard⁹. Au contraire, cette diversité est créatrice de nouvelles formes culturelles et constitue un atout dans le rayonnement international de Montréal¹⁰.

² Culture à la carte d'Anjou, mémoire 22.14, p. 4; Guy Landry, Société du patrimoine d'expression du Québec, séance du 2 mars en soirée, 8.20, p. 31 et 35; Table de concertation du faubourg Saint-Laurent, mémoire 12.2, p. 5 et 13; Richard Tremblay pour Danse Kalashas et l'ensemble Mahapooram, mémoire 13.3, p. 2-4; Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec, mémoire 14.4, p. 4; Festival du Monde Arabe de Montréal, mémoire 9.1, p. 4; Union des écrivaines et écrivains québécois, mémoire 11.5, p. 3; Groupe de résidents de l'arrondissement de Dorval-L'Île-Dorval, mémoire 22.7, p. 3.

³ Festival du Monde Arabe de Montréal, mémoire 9.1, p. 4.

⁴ Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo, mémoire 12.3, p. 2 et 5.

⁵ Pierre Bellerose, Tourisme Montréal, atelier n°3, tenu le 2 février, 8.7, p. 33-34; Robert Spickler, atelier n°3, tenu le 2 février, 8.7, p. 40; Culture Montréal, séance du 2 mars en soirée, 8.20, p. 26; Union des écrivaines et écrivains québécois, mémoire 11.5, p. 8; Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, mémoire 9.3, p. 7-8; Terres en vue, mémoire 10.3, p. 1; Société des directeurs des musées montréalais, mémoire 10.4, p. 15.

⁶ Culture à la carte d'Anjou, mémoire 22.14, p. 3.

⁷ Terres en vue, mémoire 10.3, p. 1-2; Culture Montréal, mémoire 21.1, p. 17.

⁸ Québec Stand Firm, mémoire 19.3, p. 3-4; Délégation sur la diversité culturelle dans les arts, mémoire 11.3, p. 4; Festival du Monde Arabe de Montréal, mémoire 9.1, p. 7-10; Forum jeunesse de l'île de Montréal, mémoire 20.1, p. 2; Q Art Theatre, mémoire 22.8, p. 5-7.

⁹ Société du patrimoine d'expression du Québec, séance du 2 mars en soirée, 8.20, p. 34; Union des écrivaines et écrivains québécois, mémoire 11.5, p. 8.

¹⁰ Délégation sur la diversité culturelle dans les arts, mémoire 11.3, p. 6; Festival du Monde Arabe de Montréal, mémoire 9.1, p. 4.

Enfin, reconnaissant d'emblée la culture comme un atout majeur de développement et un enjeu de concurrence entre les grandes villes du monde, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain a promis de travailler à faire de la culture une véritable valeur corporative parmi la communauté d'affaires¹¹.

➤ Des lacunes à combler

Plusieurs ont relevé des manques importants dans la *Politique* alors que d'autres considèrent qu'on a accordé une attention insuffisante aux besoins de certains groupes. C'est plus particulièrement le cas pour les artistes du secteur des arts visuels, celui des arts de la scène et de la cyberculture¹². De leur côté, les représentants du Conseil des arts de Montréal ont déploré le fait que la *Politique* ne reconnaisse pas à sa juste valeur la contribution unique de l'organisme au milieu artistique montréalais¹³. La Société du Vieux-Port de Montréal et les universités montréalaises auraient aussi souhaité que la *Politique* évoque leur contribution.

Les artisans et promoteurs de la culture scientifique ont unanimement soulevé l'absence de la science et de la technologie dans la *Politique de développement culturel* de Montréal¹⁴. Reconnue comme faisant partie de la culture contemporaine, l'absence de la culture scientifique témoigne d'un certain décalage entre une conception plus traditionnelle de la culture et celle véhiculée par les jeunes d'aujourd'hui¹⁵. Pour les représentants des universités, la production, la valorisation et la diffusion de la culture scientifique impliquent un gros travail de convergence qui mériterait d'être orchestré par la Ville et validé lors de sommets périodiques¹⁶.

➤ Cohérence et mise en œuvre

Plusieurs organismes ont souligné l'importance de clarifier davantage les grands principes directeurs de la *Politique* pour que les objectifs et les priorités qui en découleront s'arriment les uns aux autres de manière organique¹⁷. Le groupe Culture Montréal a formulé cette volonté de la façon suivante :

« Nous souhaiterions que la *Politique* cesse de lancer des engagements tous azimuts et qu'elle se penche sur des positions plus affirmées quant à son rôle, sa vision et sa mission. Faire de la culture la signature de Montréal, n'apparaît qu'au 34^e engagement, alors que nous parlons ici de l'axe premier de la *Politique*, au cœur de la ville, au cœur d'une vision intégrée et durable du développement de Montréal et ses habitants¹⁸. »

Plusieurs ont également insisté sur la cohérence à assurer entre la *Politique de développement culturel* et les autres politiques sectorielles de la Ville de Montréal, notamment celle du *Patrimoine*, la *Stratégie de développement économique* et le *Plan d'urbanisme*¹⁹.

Certains organismes s'interrogent sur les moyens financiers dont dispose la Ville pour mettre en œuvre sa *Politique culturelle*²⁰. Ils s'inquiètent plus particulièrement de l'absence d'une véritable stratégie de

¹¹ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, mémoire 18.3, p. 7.

¹² Regroupement québécois de la danse, mémoire 11.4, p. 10; Festival de théâtre des Amériques, séance du 2 mars en après-midi, 8.19, p. 69; Conseil québécois du théâtre, mémoire 9.2, p. 18.

¹³ Conseil des arts de Montréal, mémoire 18.2, p. 4.

¹⁴ Hervé Fischer, séance du 22 février en soirée, 8.11, p. 3.

¹⁵ Hervé Fischer, séance du 22 février en soirée, 8.11, p. 4; Hexagram, mémoire 12.4, p. 3-4.

¹⁶ Délégation conjointe UQÀM et Université de Montréal, mémoire 17.2, p. 4; Université Concordia, mémoire 14.2, p. 19.

¹⁷ Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec, mémoire 13.1, p. 16; English-Language Arts Network, mémoire 15.4, p.2; Centre de musique canadienne au Québec, mémoire 18.1, p. 1; Diane Mittermeyer, mémoire 16.2, p. 5.

¹⁸ Culture Montréal, mémoire 21.1, p. 17.

¹⁹ Culture Montréal, mémoire 21.1, p. 13-14; Délégation conjointe UQÀM et Université de Montréal, mémoire 17.2, p. 3-4.

concertation sur le financement des mesures et se questionnent sur l'aptitude de la Ville à convaincre ses partenaires. D'autres auraient souhaité plus de précisions sur le processus global de mise en œuvre de l'ensemble de la *Politique*²¹.

L'organisme Culture Montréal propose, entre autres, que la *Politique* comprenne un chapitre sur sa mise en œuvre, qu'on mette en place des mesures d'évaluation récurrentes pour toutes les instances de la Ville et qu'on associe les organismes du milieu culturel au processus régulier d'évaluation²². Le président de l'organisme a d'ailleurs invité la Ville à poser, très rapidement, des gestes concrets et symboliques, courageux et radicaux, pour rallier et harnacher tout le potentiel créatif de Montréal²³. À cet égard, pour assurer le plus grand rayonnement de l'activité culturelle de Montréal, l'organisme suggère que la Ville adhère à l'Agenda 21²⁴, intégrant la culture dans toutes les politiques urbaines²⁵.

2.2. Les bibliothèques et les lieux de diffusion

Les bibliothèques

Les bibliothèques constituent un des grands enjeux de la Politique. Le plan de rattrapage et de mise à niveau des bibliothèques, qui vise à hisser Montréal parmi la moyenne des dix plus grandes villes canadiennes, fixe plusieurs objectifs à atteindre dont la mise aux normes de certains locaux et l'ajout de personnel spécialisé. L'année 2005 constitue l'an 1 du rattrapage et s'attache principalement à l'harmonisation des systèmes informatiques (engagements 1 et 2).

La majorité des participants à la consultation salue l'intérêt porté aux bibliothèques dans le projet de *Politique* et reconnaît la nécessité du plan de rattrapage et de mise à niveau. Plusieurs ont insisté sur l'importance d'animer les bibliothèques en les dotant d'un personnel spécialisé en nombre suffisant²⁶. On craint toutefois que la priorité financière et politique accordée aux bibliothèques n'empêche ou ne retarde la mise en place d'autres interventions toutes aussi urgentes²⁷.

Les participants ont dressé un portrait alarmant de la situation des bibliothèques à Montréal. Selon les représentants de l'Association des Bibliothèques publiques du Québec et de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), la moyenne de prêts par habitants se situe bien en dessous de celle du Québec. D'autre part, le pourcentage de la population montréalaise détenteur d'une carte de bibliothèque est très inférieur à la moyenne canadienne²⁸. Les bibliothèques les moins bien dotées se trouvent dans les arrondissements où la population est la plus défavorisée²⁹. Durant la consultation, on a identifié de façon claire les secteurs centre-nord, sud-ouest et est

²⁰ Guilde des musiciens du Québec, mémoire 15.3, p. 14, Conseil des arts de Montréal, mémoire 18.2, p. 9; Culture Montréal, mémoire 21.1, p. 6.

²¹ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, mémoire 18.3, p. 9.

²² Culture Montréal, mémoire 18.3, p. 8-9.

²³ Simon Brault, Culture Montréal, séance du 2 mars en soirée, 8.20, p. 30.

²⁴ Il s'agit d'engagements adoptés par 74 villes et gouvernements locaux à Barcelone en 2004 dans le cadre du Forum universel des cultures en faveur d'un développement respectueux des besoins culturels et de la diversité humaine.

²⁵ Culture Montréal, séance du 2 mars en soirée, 8.20, p. 3 et mémoire 21.1, p. 5.

²⁶ Amis de la Bibliothèque de Montréal, mémoire 11.1, p. 4; Union des écrivaines et écrivains québécois, mémoire 11.5, p. 3; Diane Mittermeyer, mémoire 16.2, p. 6.

²⁷ Culture Montréal, mémoire 21.1, p. 10.

²⁸ Association des Bibliothèques publiques du Québec, séance du 28 février en soirée, 8.18, p. 24 et Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, séance du 2 mars en soirée, 8.20, p. 57.

²⁹ Louise Guillemette-Labory, Directrice associée – Bibliothèques, Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie, Direction du développement culturel et des bibliothèques, séance du 24 janvier en soirée, 8.2, p. 27.

de l'île de Montréal comme des secteurs particulièrement en retard³⁰. Devant l'ampleur de la tâche, des organismes recommandent qu'on précise un échéancier et des engagements financiers³¹.

On a aussi mentionné à plusieurs reprises l'importance de doter la Ville d'un mécanisme de péréquation afin d'assurer une répartition juste des ressources. Pour certains cependant, le plan de rattrapage et de mise à niveau est perçu comme une menace. On souhaite que la *Politique* garantisse aux bibliothèques les mieux nanties qu'elles ne seront pas privées ou freinées dans leur développement et on propose que chaque arrondissement puisse cibler spécifiquement les objectifs qu'il juge important³².

➤ **Gestion des bibliothèques**

Plusieurs participants considèrent l'autonomie des arrondissements comme le talon d'Achille de l'application du plan de rattrapage et de la nécessaire mise en réseau des équipements. Que deviendra la Ville en janvier 2006 ? De quelle Ville de Montréal, et de quel réseau de bibliothèques s'agira-il ?³³. L'abolition récente de deux postes de bibliothécaires dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve soulève aussi des interrogations quant au manque de cohérence entre ce que veut la Ville et ce que fait l'arrondissement : « La Ville se donne une *Politique culturelle*, l'arrondissement fait l'inverse³⁴. »

Plusieurs reconnaissent ainsi qu'un système centralisé est nécessaire pour garantir l'équité entre les bibliothèques et améliorer l'accessibilité. Plusieurs propositions de gestion du réseau des bibliothèques sont amenées.

Dans une perspective de mise en réseau forte, il est demandé à la Ville d'exercer un lien d'autorité fonctionnel avec les bibliothèques en arrondissement³⁵. On suggère la création d'un réseau de bibliothèques à l'échelle de toute l'île, géré par un système intégré unique et articulé par une autorité transversale de coordination. Afin d'établir des liens entre les services de la Grande Bibliothèque et les services de base offerts par les succursales en arrondissement dont les capacités sont plus limitées, on a également proposé de créer trois bibliothèques, plus spécialisées, de niveau intermédiaire³⁶.

Il a aussi été proposé de confier l'administration des bibliothèques à une société paramunicipale sous la forme d'une corporation des bibliothèques publiques sur l'île de Montréal. Cette structure, financée majoritairement par la Ville, permettrait d'assurer une gestion en partie « démunicipalisée » des bibliothèques et d'aller chercher des donateurs et des investissements du secteur privé³⁷. La création de partenariats public-privé (PPP) pourrait être un autre outil de gestion des bibliothèques à Montréal³⁸.

De plus, on a demandé à la Ville d'adopter une position sans équivoque sur l'importance de maintenir les collections à jour³⁹. Dans ce but, certains proposent la création d'un système d'achat centralisé alors que

³⁰ Association des Bibliothèques publiques du Québec, séance du 28 février en soirée, 8.18, p. 20-21.

³¹ Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, mémoire 9.3, p. 10; Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, séance du 2 mars en soirée, 8.20, p. 56.

³² Comité de développement culturel de l'arrondissement de LaSalle, mémoire 16.3, p. 3 et séance du 24 février en soirée, 8.15, p. 49-54.

³³ Diane Mittermeyer, mémoire 16.2, p. 5-6.

³⁴ Les Bibliomanes Langelier, séance du 23 février en soirée, 8.13, p. 7.

³⁵ Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, séance du 21 février en après-midi, 8.8, p. 53.

³⁶ Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, mémoire 21.3, p. 8 et séance du 2 mars en soirée, 8.20, p. 52-54.

³⁷ Association des Bibliothèques publiques du Québec, séance du 28 février en soirée, 8.18, p. 28-35.

³⁸ The Fraser-Hickson Institute, mémoire 22.11, p. 2.

³⁹ Comité de développement culturel de l'arrondissement de LaSalle, mémoire 16.3, p. 4.

d'autres suggèrent de procéder à un partage inter-arrondissement des efforts à accomplir⁴⁰. D'autres recommandent plutôt à la Ville d'établir des budgets d'acquisitions à la hauteur des besoins et d'asseoir des normes de base pour toutes les bibliothèques d'arrondissement en ce qui concerne le personnel et les collections⁴¹.

➤ Liens avec le milieu scolaire

Dans son projet de Politique, la Ville s'engage à améliorer la collaboration avec les commissions scolaires de son territoire et à concevoir, s'il y a lieu, un plan conjoint visant à « raccrocher » certains jeunes à la vie de l'école et de leur communauté (engagement 3).

Certains participants ont jugé catastrophique l'état des bibliothèques scolaires. Ils redoutent un résultat similaire avec la décentralisation de l'administration des bibliothèques publiques⁴². Les livres scolaires sont généralement dépassés et le personnel spécialisé fait défaut.

Tous conviennent que les bibliothèques publiques ne doivent pas se substituer aux bibliothèques scolaires. On recommande d'élargir la concertation avec les commissions scolaires, par exemple par la mise en place d'un mécanisme d'échange entre les acteurs interpellés par le volet « sensibilisation » de la *Politique* : les artistes, les enseignants et les bibliothécaires.

Plusieurs organismes appuient la volonté de la Ville de renforcer l'habitude de lecture chez les jeunes. Certains participants ont insisté sur l'importance de mettre en place des programmes d'apprentissage interactifs ou des clubs de lecture⁴³. La Commission scolaire de Montréal propose le partage d'espaces communs entre bibliothèques scolaires et municipales et suggère de réfléchir à la pertinence d'un réaménagement des heures d'ouverture des bibliothèques qui tiendrait mieux compte des temps de loisirs. L'organisme souhaite aussi que s'établissent des liens dynamiques entre la Grande Bibliothèque et les écoles⁴⁴.

Par ailleurs, on demande d'informer davantage les bibliothécaires sur la réforme scolaire et sur les matières enseignées à l'école, afin de mieux aider les élèves qui fréquentent les bibliothèques⁴⁵. On souhaite aussi rendre accessible la culture scientifique dans le réseau des bibliothèques publiques en adoptant une politique d'acquisition, de formation et d'animation axée sur le développement des fonds scientifiques et techniques⁴⁶. D'autres considèrent que la culture devrait être intégrée au système d'éducation et que la Ville devrait utiliser son poids moral pour garantir que l'enseignement des arts ait toujours une place de choix dans les écoles primaires et secondaires⁴⁷.

➤ Rôle communautaire des bibliothèques

Pour plusieurs, il est important que la *Politique* renforce le rôle communautaire des bibliothèques. Le rôle des bibliothèques a changé. Elles ont évolué en des lieux dynamiques qui assument des rôles à la fois

⁴⁰ Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, séance du 2 mars en soirée, 8.20, p. 60; Louise Guillemette-Labory, Directrice associée – Bibliothèques, Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie, Direction du développement culturel et des bibliothèques, séance du 19 janvier en soirée, 8.1, p. 42.

⁴¹ Amis de la Bibliothèque de Montréal, mémoire 11.1, p. 3-4.

⁴² Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, séance du 21 février en après-midi, 8.8, p. 43.

⁴³ Forum jeunesse de l'île de Montréal, mémoire 20.1, p. 4 et Amis de la Bibliothèque de Montréal, séance du 22 février en après-midi, 8.10, p. 14.

⁴⁴ Commission scolaire de Montréal, mémoire 10.1, p. 6.

⁴⁵ Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, séance du 2 mars en soirée, 8.20, p. 58.

⁴⁶ Science pour Tous et la Société pour la promotion de la science et de la technologie, mémoire 12.1, p. 10.

⁴⁷ English-Language Arts Network, mémoire 15.4, p. 4; Culture à la carte d'Anjou, mémoire 22.14, p. 8.

culturel, informationnel, éducatif, social et politique par l'éducation civique⁴⁸. Des organismes jugent d'autant plus important ce rôle auprès des immigrants pour qui ces équipements sont les lieux démocratiques par excellence de l'inclusion à la société d'accueil⁴⁹.

On a d'ailleurs beaucoup insisté sur la formation et l'engagement de personnel spécialisé consacré aux bibliothèques⁵⁰. Pour beaucoup, la bibliothèque est avant tout un lieu d'animation où il faut rendre le livre vivant. Pour cela il faut davantage de médiateurs pour amener la ressource documentaire au lecteur⁵¹. On juge tout aussi essentiel que les bibliothèques aillent à la rencontre des populations qui ne les fréquentent pas habituellement, car en milieu de pauvreté l'accès à la culture est souvent difficile bien qu'une nécessité⁵².

Musées

Afin d'accroître l'accessibilité à la culture et au patrimoine, la Ville s'engage à convenir d'une entente de partenariat avec les musées montréalais qui mettra l'accent sur leur mandat de vulgarisation, particulièrement auprès des jeunes (engagement 7).

En offrant un service de proximité, les musées jouent un rôle fondamental dans l'accessibilité à la culture. La Société des directeurs des musées montréalais (SDMM) constate que le domaine muséologique est faiblement représenté dans la *Politique*. Elle se rend compte aussi que l'engagement 7, qui limite l'entente de partenariat ville-musées à la seule diffusion des connaissances aux jeunes, occulte l'importance des musées montréalais dans le domaine artistique et culturel. L'organisme demande à la Ville de préciser, structurer et renforcer son soutien aux musées montréalais en se donnant des orientations de développement.

Les musées agissent de façon complémentaire dans l'institution du savoir éducatif. La SDMM recommande que la Ville, en partenariat avec les musées montréalais, soutienne la création de lieux polyvalents dans les musées montréalais pour l'accueil de groupes scolaires dans le cadre de circuits muséologiques et d'activités, en arts, technologies et en patrimoine⁵³.

Lieux municipaux de diffusion

La proposition de Politique reconnaît les lieux municipaux de diffusion, Maisons de la Culture et lieux de diffusion des ex-banlieues, comme d'importants maillons entre la création et le public, ainsi que leur rôle essentiel pour le développement de nouveaux publics. La Ville s'engage, à travers son projet de Politique, à poursuivre la démocratisation et la promotion des activités culturelles au sein de ses lieux de diffusion, notamment auprès des jeunes (engagement 5).

Plusieurs participants reconnaissent que les lieux municipaux de diffusion, dans une perspective de services de proximité, sont les lieux de diffusion par excellence et doivent être des lieux d'animation et de développement des publics.

⁴⁸ Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, mémoire 9.3, p. 3.

⁴⁹ Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, mémoire 21.3, p. 4; Comité de développement culturel de l'arrondissement de LaSalle, mémoire 16.3, p. 5.

⁵⁰ Union des écrivaines et écrivains québécois, mémoire 11.5, p. 3.

⁵¹ Amis de la Bibliothèque de Montréal, séance du 22 février en après-midi, 8.10, p. 16.

⁵² Mouvement Atd Quart Monde, mémoire 13.4, p. 3-4.

⁵³ Société des directeurs des musées montréalais, mémoire 10.4, p. 9-10.

➤ Définir un cadre d'intervention

Le milieu professionnel de la culture voit les lieux de diffusion comme des portes ouvertes sur la culture professionnelle et sur la relève, et aussi des lieux de contacts privilégiés entre les artistes et le public du quartier par le biais, entre autres, de programmes d'artistes en résidence.

Plusieurs regrettent que la *Politique* n'entame aucune réflexion sur la mission et l'évolution des lieux de diffusion. On recommande à la Ville d'établir un cadre de référence, afin de baliser leurs interventions⁵⁴. Plusieurs souhaitent une présence accrue d'animateurs culturels, des médiateurs qui créeraient des ponts entre les gens du quartier et les créateurs. On pourrait ainsi apprécier davantage les productions de qualité qui y seraient montées et présentées⁵⁵. On s'inquiète aussi des effets de l'absence d'harmonisation des pratiques des différents lieux de diffusion municipaux.

Plusieurs organismes constatent que la programmation dans les lieux de diffusion municipaux ne correspond pas toujours aux besoins des jeunes. On souhaite que la Ville s'engage à déployer, en partenariat avec les arrondissements, une programmation soucieuse de leurs intérêts et qu'elle offre un tarif jeunesse (18 à 30 ans) pour l'ensemble de ses services culturels et de loisirs⁵⁶.

On recommande aussi la création d'un mécanisme de concertation entre les petits lieux de diffusion et les Maisons de la culture, afin d'échanger de l'information sur leur programmation respective⁵⁷. Dans le but de faciliter l'accès à la culture pour les jeunes dans les lieux de diffusion, on a proposé d'élargir l'accessibilité de la Carte Accès Montréal à des lieux culturels qui ne font pas partie des organisations déjà participantes⁵⁸.

Certains témoignent du manque de reconnaissance des pratiques artistiques issues des communautés ethnoculturelles dans la programmation des institutions artistiques et soulignent que ces communautés fréquentent peu les principaux lieux de diffusion. On juge donc important que les Maisons de la culture développent des approches spécifiques afin de rejoindre les communautés culturelles et on recommande notamment, d'élargir l'accès aux artistes et aux communautés allophones⁵⁹.

De nombreux obstacles à l'accessibilité ont été mentionnés. Plusieurs soulignent que les pratiques tarifaires et l'accès géographique aux lieux de culture constituent des obstacles majeurs⁶⁰. On témoigne d'ailleurs que, dans la réalité actuelle, l'accessibilité physique aux lieux culturels pour les personnes à mobilité réduite fait défaut et est absente de la *Politique*⁶¹. Afin de faciliter l'accès à la culture aux familles les plus défavorisées, on recommande aux Maisons de la culture de collaborer avec les milieux communautaires⁶².

➤ Loisir culturel

Plusieurs intervenants témoignent du sous-financement des organismes de loisir culturel et du manque de locaux pour des activités de pratique artistique, de diffusion ou de création culturelle. Devant le manque de

⁵⁴ Culture Montréal, mémoire 21.1, p. 11 et Conseil québécois du théâtre, mémoire 9.2, p. 13.

⁵⁵ Conseil québécois du théâtre, séance du 21 février 2005 en après-midi, p.30; Richard Tremblay pour Danse Kalashas et l'ensemble Mahapooram, mémoire 13.3, p. 6-7.

⁵⁶ Conseil jeunesse de Montréal, mémoire 22.4, p. 27.

⁵⁷ Guilde des musiciens du Québec, mémoire 15.3, p. 18 et 24.

⁵⁸ Forum jeunesse de l'île de Montréal, mémoire 20.1, p. 4.

⁵⁹ Délégation sur la diversité culturelle dans les arts, mémoire 11.3, p. 4; Société du patrimoine d'expression du Québec, séance du 2 mars en soirée, 8.20, p. 43-44; Q Art Theatre, mémoire 22.8, p. 5.

⁶⁰ Cécile Plourde, Fédération de l'âge d'or du Québec, atelier n°1, tenu le 31 janvier, 8.5, p. 63 et Association des retraitées et des retraités de l'enseignement du Québec, mémoire 14.4, p. 3.

⁶¹ André Leclerc, Karoul, atelier n°1, tenu le 31 janvier, 8.5, p. 51.

⁶² Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal, mémoire 22.10, p. 4.

lieux adéquats dédiés à la pratique et à la transmission des traditions, on recommande d'ouvrir les lieux de diffusion aux artistes du patrimoine d'expression et on suggère à la Ville d'étudier le concept de centres de patrimoine d'expression⁶³. On insiste finalement sur la nécessité d'améliorer le soutien financier et technique aux organismes de loisir culturel, afin d'encourager le patrimoine culturel global de Montréal et de lutter contre l'exclusion culturelle⁶⁴.

Autres lieux de diffusion

La pluralité culturelle de Montréal a besoin, pour s'épanouir, d'avoir accès à une gamme de lieux diversifiés de pratique artistique, répartis sur l'ensemble du territoire. On demande à la Ville de s'engager à reconnaître le rôle essentiel des bars et des petits lieux de spectacles. On propose de les rendre admissibles au Fonds des équipements culturels et qu'on revoie et rende publics les critères sur la conformité et l'éligibilité d'un lieu à l'attestation spectacle⁶⁵.

Les arts de la rue, vitrine vivante de la créativité d'une communauté, contribuent à faire circuler et à rendre la culture accessible au plus grand nombre. Le travail des artistes de la rue, professionnels ou amateurs, est menacé car encore trop souvent perçu dans une logique de contraventions. On demande à la Ville de mettre en place une politique d'accueil sur l'ensemble du territoire, afin de développer l'accessibilité et l'aménagement des espaces publics pour les arts de la rue, patrimoine vivant d'art populaire⁶⁶.

Pratiques tarifaires

Depuis les fusions, le réseau de diffusion sur l'île de Montréal est caractérisé par une diversité de pratiques en matière de tarification. Dans les arrondissements issus de l'ancienne ville, les Maisons de la culture pratiquent une politique de gratuité alors que dans les arrondissements issus des ex-banlieues, les lieux de diffusion offrent des spectacles et activités tarifés. La tarification y est parfois symbolique, parfois plus près du marché. Un représentant de la Ville a dit que la *Politique* ne changerait pas cet état de fait et que chaque arrondissement conserverait ses prérogatives à ce niveau⁶⁷.

De façon générale, les participants souhaitent que la *Politique* favorise l'accès gratuit à l'ensemble des bibliothèques. Des comparaisons effectuées par la Corporation des bibliothèques publiques du Québec montrent que les bibliothèques qui tarifent ont une performance moins élevée⁶⁸. Dans certains des arrondissements issus des ex-banlieues qui tarifent, on s'inquiète du manque à gagner que cette mesure pourrait occasionner car la tarification est une source de revenus qui contribue au développement des collections⁶⁹. Une participante témoigne cependant que dans l'arrondissement Saint-Laurent, la tarification modulée en fonction des clientèles, fait partie de l'ensemble de l'offre de services et n'est pas considérée comme une barrière à la fréquentation⁷⁰.

⁶³ Société du patrimoine d'expression du Québec, séance du 2 mars en soirée, 8.20, p. 34-35.

⁶⁴ Groupe de résidents de l'arrondissement de Dorval-L'île-Dorval, mémoire 22.7, p. 3-4; Regroupement économique et social du Sud-Ouest, mémoire 16.1, p. 4.

⁶⁵ Guilde des musiciens du Québec, mémoire 15.3, p. 16-25; Société pour la promotion de la relève musicale de l'espace francophone, mémoire 15.1, p. 8.

⁶⁶ En Piste, regroupement national des arts du cirque, mémoire 17.3, p. 9-15; Yves Dufresne, mémoire 15.2, p. 7.

⁶⁷ Paul Langlois, Chef de division des services et projets réseaux, Division de l'action culturelle et des partenariats, Direction du développement culturel et des bibliothèques, séance du 25 janvier en soirée, 8.3, p. 48.

⁶⁸ Association des Bibliothèques publiques du Québec, séance du 28 février en soirée, 8.18, p. 40.

⁶⁹ Comité de développement culturel de l'arrondissement de LaSalle, mémoire 16.3, p. 2-3.

⁷⁰ Louise-Hélène Lefebvre, Chef de section loisir et culture, arrondissement de St-Laurent, séance du 25 janvier 2005 en soirée, 8.3, p. 50-51.

Pour d'autres, la tarification a un impact direct sur le soutien à l'émergence dans les lieux de diffusion. La gratuité des spectacles présentés dans les Maisons de la culture a permis de favoriser de nouvelles démarches artistiques en les faisant connaître à un public qui aurait été réticent à payer dans d'autres circonstances. À l'inverse, dans les lieux de diffusion des arrondissements issus des ex-banlieues, qui ont une logique de tarification, on favorise plutôt les artistes reconnus⁷¹.

2.3. Le soutien aux arts, aux artistes et à la culture

Outre les engagements 18 et 19 touchant le Conseil des arts et qui visent à augmenter son budget et à confirmer son autonomie juridique, seuls les engagements 23 et 28 abordent le soutien aux artistes et aux créateurs.

Reconnaissance de la création artistique et des créateurs

En grande majorité, les groupes d'artistes considèrent qu'il faut rétablir la création comme axe de développement en l'intégrant à tous les niveaux des engagements de la *Politique*. La valeur intrinsèque des arts doit en être reconnue comme principe directeur et la pratique de l'artiste professionnel repositionnée au centre de la *Politique*, car « pas d'artistes, pas de création; pas de création, pas de spectacles, pas de concert, pas de films, pas de festivals de quelque nature que ce soit ⁷²».

Plusieurs affirment que la reconnaissance des créateurs doit se traduire concrètement par des budgets adéquats affectés aux programmes favorisant la production artistique et sa diffusion sur tout le territoire. Or, pour certains, il n'y a pas dans la *Politique* de mesures fortes pour appuyer les artistes à toutes les étapes de la création, de la production et de la diffusion.

Une ville qui aspire à devenir une métropole culturelle doit reconnaître ses artistes, les soutenir dans leur processus de création et leur offrir des vitrines de diffusion à la hauteur de leur talent et de leur réputation⁷³. Si Montréal veut être une métropole culturelle, elle doit être capable de valoriser et de soutenir de façon éclatante ses créateurs et surtout de renouveler son bassin de création artistique⁷⁴. Interprète d'un sentiment général, la représentante du Festival de théâtre des Amériques disait en séance : « on ne voit pas l'artiste dans cette politique. On voit l'artiste instrumentalisé au service de ci, au service de ça, [...] mais on ne voit pas l'artiste pour ce qu'il est⁷⁵ ».

Cette inquiétude est aussi vivace pour les festivals disciplinaires et de création qui ne font l'objet dans la *Politique* d'aucune recommandation ciblée, contrairement aux grands festivals populaires. Ils contribuent pourtant, selon certains, à faire la différence dans la vie culturelle montréalaise et ils font partie intégrante de la signature de la Ville. Toute cette richesse masque toutefois une indicible pauvreté⁷⁶. On recommande une

⁷¹ Louise Cayer, Chef de division culture, bibliothèque, développement social, arrondissement d'Outremont, séance du 25 janvier en soirée, 8.3, p. 56-57.

⁷² Conseil québécois du théâtre, mémoire 9.2, p. 5; Festival de théâtre des Amériques, mémoire 20.3, p. 4; Regroupement québécois de la danse, mémoire 11.4, p. 10-11.

⁷³ Hexagram, mémoire 12.4, p. 3.

⁷⁴ Culture Montréal, mémoire 8.20, p. 16.

⁷⁵ Marie-Hélène Falcon, Festival de théâtre des Amériques, séance du 2 mars en après midi, 8.19, p. 69.

⁷⁶ Festival de théâtre des Amériques, mémoire 20.3, p. 3.

équité de traitement entre les grands festivals et les festivals disciplinaires, de même qu'un plan de développement et de financement à long terme des festivals disciplinaires⁷⁷.

De plus, on s'inquiète de l'application de l'engagement 28 pris en faveur du soutien à la créativité et au risque artistique. On demande donc que la Ville reconnaisse l'innovation et la création dans toutes ses interventions, que ce soit au plan de la diffusion ou du soutien direct aux créateurs. On voudrait aussi qu'elle en fasse un énoncé clair dans la *Politique*⁷⁸.

Pour leur part, des artistes de la relève et de l'émergence rappellent que les pratiques culturelles innovatrices de la relève sont un créneau important des quartiers (petits événements, petites salles, pratiques émergentes) et considèrent que la *Politique* est trop timide à leur endroit. Ils demandent une plus grande reconnaissance professionnelle dans la *Politique* et leur intégration à toutes les plates-formes, les comités consultatifs, les organismes de soutien et les instances municipales reliées à la culture⁷⁹.

Les artistes des communautés culturelles déplorent l'absence dans la *Politique* de mesures particulières de soutien à leur égard. Leurs réalisations tombent en effet dans l'anonymat des manifestations et des événements reliés aux communautés culturelles, sans plus⁸⁰. Telle qu'elle est, « on voit que la *Politique* va continuer à soutenir les grands festivals et que d'autre part, elle va folkloriser et aider les événements culturels des communautés et, essentiellement ceux qui portent sur les traditions et les folklores⁸¹ ».

L'inclusion des pratiques artistiques ethnoculturelles et allophones dans le milieu culturel montréalais est donc loin d'être chose faite et elle se heurte encore à de nombreux obstacles systémiques que la *Politique* doit contribuer à éliminer. Entre autres obstacles, on note l'existence d'un biais monoculturel à l'effet que l'art véritable, universel et neutre est d'origine occidentale. On note aussi l'absence des communautés ethnoculturelles dans les processus d'évaluation des demandes financières; la méconnaissance par les jurys des artistes issus de certaines communautés culturelles et allophones; un financement qui bénéficie surtout aux expressions artistiques québécoises francophones ainsi que la non-reconnaissance des compétences et de l'expérience professionnelle provenant de l'étranger⁸².

Financement pour les artistes

Les représentants des groupes artistiques s'entendent pour dire que la reconnaissance de la création artistique passe inévitablement par un soutien financier accru. À Montréal, le soutien à l'excellence pour la création, la production et la diffusion artistique professionnelle relève essentiellement du Conseil des arts de Montréal et les groupes ont été unanimes à recommander que son budget soit haussé de façon substantielle.

Plusieurs groupes ont déploré le fait qu'il n'y ait aucun engagement financier dans la *Politique* en faveur des artistes et créateurs. Artistes représentant les arts de la scène, du théâtre, de la danse, des arts visuels, médiatiques et métiers d'art, de la musique, de la littérature, des arts de la rue, artistes de la relève et de l'émergence, artistes de la diversité, tous ont reconnu la grande vitalité mais aussi la très grande fragilité du milieu artistique montréalais.

⁷⁷ Regroupement québécois de la danse, mémoire 11.4, p.15; Festival de théâtre des Amériques, mémoire 20.3, annexe du 8 mars, p. 2.

⁷⁸ Conseil jeunesse de Montréal, mémoire 22.4, p 28; Conseil québécois du théâtre, mémoire 9.2, p. 18.

⁷⁹ CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal, mémoire 14.3, p. 9.

⁸⁰ Québec Stand Firm, mémoire 19.3, p. 4; Festival du Monde Arabe de Montréal, mémoire 9.1, p. 3-4.

⁸¹ Aïda Kamar, Festival du Monde Arabe de Montréal, séance du 21 février en après-midi, 8.8, p. 3.

⁸² Délégation de la diversité culturelle dans les arts, mémoire 11.3, p. 35-36; Q Art Theatre, mémoire 22.8, p. 6.

Selon eux, les artistes et les créateurs sont les parents pauvres de la culture. Leurs conditions réelles de vie sont sans commune mesure avec le rayonnement international dont plusieurs bénéficient et l'éclat qu'ils apportent à la réputation de Montréal. « Ailleurs les paillettes, ici les miettes; ailleurs les honneurs, ici la précarité, l'incompréhension et parfois même l'exploitation⁸³. » Le Conseil des arts de Montréal abonde d'ailleurs dans le même sens en décrivant un milieu artistique montréalais « au bord de la crise de nerfs, exsangue⁸⁴ ».

En ce qui concerne les arts visuels, bourses de création, acquisition d'œuvres d'art, crédit de taxes foncières, accès à la propriété et respect intégral des droits d'auteur font partie de la liste des demandes⁸⁵. Pour d'autres, les lieux de répétition et de diffusion, le développement d'infrastructures culturelles en danse et en arts de la scène représenteraient une aide importante⁸⁶. La mise en place d'une politique d'accueil et l'assouplissement de la réglementation seraient également appréciés par les musiciens et les artistes de la rue⁸⁷.

Les artistes de la relève et de l'émergence sont aussi venus dire qu'ils ont grand besoin d'être soutenus, tant au plan de la production que de la diffusion. Ces artistes ont de la difficulté à se faire reconnaître comme artistes professionnels et l'application de critères tels que la formation dans une école professionnelle pour l'obtention d'un soutien financier peut en desservir certains, surtout les jeunes musiciens qui n'ont pas fréquenté une école de formation reconnue⁸⁸. La Chambre de commerce du Montréal métropolitain a d'ailleurs proposé de créer un fonds d'investissement spécifique pour les artistes de l'émergence⁸⁹. La Ville pourrait aussi établir un mécanisme de soutien et d'accompagnement spécifique pour les jeunes artistes et créateurs⁹⁰.

Pour d'autres, on devrait aussi envisager la mise sur pied d'un programme de subventions spécifiques réservé au secteur alternatif, avec des normes plus larges, laissées à l'appréciation des jurys d'évaluation⁹¹.

Les artistes des Premières Nations attendent de Montréal une meilleure reconnaissance de leurs créations par le Conseil des arts de Montréal et les autres instances de la Ville⁹². Ils souhaitent aussi un plan d'action concerté appuyant avec vigueur et constance les manifestations des cultures premières dans la métropole⁹³.

De leur côté, les artistes de la diversité demandent une meilleure représentativité des communautés culturelles dans les comités d'évaluation, assurant ainsi une analyse plus juste de leurs projets⁹⁴. Ils recommandent aussi l'instauration d'une politique d'équité dans les programmes de subventions pour les organismes issus des communautés culturelles, ainsi que la mise en place de procédures administratives

⁸³ Regroupement des artistes en arts visuels du Québec, mémoire 22.9, p. 3.

⁸⁴ Conseil des arts de Montréal, mémoire 18.2, p. 10-12.

⁸⁵ Regroupement des artistes en arts visuels du Québec, mémoire 22.9, p. 3.

⁸⁶ Regroupement québécois de la danse, mémoire 11.4, p. 5 et séance du 22 février en après-midi, p. 86.

⁸⁷ En Piste, regroupement national des arts du cirque, mémoire 17.3, p. 10-15; Centre de musique canadienne au Québec, mémoire 18.1, p. 2.

⁸⁸ Guilde des musiciens du Québec, mémoire 15.1, p. 11.

⁸⁹ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, mémoire 18.3, p. 7.

⁹⁰ Société pour la promotion de la relève musicale de l'espace francophone, mémoire 15.1, p. 5 et 8.

⁹¹ Table de concertation du faubourg Saint-Laurent, mémoire 12.2, p. 11.

⁹² Catherine Joncas, Théâtre Ondinnuk, atelier n°3, tenu le 2 février, 8.7, p. 62.

⁹³ Terres en vue, mémoire 10.3, p. 5.

⁹⁴ Festival du Monde Arabe de Montréal, mémoire 9.1, p. 9-10; Délégation sur la diversité culturelle dans les arts, mémoire 11.3, p. 12; English-Language Arts Network, mémoire 15.4, p. 2-3; Q Art Theatre, mémoire 22.8, p. 10; Pascual Delagado, atelier n°1, tenu le 31 janvier 2005, 8.5, p. 42.

accélérées pour l'atteinte des objectifs d'accessibilité et d'efficacité des programmes de subvention⁹⁵. De plus, selon eux, une réorganisation des budgets actuels s'impose⁹⁶.

Amélioration des conditions de travail et de vie des artistes

En ce qui a trait à l'amélioration des conditions de travail et de vie des artistes, les groupes s'entendent sur les deux principaux moyens à privilégier : favoriser l'accès à des lieux de création et respecter davantage les droits reliés au statut professionnel des artistes.

➤ Lieux de répétition, de création et ateliers-résidence

Nombreux sont les participants à la consultation qui ont rappelé l'importance d'offrir aux artistes professionnels l'accès à des équipements et à des locaux adéquats. Le concept européen d'artiste en résidence dans les Maisons de la culture, entre autres, a été cité comme un moyen à favoriser⁹⁷. On a également présenté le concept d'ateliers-résidence pour les artistes, sous forme de coopérative. Cette formule a l'avantage de protéger contre les hausses de loyers, elle représente également un pouvoir d'attraction pour de nouveaux créateurs et peut aussi comporter un certain potentiel touristique⁹⁸.

La Maison du Conseil des arts, avec ses cinq studios de répétition, ainsi que les Maisons de la culture sont mentionnées comme des lieux par excellence pour offrir aux jeunes artistes professionnels une plus grande visibilité et une plus forte promotion. Plusieurs ont insisté pour qu'on conserve telle quelle la Maison du Conseil des arts et qu'on généralise les expériences de répétitions publiques dans les Maisons de la culture et les autres lieux de diffusion⁹⁹. Les locataires de la Maison du Conseil des arts ont aussi demandé l'adoption d'un code d'éthique pour l'ensemble des équipements culturels à Montréal, précisant notamment qu'on ne puisse aliéner les fonctions culturelles dans les équipements où elles s'exercent déjà¹⁰⁰.

Pour d'autres, il est essentiel de reconnaître et de protéger les anciens espaces industriels investis par les travailleurs culturels. Non seulement s'agit-il d'un élément important de revitalisation urbaine intégrée, mais la protection de ces lieux facilite aussi l'accès à la propriété pour les artistes¹⁰¹.

Plusieurs groupes sont également venus revendiquer l'implantation de lieux spécifiques de création qui donneraient une plus grande visibilité à leurs différentes disciplines ou pratiques artistiques. À cet effet, ils ont réclamé, entre autres, l'établissement d'une Maison de la poésie, d'une Maison de la danse, d'un Centre national de littérature jeunesse, d'un Espace jazz pour la création et d'un Centre culturel amérindien et inuit à Montréal¹⁰².

⁹⁵ Québec Stand Firm, mémoire 19.3, p. 7-8.

⁹⁶ Aïda Kamar, Délégation sur la diversité culturelle dans les arts, séance du 22 février en après-midi, 8.10, p. 49.

⁹⁷ Culture Montréal, mémoire 21.1, p. 11; Conseil québécois de la musique, mémoire 22.5, p. 7.

⁹⁸ Cité des Artistes et Atelier habitation Montréal inc., mémoire 13.2, p. 10; Le Cercle Carré, mémoire 9.1, p. 1-2.

⁹⁹ Centre des auteurs dramatiques, mémoire 11.2, p. 2.

¹⁰⁰ Centre des auteurs dramatiques, mémoire 11.2, p. 2 et 3; Société Pro Musica, mémoire 22.15, p. 3.

¹⁰¹ Coalition « Sauvons l'usine », mémoire 20.2, p. 2-3.

¹⁰² Réjeanne Bougé, Union des écrivaines et écrivains québécois, séance du 22 février en après-midi, 8.10, p. 57; Regroupement québécois de la danse, mémoire 11.4, p. 9, Association des écrivain-e-s québécois-e-s pour la jeunesse, mémoire 18.4, p. 13; Regroupement des Artistes de Jazz du Québec, mémoire 17.1, p. 6; André Dudemaine, Terres en vue, séance du 21 février en soirée, 8.9, p. 44-45.

➤ **Respect des droits de l'artiste**

Plusieurs ont également abordé les questions de la reconnaissance du statut professionnel de l'artiste, de la rémunération des artistes, du respect des droits d'auteur, des droits d'exposition, de reproduction, de diffusion et de mise en valeur des œuvres des artistes¹⁰³. En effet, les diffuseurs municipaux n'offrent pas toujours des conditions de travail adéquates et ce sont les créateurs qu'on pénalise¹⁰⁴.

Pour plusieurs, la *Politique* devrait contenir une clause explicite stipulant qu'on respectera les lois sur le statut de l'artiste et ce par tous les organismes et instances de la Ville lors de l'embauche des artistes, y compris un mécanisme de vérification obligatoire¹⁰⁵. Une telle politique uniforme d'embauche sur l'ensemble du territoire de la Ville éliminerait *de facto* les disparités qui sévissent actuellement entre les arrondissements¹⁰⁶. En ce sens, dans son préambule, la *Politique* devrait également inclure les extraits pertinents de la définition de l'artiste professionnel, adoptée par l'Unesco en 1980¹⁰⁷. De plus, la Ville devrait intégrer, à son futur Comité consultatif sur la culture, des représentants d'artistes reconnus légalement, ainsi que des représentants du milieu de la relève et de l'émergence.

Afin de garantir la rémunération des artistes professionnels et des créateurs, on invite enfin les organismes culturels à préciser clairement dans leurs demandes de subvention le montant spécifiquement dédié à la rémunération des professionnels¹⁰⁸.

Institutions culturelles, festivals et industries culturelles

➤ **Grandes institutions culturelles**

Les grandes institutions culturelles sont quasi-absentes de la Politique. Seul l'engagement 21 en fait mention, uniquement en fonction du développement d'une nouvelle approche de financement pour soutenir grands musées, orchestres symphoniques, compagnies de théâtre, opéra et ballet. À cause de leur envergure et de leur rayonnement international, leur financement devrait, selon la Ville, relever essentiellement des gouvernements supérieurs et de la région.

Pour le Conseil des arts de Montréal, toutes ces grandes institutions « clament haut et fort leurs besoins et leurs inquiétudes¹⁰⁹ ». Non seulement n'ont-elles pas obtenu d'augmentation de leurs subventions depuis 1992, mais certaines, comme les Grands Ballets Canadiens, l'Opéra de Montréal et le Musée des beaux-arts de Montréal, ont même été confrontées à des réductions draconiennes durant les années 1990¹¹⁰.

Sur la question du soutien aux grandes institutions montréalaises, tous les participants s'entendent pour dire que ce n'est pas avec le mince budget actuel du CAM qu'on pourra combler les besoins les plus urgents.

¹⁰³ Conseil québécois de la musique, mémoire 22.5, p. 6; Conseil québécois des ressources humaines en culture, mémoire 22.6, p. 1-2.

¹⁰⁴ Conseil des arts de Montréal, mémoire 18.2, p. 12.

¹⁰⁵ Guilde des musiciens du Québec, mémoire 15.3, p. 6-9.

¹⁰⁶ Guilde des musiciens du Québec, mémoire 15.3, p. 10; Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec, mémoire 13.1, p. 13.

¹⁰⁷ Société pour la promotion de la relève musicale de l'espace francophone, mémoire 15.1, p. 56.

¹⁰⁸ Union des écrivaines et écrivains québécois, mémoire 11.5, p. 7.

¹⁰⁹ Conseil des arts de Montréal, mémoire 18.2, p. 8.

¹¹⁰ Danielle Sauvage, Conseil des arts de Montréal, atelier n°3, tenu le 2 février, 8.7, p. 16; Bernard Lamarre, Musée des beaux-arts de Montréal, atelier n°3, tenu le 2 février, 8.7, p. 16.

Pour certains, ce budget de 10 millions de dollars correspond à une « anomalie fondamentale » et mérite qu'on l'augmente rapidement¹¹¹.

➤ **Grands festivals**

En ce qui concerne les grands festivals populaires et autres grands événements, la Ville souhaite convenir d'un plan de développement à long terme pour assurer leur pérennité, avec ses partenaires gouvernementaux et la CMM (engagement 22).

Durant la consultation, on n'a pas remis en question la place et la pertinence des grands festivals montréalais. Au contraire, tous s'entendent pour dire que la présence de ces événements permet désormais à Montréal de se distinguer comme une ville festive de grande renommée. Pour un participant, la recette assez unique de toute cette animation urbaine pourrait même devenir un produit exportable¹¹². Pour un organisme comme l'ADISQ, la Ville devrait néanmoins augmenter son aide financière aux grands festivals puisque celle-ci est actuellement plafonnée à 100 000 dollars alors que les frais occasionnés peuvent facilement dépasser le million de dollars pour un événement d'envergure¹¹³.

Certains groupes insistent toutefois pour dire que si les grands festivals sont importants, leur soutien ne doit pas se faire au détriment des autres activités culturelles disposant de beaucoup moins de moyens¹¹⁴. Pour un autre, il faudrait même questionner l'investissement de fonds publics dans les grands événements parce que généralement, selon lui, derrière, il y a très souvent une entreprise privée¹¹⁵.

Finalement, la Ville devrait aussi se pencher sur la définition de ce qu'est un grand festival. Est-il de grande taille par le nombre d'événements ou d'artistes, par le nombre de spectateurs ou par sa renommée internationale ? Une définition plus précise pourrait alors avoir des incidences sur le type de soutien accordé par la Ville à ce genre d'activités¹¹⁶.

➤ **Industries culturelles**

En ce qui concerne les industries culturelles, cinéma, édition, métiers d'art, musique populaire, enregistrements, spectacles et cyberculture, la Politique leur consacre les engagements 25, 26, 27 et 29.

Les participants à la consultation ont été peu nombreux à se prononcer sur cette question de l'aide à l'industrie culturelle. Ce sont surtout les représentants de l'ADISQ qui ont abordé ce volet de la *Politique* et ils ont émis l'opinion très ferme que le simple appui au principe de financement public n'était pas suffisant. Selon eux, la Ville devrait obtenir un amendement à sa Charte pour financer directement les différents secteurs de l'industrie culturelle.

L'organisme a formulé toute une série de moyens que la Ville devrait prendre pour appuyer de façon plus tangible l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo. Le soutien pourrait se faire, entre autres, par le

¹¹¹ Robert Spickler, atelier n°3, tenu le 2 février, 8.7, p. 43; Société des directeurs des musées montréalais, mémoire 10.4, p. 8.

¹¹² Robert Spickler, atelier n°3, tenu le 2 février, 8.7, p. 41.

¹¹³ Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo, mémoire 12.3, p. 10 et séance du 22 février en soirée, 8.11, p. 49.

¹¹⁴ Pierre Lavoie, Union des écrivaines et écrivains québécois, séance du 22 février en après-midi, 8.10, p. 61.

¹¹⁵ Michel Despatie, atelier n°3, tenu le 2 février, p. 57.

¹¹⁶ Conseil québécois de la musique, mémoire 22.5, p. 6.

biais d'allègements fiscaux, d'exemption de la taxe d'affaires ou en reconnaissant les industries culturelles comme partie intégrée de la nouvelle économie¹¹⁷.

Les représentants de l'organisme Alliance numériQC considèrent qu'on devrait bonifier la définition de la cyberculture dans la *Politique*. Selon eux, la *Politique* devrait reconnaître l'industrie numérique comme une véritable industrie culturelle, lui ouvrant ainsi la porte à toutes les mesures de soutien accordées par la Ville aux autres industries culturelles¹¹⁸.

La cyberculture représente une industrie majeure à Montréal, elle génère des revenus très importants et la Ville devrait le reconnaître ouvertement dans la *Politique*. Elle devrait aussi soutenir l'accessibilité à la cyberculture pour les jeunes et pour l'ensemble des créateurs.

2.4. La qualité culturelle du cadre de vie

La Ville s'engage, entre autres, à intégrer dans ses politiques et ses interventions en aménagement une préoccupation constante d'harmonie, de recherche de qualité, et de valorisation de la culture et du patrimoine, à mieux intégrer le design à ses pratiques et à tracer, en collaboration avec les arrondissements, un plan global d'intervention en art public (engagements 13, 14 et 15).

Les participants saluent l'objectif de la Ville visant à intégrer une préoccupation constante de qualité dans tous ses projets. On a rappelé l'importance du rôle exemplaire joué par la Ville en tant que principal donneur d'ouvrage public¹¹⁹. Reconnaisant la responsabilité des milieux d'affaires en matière d'embellissement du paysage urbain, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain endosse pleinement cet objectif de qualité, tout comme la Commission scolaire de Montréal qui propose de contribuer à l'amélioration de la qualité du cadre de vie par des actions concrètes comme l'aménagement de parcs-écoles et la mise en valeur de ses établissements¹²⁰. Considérant que les projets d'intégration des arts à l'architecture dans l'espace public font appel aux artistes trop tard dans le processus, plusieurs jugent indispensable que les artistes et les créateurs professionnels soient associés en amont aux projets de développement urbain et que la Ville favorise cette multidisciplinarité dans ses pratiques¹²¹.

➤ La revitalisation urbaine

La Ville s'engage à prendre davantage en compte la contribution de la culture au développement social des quartiers en intégrant un volet culturel dans les projets du Programme de revitalisation urbaine intégrée (engagement 4).

Plusieurs participants reconnaissent le bénéfice d'une telle approche et témoignent de l'importance d'intégrer la culture aux pratiques d'aménagement pour l'amélioration des conditions de vie des populations et de la qualité de vie des quartiers. Parmi les cinq secteurs de la Ville visés par le Programme de revitalisation urbaine intégrée, deux d'entre eux ont déjà un volet culturel, le secteur Saint-Pierre à Lachine et l'arrondissement Montréal-Nord.

¹¹⁷ Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo, mémoire 12.3, p. 6 et 7 et Jacques Primeau, séance du 22 février en soirée, 8.11, p. 45-46.

¹¹⁸ Alliance numériQC, mémoire 22.12, p. 7.

¹¹⁹ Clément Demers, atelier n°2, tenu le 1^{er} février, 8.6, p. 39-43.

¹²⁰ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, mémoire 18.3, p. 6-7; Commission scolaire de Montréal, mémoire 10.1, p. 5.

¹²¹ Rose-Marie Goulet, atelier n°2, tenu le 1^{er} février, 8.6, p. 13; Culture Montréal, mémoire 21.1 p. 12; Dinu Bumbaru, atelier n°2, tenu le 1^{er} février, 8.6, p. 11; Gérard Beaudet, atelier n°2, tenu le 1^{er} février, 8.6, p. 17.

La Tohu, misant sur la culture comme facteur d'intégration sociale, a été citée à maintes reprises comme une réalisation exemplaire de revitalisation urbaine dans le quartier Saint-Michel sur le site des anciennes carrières Miron. En effet, on propose plusieurs activités à la communauté, notamment aux jeunes, comme des ateliers cirque hip-hop ou des ateliers de recyclage en partenariat avec les écoles du quartier, afin de favoriser la sensibilisation et l'implication des populations dans la revitalisation du site¹²². Le RESO souligne aussi que l'ajout du volet culturel dans le *Programme de revitalisation urbaine intégrée*, permettra de mieux contrer l'exclusion culturelle. Il rappelle toutefois que cela doit se faire en concertation avec les organismes de la communauté¹²³.

Certains soulignent qu'il est essentiel de protéger les lieux d'artistes dans les anciens lieux industriels car ces espaces contribuent à la revitalisation des quartiers et à la dynamisation du milieu de vie en permettant des contacts entre les artistes et la population. On demande notamment à la Ville de favoriser l'accès à la propriété à ces travailleurs culturels et d'inscrire l'implantation de coopératives d'habitation dans la *Politique*¹²⁴.

➤ **Le Quartier des spectacles**

La Ville s'engage à faire de la réalisation du Quartier des spectacles une priorité stratégique et à procéder à son aménagement dans une perspective de développement culturel et d'équilibre entre les fonctions (engagements 24 et 27).

Plusieurs considèrent que le développement du Quartier des spectacles ne doit pas se faire au détriment des autres quartiers et que la Ville doit aussi travailler à déconcentrer le développement culturel en arrondissement pour soutenir les dynamiques locales. Pour certains, les arrondissements, qui représentent le véritable milieu de vie des Montréalais, sont laissés sans orientation réelle, ni moyen financier dans la *Politique*¹²⁵. Selon l'arrondissement Ville-Marie, le développement culturel de Montréal implique une présence, partout sur l'île, d'artistes, de lieux et d'événements culturels¹²⁶.

Plusieurs intervenants s'inquiètent également des répercussions du projet sur les secteurs plus fragiles de la création culturelle, notamment les artistes de la relève et de l'émergence qui se produisent dans les petites salles et lieux alternatifs du secteur et qui se verraient contraints à quitter le centre-ville devant les pressions immobilières. On s'inquiète d'ailleurs de l'absence de créateurs au sein du Partenariat du Quartier des spectacles, ce qui limite le projet à sa seule dimension industrielle¹²⁷.

Certains jugent cependant que la réalisation du Quartier des spectacles s'impose comme une grande priorité et qu'on doit planifier ce secteur du centre-ville en fonction de cette vocation. On recommande à la Ville d'évaluer, en consultation avec le Partenariat du Quartier des spectacles, les projets d'aménagement et de développement du secteur. On demande finalement à la Ville d'assumer le leadership et la coordination du projet afin d'assurer une planification intégrée du site¹²⁸.

¹²² Camille Bégin, atelier n°1, tenu le 31 janvier, 8.5, p. 59-62.

¹²³ Regroupement économique et social du Sud-Ouest, mémoire 16.1, p. 4.

¹²⁴ Coalition « Sauvons l'usine », mémoire 20.2, p.1; Le Cercle Carré, mémoire 9.4, p. 2.

¹²⁵ Regroupement économique et social du Sud-Ouest, mémoire 16.1, p. 5-6; Michel Despatie, atelier n°2, tenu le 1^{er} février, 8.6, p. 63.

¹²⁶ Arrondissement de Ville-Marie, mémoire 22.2, p. 7.

¹²⁷ Table de concertation du faubourg Saint-Laurent, séance du 22 février en soirée, 8.11, p. 27-30.

¹²⁸ Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo, mémoire 12.3, p. 10 et séance du 22 février en soirée, 8.11, p. 48.

➤ Les pôles culturels

La Ville considère prioritaire de définir un cadre afin de développer le concept et propose un plan d'intervention stratégique sur les pôles culturels afin de consolider les pôles existants et d'encourager le développement de nouveaux pôles (engagement 16).

Certains voient les pôles culturels comme des lieux effervescents de création qui favorisent la mise en partage des ressources. La présence de plusieurs organismes dans un même lieu contribue à augmenter l'affluence et forme une synergie intéressante qui alimente la création. Ces pôles marquent la ville visuellement, inscrivent dans le tissu urbain une masse critique de créateurs et contribuent au dynamisme touristique¹²⁹.

La notion de pôle culturel apparaît dangereuse à d'autres qui y voient, tour à tour, une *labellisation* qui est essentiellement un exercice de marketing, une *catégorisation* spatiale à la mode en Occident ou encore l'*instrumentalisation* de la culture par la simplification de l'imaginaire d'un quartier¹³⁰.

On met la Ville en garde contre une tendance fâcheuse à vouloir créer de nouveaux pôles, très souvent en fonction des lobbies. Ceci peut avoir pour conséquence d'abandonner certains pôles naturels, comme celui du Plateau Mont-Royal, pendant qu'on en crée de nouveaux¹³¹. On demande d'ailleurs à la Ville de faire preuve de prudence, afin de ne pas exclure involontairement les artistes qu'elle avait, au départ, l'intention d'encourager¹³².

On demande aussi à la Ville de reconnaître les inégalités culturelles sur son territoire et de situer les « non-pôles », afin de répondre rapidement aux déséquilibres existants. À cet effet, il est proposé que la Ville s'engage à déployer les moyens et les ressources nécessaires pour assurer une vie culturelle de qualité sur l'ensemble de son territoire, en tenant compte des besoins de son centre-ville et de ses arrondissements, dans une vision de développement inclusif, équitable et cohérent¹³³. Pour certains, cela pourrait se traduire par l'établissement d'un répertoire des pôles culturels existants et par l'élaboration d'un plan pour reconnaître de nouveaux pôles, tout en restant vigilant afin que ces lieux puissent accueillir durablement les créateurs¹³⁴.

On propose finalement d'établir un mode de transport collectif spécifique visant à assurer, à Montréal, un lien entre toutes les destinations à fort potentiel touristique parmi lesquelles se trouvent le Quartier des spectacles, le Vieux-Port, le Quartier International de Montréal et le Palais des Congrès¹³⁵.

➤ Plan d'intervention en art public

La Ville s'engage à tracer, en collaboration avec les arrondissements, un plan global d'intervention en art public visant l'intégration des arts à l'architecture dans les projets municipaux de construction. La Ville souhaite également encourager les entreprises à intégrer des œuvres d'art public dans leurs projets immobiliers (engagement 14).

¹²⁹ Conseil québécois du théâtre, mémoire 9.2, p. 19; Regroupement économique et social du Sud-Ouest, séance du 24 février en soirée, 8.15, p. 12.

¹³⁰ Gérard Beudet, atelier n°2, tenu le 1^{er} février, 8.6, p. 17; Culture Montréal, séance du 2 mars en soirée, 8.20, p. 21.

¹³¹ Michel Despatie, atelier n°2, séance du 1^{er} février, 8.6, p. 15.

¹³² English-Language Arts Network, mémoire 15.4, p. 3.

¹³³ Culture Montréal, mémoire 21.1, p. 14.

¹³⁴ Conseil québécois du théâtre, mémoire 9.2, p. 19.

¹³⁵ Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo, mémoire 12.3, p. 3; Société du Vieux-Port de Montréal, séance du 21 février en soirée, 8.9, p. 38.

Certains considèrent que le réinvestissement culturel de l'espace public par la Ville doit se traduire par diverses actions visant à élargir la notion d'art public. Les performances artistiques en direct et le transport de créations de lieux en lieux constituent, entre autres, des initiatives à développer. On a également demandé à la Ville de considérer l'extérieur des musées comme des espaces appropriés pour accueillir les œuvres d'art. Afin que l'art appartienne à la vie de tous les jours, on recommande finalement l'élaboration d'une stratégie en art public¹³⁶. La Commission scolaire de Montréal s'engage, quant à elle, à examiner la possibilité que la devanture de ses établissements serve à mettre en évidence, de manière temporaire ou permanente, soit un événement fondateur du quartier ou de l'établissement, soit la vocation de l'école¹³⁷.

D'autres proposent que la Ville s'engage à mettre sur pied un comité consultatif en art public, associant les milieux professionnels, artistiques et culturels. Afin de mieux faire connaître l'art public, on suggère à la Ville de développer un volet d'information et de sensibilisation à l'art public auprès de ses propres services, notamment le service de la voirie, celui des pompiers et celui de la police¹³⁸. Dans les bibliothèques, on a aussi suggéré de mettre en valeur la documentation sur les œuvres publiques¹³⁹.

➤ **Signalisation et affichage**

Afin de permettre aux citoyens de mieux s'approprier les nombreux lieux de diffusion de Montréal, la Ville s'engage à se doter d'une signalisation cohérente, mettant en réseau et donnant la visibilité requise à l'ensemble des témoins significatifs de la culture et du patrimoine montréalais (engagement 17).

L'ensemble des participants considère qu'une signalisation uniforme s'impose sur tout le territoire. Certains s'inquiètent toutefois de la mise en place d'une signalisation intégrée mais différenciée, selon la volonté des arrondissements¹⁴⁰.

La Société des directeurs des musées montréalais recommande d'instaurer, pour l'ensemble des institutions culturelles, incluant les musées, une signalisation touristique et culturelle unifiée et originale qui englobe également le Quartier des spectacles. À ce titre, le groupe propose un modèle de signalisation unifiée pour l'ensemble de l'île. Il faudrait donc établir un parcours d'accès routier et un tracé piétonnier pour baliser les itinéraires culturels et historiques dans l'objectif d'assurer un lien touristique fonctionnel à l'échelle de l'île. L'organisme recommande également à la Ville d'associer les musées montréalais aux réflexions et actions ayant un impact sur l'environnement urbain et la qualité de vie des citoyens¹⁴¹.

Dans le projet de signalisation de la Ville, on souhaite aussi que soient incluses les bibliothèques ainsi que les maisons d'artistes et d'écrivains connus ou ayant vécu à Montréal. On propose de plus l'ajout d'une signalisation de proximité des lieux culturels et publics dans les arrondissements¹⁴². Enfin, on a demandé qu'on fasse un effort pour mieux intégrer le Vieux-Port et ses équipements¹⁴³.

Des participants demandent que la Ville et les petits lieux de diffusion professionnels collaborent à établir une politique d'affichage qui mette en valeur le foisonnement culturel du centre-ville¹⁴⁴. On souhaite également que la Ville s'engage à créer des modules d'affichage adéquats pour les bars et petits lieux qui présentent des

¹³⁶ Société des directeurs des musées montréalais, mémoire 10.4, p. 14 et 17.

¹³⁷ Commission scolaire de Montréal, mémoire 10.1 p. 5.

¹³⁸ Culture Montréal, mémoire 21.1, p. 13.

¹³⁹ Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, mémoire 9.3, p. 7.

¹⁴⁰ Culture Montréal, mémoire 21.1, p. 12.

¹⁴¹ Société des directeurs des musées montréalais, mémoire 10.4, p. 14.

¹⁴² Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, mémoire 9.3, p. 8.

¹⁴³ Société du Vieux-Port de Montréal, séance du 21 février en soirée, 8.9, p. 30.

¹⁴⁴ Société pour la promotion de la relève musicale de l'espace francophone, mémoire 15.1, p. 8

spectacles, car de nombreux petits lieux de diffusion n'ont d'autres choix que d'afficher sur le mobilier urbain, ce qui leur vaut très souvent des amendes¹⁴⁵.

L'ADISQ déplore vivement l'entente précipitée entre la Ville et Astral Média Affichage en matière d'affichage des lieux de diffusion culturelle, au détriment de la planification concertée que la Ville devrait assumer. L'organisme recommande que la question de la visibilité des lieux de diffusion culturelle, en termes de signalisation, d'éclairage et d'affichage, fasse l'objet d'un plan d'action global, en consultation avec le milieu¹⁴⁶.

2.5. La coopération entre les acteurs et le financement

La Politique accorde une place importante à la coopération entre les différents acteurs et intervenants pour faire de Montréal une métropole culturelle. La Ville propose, entre autres, la création d'un mécanisme permanent de coopération (engagement 20), d'un tout nouveau Conseil consultatif de la culture et recommande aussi que chaque arrondissement se dote d'un outil similaire (engagement 36).

En ce qui concerne le financement, la Ville s'engage à favoriser, en collaboration avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et les gouvernements supérieurs, « une nouvelle approche de financement pour les grandes institutions culturelles montréalaises » (engagement 21). Tous y sont conviés, autant le maire de Montréal, les élus, les employés de la Ville, les milieux culturels et des affaires, les différentes instances de la Ville ainsi que l'ensemble des citoyens.

Coopération entre les acteurs

En grande majorité, les participants à la consultation considèrent que la coopération représente la clef du succès du développement culturel de Montréal¹⁴⁷. Un très large consensus s'est dégagé sur les mécanismes proposés pour concrétiser cette coopération et plusieurs groupes ont signalé leur intérêt à participer aux comités qu'on mettra en place¹⁴⁸. Quant au Conseil consultatif de la culture, tout en saluant sa création, certains se préoccupent néanmoins de sa composition et recommandent que la Ville y réserve une majorité de sièges aux représentants des artistes professionnels, tout en assurant la participation du milieu des affaires¹⁴⁹.

À cause des très nombreuses instances responsables des différents volets de la *Politique*, d'autres souhaitent que la Ville concentre ses efforts pour faciliter les maillages entre ces instances et les organismes culturels : « Avec tous les partenaires avec qui il va falloir harmoniser une concertation, les arrondissements, les comités de ci, les conseils de ça... Mon Dieu ! Comment va-t-on faire pour réussir ces maillages-là ?¹⁵⁰ ».

Avec sa mission spécifique auprès des enfants et des adolescents, la Commission scolaire de Montréal considère que la coopération pourrait se traduire, entre autres, par le développement de liens plus étroits entre les écoles et les Maisons de la culture, et aussi en rendant disponibles des espaces libres dans certaines écoles

¹⁴⁵ Guilde des musiciens du Québec, mémoire 15.3, p. 17 et 25.

¹⁴⁶ Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo, mémoire 12.3, p. 4.

¹⁴⁷ Société des directeurs des musées montréalais, mémoire 10.4, p. 6; Culture Montréal, mémoire 21.1, p. 17.

¹⁴⁸ Commission scolaire de Montréal, mémoire 10.1, p. 8; Société pour la promotion de la relève musicale de l'espace francophone, mémoire 15.1, p. 3-4; Conseil québécois des ressources humaines en culture, mémoire 22.6, p. 2; Conseil québécois du théâtre, mémoire 9.2, p. 20; Chambre de commerce du Montréal métropolitain, mémoire 18.3, p. 7.

¹⁴⁹ Conseil québécois du théâtre, mémoire 9.2, p. 25 et Culture Montréal, mémoire 21.1, p. 18.

¹⁵⁰ Regroupement québécois de la danse, séance du 22 février en après-midi, 8.10, p. 95.

pour en faire des lieux de création ou des ateliers pour les artistes¹⁵¹. D'autres souhaitent qu'on les reconnaisse comme des partenaires de la Ville sur tous les enjeux culturels¹⁵². Culture Montréal propose que les mécanismes favorisent surtout la participation des citoyens, de l'ensemble des acteurs, artistes, organismes, institutions, administrations publiques et instances gouvernementales et privées¹⁵³.

Pour le milieu des affaires, il importe d'abord et avant tout de créer des lieux de réflexion et d'action où gens d'affaires et gens de culture se côtoient de façon régulière pour en arriver à partager une même philosophie¹⁵⁴. À ce titre, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain souhaiterait voir s'initier de multiples collaborations entre milieu culturel et gens d'affaires, dont une participation réciproque sur les conseils d'administration ou l'offre d'espaces de création pour les artistes au sein des entreprises¹⁵⁵. Elle propose aussi que la Ville prépare des « menus culturels » ou des « forfaits » qu'on proposerait aux entreprises¹⁵⁶. À l'instar de la CCMM, Culture Montréal insiste pour que la Ville intervienne davantage auprès des milieux d'affaires pour que la culture puisse devenir une véritable « valeur d'entreprise »¹⁵⁷.

Selon des participants, une plus grande collaboration avec le milieu communautaire pourrait aussi faciliter l'accessibilité aux arts et à la culture aux personnes à plus faible revenu¹⁵⁸. Selon eux, il importe de rejoindre les gens là où ils sont, dans la rue, les parcs et sous-sols d'églises, et ne pas attendre qu'ils viennent dans les lieux plus officiels. Les groupes communautaires pourraient y jouer un rôle déterminant et la *Politique* devrait le souligner¹⁵⁹.

Coopération entre les différentes instances de la Ville

Le partage des responsabilités entre la ville-centre et les arrondissements a fait l'objet de nombreux commentaires durant les audiences. Les participants se questionnent surtout sur la capacité de la Ville à mettre en œuvre sa *Politique* alors que ses nouvelles structures accordent une très grande autonomie aux arrondissements et qu'à plusieurs égards, ce sont les arrondissements qui, en dernière instance, auront le pouvoir et la responsabilité de l'appliquer¹⁶⁰. Ainsi, la version finale de la *Politique* devrait comprendre une clarification des pouvoirs de chacun pour que la coopération puisse vraiment s'exercer¹⁶¹.

D'autre part, certains représentants des arrondissements sont venus dire qu'une forme de décentralisation serait tout de même souhaitable afin de permettre une plus grande expression culturelle hors du centre-

¹⁵¹ Commission scolaire de Montréal, séance du 21 février en soirée, 8.9, p. 11 et mémoire 10.1, p. 5; Culture Montréal, mémoire 21.1, p. 11.

¹⁵² Union des écrivaines et écrivains québécois, séance du 22 février en après-midi, 8.10, p. 65; Association des écrivain-e-s québécois-e-s pour la jeunesse, séance du 28 février en après-midi, 8.17, p. 67 et 73, Société des directeurs des musées montréalais, mémoire 10.4, p. 9.

¹⁵³ Culture Montréal, mémoire 21.1, p. 17.

¹⁵⁴ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, séance du 28 février en après-midi, 8.17, p. 60.

¹⁵⁵ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, séance du 28 février en après-midi, 8.17, p. 48.

¹⁵⁶ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, mémoire 18.3, p. 8.

¹⁵⁷ Culture Montréal, mémoire 21.1, p. 18.

¹⁵⁸ Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal, mémoire 22.10, p. 4.

¹⁵⁹ Mouvement Atd Quart Monde, mémoire 13.4, p. 3.

¹⁶⁰ Culture Montréal, mémoire 21.1, p. 6-7; Simon Brault, Culture Montréal, séance du 2 mars en soirée, 8.20, p. 9; Amis de la Bibliothèque de Montréal, mémoire 11.1, Note liminaire; Regroupement québécois de la danse, mémoire 11.4, p. 13; Ariane Émond, Culture Montréal, atelier n°1, tenu le 31 janvier, 8.5, p. 13.

¹⁶¹ Annick Germain, atelier n°1, tenu le 31 janvier, 8.5, p. 48; Sylvie Tremblay, Arrondissement de Ville-Marie, atelier n°2, tenu le 1^{er} février, 8.6, p. 37.

ville¹⁶². Un autre envisage plutôt la *Politique* comme une occasion d'accroître la collaboration et l'échange d'expertises entre les arrondissements¹⁶³.

Pour corriger toutes ces ambiguïtés, certains intervenants ont proposé que les arrondissements soient soumis à « un principe d'adhésion ». D'autres ont demandé que les arrondissements « endossent » la *Politique* tandis que certains groupes ont plaidé pour l'établissement d'un « principe de cohérence » pour l'ensemble de la Ville¹⁶⁴. Chose certaine, pour les participants, la somme des activités dans les arrondissements ne peut pas produire une métropole culturelle¹⁶⁵.

Pour certains, il serait aussi pertinent de bien préciser les différents rôles et pouvoirs dévolus au CAM et ceux qui sont du ressort de la Ville¹⁶⁶. D'autres ont déploré l'atmosphère d'incertitude qui règne autour du CAM, alors que la Ville devrait valoriser et défendre l'institution¹⁶⁷. L'autonomie juridique du CAM est aussi accueillie favorablement.

De leur côté, les représentants du Conseil des arts de Montréal considèrent qu'il y a encore trop d'ambiguïtés dans la *Politique* quant au partage des responsabilités entre les différentes instances de la Ville. Le programme de tournées et la gestion du prix Arts-Affaires sont plus particulièrement mentionnés à ce sujet¹⁶⁸. Le CAM s'engage à participer activement à toutes les initiatives de coopération mises en avant par la Ville et se rend disponible pour prendre le leadership auprès des milieux d'affaires pour faciliter le maillage arts-affaires, de concert avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain¹⁶⁹.

Coopération avec les gouvernements

La nécessaire concertation entre la Ville et les gouvernements supérieurs a aussi fait l'objet d'un solide consensus. Certains ont même souligné les nombreux efforts qui sont déjà faits à cet effet, notamment pour accroître et diversifier les sources de financement pour les arts et la culture¹⁷⁰.

Le président du Musée des beaux-arts de Montréal est intervenu pour dire que si la Ville n'a pas nécessairement les fonds pour combler les déficits des grandes institutions, elle se doit quand même de jouer pleinement son rôle de lobbyiste auprès des gouvernements : « Ce dont on a besoin, c'est un support constant de la Ville vis-à-vis nos demandes à Québec et Ottawa¹⁷¹ ».

Enfin, certains ont aussi soulevé une autre dimension importante : le silence sur la place déterminante de Montréal dans le Québec. Selon un des participants, il y aurait toute une page à ajouter sur cette question puisque la très grande majorité des artistes du Québec vivent à Montréal¹⁷². Pour les représentants de

¹⁶² Laurent Legault, Chef de division, Division de la culture et des bibliothèques, Direction culture, sport, loisirs et développement social, arrondissement d'Ahunatic-Cartierville, atelier n°1, tenu le 31 janvier, 8.5, p. 24; Louise Cayer, Chef de division culture, bibliothèque, développement social, arrondissement d'Outremont, atelier n°1, tenu le 31 janvier 8.5, p. 34; Groupe de résidents de l'arrondissement de Dorval-L'Île Dorval, mémoire 22.7, p. 1.

¹⁶³ Marc Pitre, atelier n°2, tenu le 1^{er} février, 8.6, p. 21.

¹⁶⁴ Culture Montréal, mémoire 21.1, p. 7; Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec, mémoire 13.1, p. 11; Association des écrivain-e-s québécois-e-s pour la jeunesse, mémoire 18.4, p. 10.

¹⁶⁵ Simon Brault, Culture Montréal, séance du 2 mars en soirée, 8.20, p. 4.

¹⁶⁶ Conseil québécois de la musique, mémoire 22.5, p. 5.

¹⁶⁷ Simon Brault, Culture Montréal, atelier n°3, tenu le 2 février, 8.7, p. 36.

¹⁶⁸ Conseil des arts de Montréal, mémoire 18.2, p. 7.

¹⁶⁹ Conseil des arts de Montréal, mémoire 18.2, p. 13.

¹⁷⁰ Robert Spickler, atelier n°3, tenu le 2 février, 8.7, p. 26.

¹⁷¹ Bernard Lamarre, atelier n°3, tenu le 2 février, 8.7, p. 19.

¹⁷² Bastien Gilbert, atelier n°3, tenu le 2 février, 8.7, p. 64.

l'ADISQ, il y a une trop grande timidité à l'égard de Montréal dans la *Politique*. Selon eux, 75% de la production culturelle du Québec se réalise à Montréal et la Ville devrait en être fière¹⁷³.

Financement

Plusieurs participants aux audiences ont insisté pour dire qu'il importe de tout mettre en œuvre pour diversifier et trouver de nouvelles sources de financement. Les conditions de vie et de travail plus que précaires des artistes et créateurs font en sorte que cette priorité devient, aux yeux de tous, particulièrement urgente.

➤ Hausse du budget du CAM

La très grande majorité des participants aux audiences ont déploré le fait que la Ville n'ait pas augmenté plus substantiellement le budget du Conseil des arts de Montréal¹⁷⁴. Certains ont même demandé que le budget du CAM soit porté à 20 millions de dollars d'ici 2010, un montant correspondant aux besoins identifiés par plusieurs études sur le milieu artistique montréalais¹⁷⁵.

Pour d'autres, les critères du CAM mériteraient une réévaluation, surtout en fonction d'accueillir davantage les artistes de la relève, de l'émergence, des communautés culturelles et aussi pour financer de nouvelles activités non admissibles actuellement¹⁷⁶.

Mais en général, il y a un large consensus sur le fait que les conseils des arts, autant celui de Montréal, du Québec ou d'Ottawa, connaissent très bien les besoins, mais qu'ils sont incapables de répondre à la demande : « Les Conseils des arts sont archi-pauvres. Ils ne réussissent pas à soutenir le développement des meilleures compagnies, des meilleurs chercheurs¹⁷⁷. » D'où l'importance de trouver de nouvelles sources.

➤ Contribution de la CMM

Plusieurs ont rappelé l'importance d'une contribution financière provenant de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)¹⁷⁸. Selon eux, la très grande majorité des activités culturelles qui se déroulent à Montréal sont de nature régionale et, pour cette raison, toutes les municipalités de la grande région métropolitaine devraient participer directement au financement par le biais de la CMM¹⁷⁹.

¹⁷³ Association québécoise de l'industrie du disque, de spectacle et de la vidéo, séance du 22 février en soirée, 8.11, p. 55.

¹⁷⁴ Q Art Theatre, mémoire 22.8, p. 10; Association des écrivain-e-s québécois-e-s pour la jeunesse, mémoire 18.4, p. 9; Conseil québécois de la musique, mémoire 22.5, p. 8; Culture Montréal, mémoire 21.1, p. 15; Union des écrivaines et écrivains québécois, mémoire 11.5, p. 6; Regroupement québécois de la danse, mémoire 11.4, p. 11; Société des directeurs des musées montréalais, mémoire 10.4, p. 8.

¹⁷⁵ Conseil québécois de la musique, mémoire 22.5, p. 8; Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec, mémoire 13.1, p. 17; Bastien Gilbert, séance du 23 février en après-midi, 8.12, p. 12.

¹⁷⁶ Forum jeunesse de l'île de Montréal, mémoire 20.1, p. 6; Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo, mémoire 12.3, p. 11; Alliance numériQC, mémoire 22.12, p. 7; Conseil jeunesse de Montréal, mémoire 22.4, p. 20 et 28; Culture Montréal, mémoire 21.1, p. 15; Sciences pour Tous, séance du 22 février en soirée, 8.11, p. 9; Société pour la promotion de la relève musicale de l'espace francophone, mémoire 15.1, p. 5 et 8; Table de concertation du faubourg Saint-Laurent, mémoire 12.2, p. 7 et 9.

¹⁷⁷ Festival de théâtre des Amériques, séance du 2 mars en après-midi, 8.19, p. 65.

¹⁷⁸ Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo, mémoire, 12.3, p. 8 et séance du 22 février en soirée, 8.11, p. 47; Chambre de commerce du Montréal métropolitain, mémoire 18.3, p. 6; Regroupement québécois de la danse, mémoire 11.4, p. 15; Union des écrivaines et écrivains québécois, mémoire 11.5, p. 6; Conseil des arts de Montréal, séance du 28 février en après-midi, 8.17, p. 29-30.

¹⁷⁹ Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo, séance du 22 février en soirée, 8.11, p. 57.

On déplore aussi le manque d'ardeur de l'engagement 39 à propos de la participation financière de la CMM. Les élus ont un rôle à jouer mais il est loin d'être suffisant. À cet effet, la présidente de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain a insisté pour dire que ce sont les trois plus grandes villes de la CMM, soit Montréal, Longueuil et Laval, qui doivent jouer un rôle prépondérant. De plus, selon elle, les gens d'affaires peuvent aussi avoir une grande influence sur une question aussi importante¹⁸⁰.

➤ **Financement public et privé des arts et de la culture**

Pour plusieurs, il importe que la *Politique* claironne haut et fort la responsabilité de l'État dans le financement de la création artistique. Certaines manifestations culturelles peuvent plus aisément aller chercher du financement privé et des commandites, mais ce n'est pas toujours le cas pour la recherche et la création, d'où l'importance des contributions provenant de la Ville, des gouvernements provincial et fédéral¹⁸¹.

Pour d'autres, la culture est carrément une responsabilité de l'État que le privé ne peut pas remplacer¹⁸². Ainsi, la Ville doit prendre la responsabilité de sensibiliser les citoyens et les élus sur la nécessité d'un financement public adéquat¹⁸³. Le financement public peut aussi, pour certains, se concrétiser par toute une série de mesures fiscales qui pourraient être avantageuses à la fois pour le milieu artistique et pour les entreprises et les citoyens¹⁸⁴.

Du côté du financement privé, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain a non seulement proposé la création d'un tout nouveau fonds d'investissements pour les artistes de la relève, mais elle a aussi souligné l'importance de toujours s'assurer de la présence des gens d'affaires sur toutes les tables de concertation¹⁸⁵. La Chambre a indiqué son intention de travailler à faciliter les contributions privées aux arts et à la culture.

Enfin, les représentants de l'ADISQ ont plaidé pour que la Ville se dote, à la manière de ce qui se fait à Québec, d'une double structure de financement qui permettrait de subventionner plus adéquatement tout le secteur des industries culturelles. La gestion de cette « SODEC » montréalaise, selon eux, devrait être confiée au Service de développement culturel et de la qualité du milieu de vie¹⁸⁶.

¹⁸⁰ Isabelle Hudon, Chambre de commerce du Montréal métropolitain, séance du 28 février en après-midi, 8.17, p. 61.

¹⁸¹ Regroupement québécois de la danse, séance du 22 février en après-midi, 8.10, p. 92.

¹⁸² Hervé Fischer, Sciences pour Tous, séance du 22 février en soirée, 8.11, p. 7.

¹⁸³ Regroupement québécois de la danse, mémoire 11.4, p. 15.

¹⁸⁴ Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo, mémoire 12.3, p. 6; Chambre de commerce du Montréal métropolitain, mémoire 18.3, p. 8; Regroupement des artistes en arts visuels du Québec, mémoire 22.9, p. 9.

¹⁸⁵ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, séance du 28 février en après-midi, 8.17, p. 57.

¹⁸⁶ Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo, séance du 22 février en soirée, 8.11, p. 47.

3 L'analyse de la commission

Les Montréalais sont fiers de la vitalité de leur ville et considèrent comme un atout l'effervescence culturelle qui la caractérise. Montréal représente un phénomène unique au Canada par l'importance de la masse critique de ses créateurs¹⁸⁷. La culture est partout, autant dans les salles de spectacles, les musées, les ateliers d'artistes, les petits bars, les bibliothèques, les Maisons de la culture, les salles communautaires que dans la rue. La consultation publique a confirmé ce foisonnement propre au secteur culturel montréalais et a aussi permis de constater ce qui se cache derrière toute cette abondance.

Montréal, une métropole culturelle d'envergure internationale

Depuis 1993, Tourisme Montréal a fait de *Montréal, Métropole culturelle* le cœur de son intervention et l'image de marque qu'il véhicule à l'extérieur¹⁸⁸. De son côté, lors du Sommet de Montréal en juin 2002, la Ville a formellement reconnu le développement culturel comme un élément central de son épanouissement et l'a consacré comme l'un des axes sur lesquels repose l'avenir de la Cité. La *Politique* propose de faire de la culture la signature de Montréal et de consolider son statut de métropole culturelle internationale. *Déjà une réalité, Montréal métropole culturelle est, en même temps, toujours un projet*¹⁸⁹.

➤ Une grande richesse

Depuis des années déjà, Montréal s'affirme comme un centre de création intense dans les disciplines de la culture dite *mainstream* et dans celles des cultures émergentes ou alternatives. La ville est un incubateur d'artistes et de créateurs dont la production innovatrice rejoint de hauts standards d'excellence et d'originalité. D'ailleurs, plusieurs créateurs sont déjà reconnus à l'étranger. Les festivals disciplinaires constituent des carrefours et des lieux de présentation des pratiques culturelles montréalaises et certains d'entre eux sont devenus des incontournables au plan international. Les festivals de la diversité sont du nombre. De plus, les fêtes populaires animent les saisons de la ville et contribuent à sa réputation de convivialité.

La culture scientifique s'implante solidement, elle aussi. Les études récentes et l'audience publique ont révélé l'existence d'une masse critique de créateurs scientifiques qui font émerger de nouveaux créneaux par des maillages fins entre les arts et les technologies. Ces créateurs sont prêts à participer à la qualité de vie et au rayonnement de Montréal.

Issus de la vitalité des diverses cultures présentes dans la Ville, les artistes, les entreprises et les organismes de la diversité pratiquent et développent à Montréal ces arts venus d'ailleurs grâce à leur force créatrice et à travers des maillages qui donnent naissance à de nouvelles expressions culturelles métissées. D'autres font valoir l'apport de la culture traditionnelle en soi et comme occasion de dialogue. De plus en plus nombreux, de mieux en mieux connus, tous viennent enrichir la qualité, la pluralité et la densité de la vie culturelle de la cité.

➤ Une grande tension

Toute cette vitalité masque cependant une grande tension. Personne n'y échappe.

¹⁸⁷ Rapport Bachand, 3.1, p. 16-17.

¹⁸⁸ Pierre Bellerose, Tourisme Montréal, atelier n°3, tenu le 2 février, 8.7, p. 45-46.

¹⁸⁹ Montréal, Métropole culturelle, Proposition de politique de développement culturel pour la Ville de Montréal, 1.1, p.17.

Selon le CAM, le milieu artistique montréalais est au bord de la crise de nerfs, à bout de sang, à cause d'un sous-financement chronique¹⁹⁰. Le chapitre 2 du rapport de la commission évoque en détail la difficile situation d'une grande partie des artistes, des organismes disciplinaires et de leurs créateurs, des entreprises et des grandes institutions culturelles montréalaises, du réseau des lieux de diffusion municipaux et des bibliothèques. La Ville est en phase de rattrapage à l'égard de toute cette effervescence culturelle évoquée plus haut. Cette abondance et cette qualité culturelle sont maintenant reconnues comme un avantage dans la compétition que Montréal mène à d'autres grandes villes du monde.

Dans ce contexte où le potentiel culturel est omniprésent et les besoins criants, le projet de *Politique* de la Ville est salué par tous. Il était attendu depuis longtemps par le milieu culturel et il suscite de grandes attentes.

3.1 La vision

La plupart des participants à la consultation publique ont souhaité que la Ville clarifie la mission et l'axe central de sa *Politique* et qu'elle explique en quoi les orientations, les cibles et les priorités retenues s'y rattachent. Différents points de vue se sont exprimés sur la vision et la commission en présente ici les principaux résultats de son analyse sur ce point.

L'objectif de faire de Montréal une métropole culturelle de calibre international fait consensus. Celui de faire de la culture la signature de Montréal fait consensus aussi. Il importe cependant, que la Ville indique s'il s'agit-là de la vision qu'elle propose. Des divergences de vue apparaissent cependant sur les cibles à privilégier, certains alléguant que le soutien à la pratique professionnelle devrait occuper le centre des préoccupations, d'autres plaidant pour une vision incluant tout le patrimoine culturel vivant de la cité.

➤ S'appuyer sur l'originalité de Montréal

Les participants à la consultation s'entendent sur la nécessité de doter la *Politique sur le développement culturel* d'une mission qui s'exprime dans un texte rassembleur.

« Une *Politique culturelle* est un énoncé d'orientation, qui fait en sorte que les gens sont solidaires par rapport à un objectif¹⁹¹. »

Pour arriver à bien définir cette mission, il faut d'abord pouvoir se comprendre soi-même et comprendre ses conditions d'épanouissement¹⁹². La Ville fait porter sa proposition de *Politique* sur plus de quinze valeurs fondatrices. On s'y perd. Certains intervenants ont proposé d'appuyer la *Politique* sur l'identité de Montréal, ce qui la distingue des autres villes d'importance à l'échelle internationale, sur ce qui constitue les atouts que la Ville propose de consolider et sur lesquels elle propose de miser.

Ville d'Amérique du Nord où s'entremêlent principalement les héritages amérindien, français et britannique, la Ville est unique par son caractère francophone. Dès l'époque amérindienne, Montréal est un lieu de convergence pour les Premières Nations. L'histoire évoque un carrefour d'accueil et de métissage aux confluent d'importants courants de civilisation. Ville cosmopolite, Montréal, est maintenant reconnue pour sa convivialité. Elle offre à toute sa population la possibilité de vivre des expériences de jonction et de dialogue interculturels. Montréal est

¹⁹⁰ Conseil des arts de Montréal, mémoire 18.2, p.10 à 12.

¹⁹¹ Société pour la promotion de la relève musicale de l'espace francophone, mémoire 15.1, p. 12.

¹⁹² Robert Spickler, ateliers n°3, tenu le 2 février, 8.7, p. 40.

également reconnue pour son intensité culturelle, l'excellence et l'originalité de ses créateurs ainsi que les maillages entre les arts et les technologies qui s'y développent. La ville crée et innove.

1. La commission recommande que la Politique de développement culturel s'ouvre sur l'énoncé d'une mission qui s'appuie sur les valeurs culturelles fondamentales qui font l'originalité de Montréal parmi les grandes villes du monde et qui reconnaît la contribution des Premières Nations, des peuples fondateurs et des communautés culturelles.

➤ **Adopter une approche englobante de la culture**

La Ville présente une approche contemporaine et élargie où la pratique culturelle est vue à la fois comme un outil d'épanouissement personnel, un vecteur d'innovation, d'échanges et de rencontres qui consolident le tissu social, une occasion d'excellence artistique et un point d'ancrage du développement économique de la cité¹⁹³. Montréal n'est pas unique dans son approche. Plusieurs grandes villes du monde se repositionnent à l'échelle internationale et placent la culture au cœur de la mise en œuvre du développement durable, comme le mentionne Culture Montréal :

« La culture est de plus en plus présente dans toutes les villes-régions du monde qui cherchent à ancrer leur développement dans une stabilité sociale et économique. La culture est revue comme une force motrice de la société, non seulement comme source d'emplois, mais aussi comme facteur déterminant d'intégration sociale et de citoyenneté.¹⁹⁴ »

La Ville affirme d'emblée que le but de l'action montréalaise en développement culturel est d'améliorer la qualité de vie et la richesse collective des citoyens et des communautés de Montréal. Conformément à sa mission première, la Ville place le citoyen au cœur de son projet de *Politique* comme le font d'ailleurs la plupart des municipalités du Québec. Cette approche suscite l'accord d'un grand nombre.

Des intervenants à l'audience se sont inquiétés toutefois des logiques citoyenne, économique et touristique adoptées, selon eux, par la Ville dans sa proposition¹⁹⁵. Ils y voient un danger d'instrumentaliser la culture, c'est-à-dire une tendance à mesurer la valeur des activités culturelles selon leurs retombées économiques et sociales sans reconnaître à l'art et à la culture leur valeur intrinsèque.

Montréal se caractérise par son avant-garde artistique et son effervescence culturelle en cela, elle se démarque d'autres villes de même taille qui aspirent au statut de métropole culturelle, mais dont l'activité est davantage marquée par des créneaux traditionnels et par la diffusion de créations venues d'ailleurs. La création artistique, c'est-à-dire l'expression de la liberté et de la différence, constitue donc l'un des atouts de Montréal.

En adoptant une approche englobante de la culture dans sa proposition de *Politique*, la Ville va dans le sens des connaissances actuelles qui établissent un lien crucial entre la créativité, le développement urbain et la qualité de vie. Elle remplit sa mission première auprès de ses citoyens, elle développe ses atouts concurrentiels et se situe dans la direction des engagements internationaux en faveur du développement culturel des communautés humaines pris par les gouvernements locaux dans le cadre de l'Agenda 21 de la culture.

¹⁹³ Table de concertation du faubourg Saint-Laurent, mémoire 12.2, p. 13.

¹⁹⁴ Culture Montréal, mémoire 21.1, p. 4.

¹⁹⁵ Conseil québécois du théâtre, mémoire 9.2, p. 5; Union des écrivains et écrivaines du Québec, mémoire 11.5, p. 2-3.

Par ailleurs, dans un univers où la technique et les nouvelles technologies occupent de plus en plus de place, au risque même de créer de nouveaux analphabètes des nouvelles technologies, la *Politique* se doit d'assurer une véritable reconnaissance ainsi qu'un droit de cité pour la culture scientifique dans l'ensemble des lieux de diffusion culturelle sur le territoire de la Ville¹⁹⁶.

Selon plusieurs intervenants, il serait même souhaitable que la *Politique* adopte officiellement la définition de la culture scientifique développée par le Conseil de la science et de la technologie du Québec. Cette définition reconnaît que la culture scientifique « constitue dorénavant une exigence universelle d'intégration sociale à l'échelle des individus et de performance socio-économique à l'échelle des nations¹⁹⁷ ». Pour permettre la construction d'une conscience citoyenne, il importe donc de hausser le niveau de culture scientifique et technique chez les citoyens.

La commission croit qu'on devrait maintenir la vision englobante de la culture proposée par la Ville. On devrait aussi y inclure la culture scientifique. Toutefois, la Ville devrait reconnaître officiellement et protéger le caractère dynamique de la culture, cet espace de liberté et de création qui distingue Montréal des autres grandes villes.

2. La commission recommande que la valeur intrinsèque de l'art et de la culture comme producteur de sens pour l'individu et la société soit reconnue comme principe fondateur de la Politique, de même que son importance comme facteur de cohésion sociale et de développement économique.

3. La commission recommande que la Ville adhère à l'Agenda 21 de la culture, qu'elle s'en inspire dans toutes ses politiques, particulièrement en matière de diversité culturelle et de démocratie participative.

4. La commission recommande que les savoirs scientifiques soient reconnus comme une importante composante de la Politique de développement culturel et qu'une place appropriée leur soit faite.

➤ **Instituer une signature culturelle forte**

La création de la nouvelle Ville de Montréal a entraîné toute une gamme de réaménagements dont les effets se font sentir. D'anciennes appartenances, encore vivantes, sont ressenties, de nouvelles émergent. Toutefois, les liens systémiques, les réseaux et les pratiques de concertation restent à inventer.

Les arrondissements jouent un rôle de première importance dans l'interface municipale avec les citoyens. Les responsables locaux connaissent les particularités, les enjeux et les besoins de leur milieu. Ils sont responsables de l'approche et du service de proximité. La personnalité des arrondissements doit être respectée dans le cadre décentralisé de la nouvelle ville de Montréal. Une métropole culturelle par ailleurs, doit offrir à ses citoyens des services de haut calibre. Or, les arrondissements ne présentent pas tous le même niveau de service et le projet de *Politique* vise l'établissement d'un équilibre de base dans l'offre culturelle des arrondissements sans pour autant rechercher l'uniformité ou l'homogénéité¹⁹⁸. Créer un environnement culturel gagnant pour tous, voilà le défi qu'on doit relever.

¹⁹⁶ Sciences pour tous et Société pour la promotion de la science et de la technologie, mémoire 12.1, p. 5-7.

¹⁹⁷ Conseil de la science et de la technologie. La culture scientifique et technique, une interface entre les sciences, la technologie et la société, Rapport de conjoncture 2004, p. ix. Voir aussi : Sciences pour tous et SPST, mémoire 12.1, p. 5-7.

¹⁹⁸ Jean-Robert Choquet, séance du 24 janvier en soirée, 8.2, p. 46-47.

L'audience a permis de constater que les arrondissements n'ont pas encore développé de langage et d'approche culturelle commune. En général, les responsables semblent bien disposés à relever ce défi, si les services centraux mettent en place des mécanismes de concertation efficaces. Les réserves exprimées et certaines décisions locales récentes, contraires au projet de *Politique*, entraînent cependant une inquiétude généralisée parmi le milieu associé au développement culturel. Cette situation juridique et administrative où rien, sinon la bonne foi, ne garantit l'application de la politique municipale risque de démobiliser alors que le maire de Montréal appelle au ralliement des forces vives.

La commission constate que la *Politique de développement culturel* reconnaît d'une part, l'importance de la personnalité de chaque arrondissement et d'autre part le caractère essentiel d'une signature culturelle commune. La Ville devrait l'affirmer plus clairement.

5. La commission recommande que le maire de Montréal et les maires d'arrondissement assument pleinement le leadership de l'application de la Politique de développement culturel.

6. La commission recommande que les conseils d'arrondissement adhèrent formellement à la vision, aux valeurs fondamentales et aux cibles prioritaires que proposera la Politique de développement culturel.

7. La commission recommande que des rendez-vous annuels du maire sur la culture soient instaurés dans chaque arrondissement pour documenter publiquement l'avancement de la Politique à partir d'un ensemble de mesures d'évaluation dont certaines seraient communes à tout le territoire municipal.

➤ **Placer le citoyen et le créateur au centre de la *Politique***

L'acte de créer n'appartient pas aux seuls experts en art¹⁹⁹. Le citoyen donne vie à la culture, il est aussi générateur de culture dans son vécu et ses expériences artistiques. La *Politique* place le citoyen au centre des intentions d'action. Toutefois, les créateurs et les artistes professionnels dans leur fonction première de « producteurs de sens²⁰⁰ » agissent aussi comme moteurs de la culture et des partenaires de premier plan dans la réalisation de la *Politique*. En général, ces derniers n'ont pas senti qu'on leur accordait la place qui devrait leur revenir. Ils craignent qu'en insistant sur la dimension citoyenne, la *Politique* ne relègue la « culture professionnelle » dans l'ombre²⁰¹.

Plusieurs organismes ont proposé de repositionner l'artiste, et particulièrement le créateur, au centre de la *Politique*. Ils soulèvent, entre autres, l'importance de dégager la création artistique des impératifs uniques de rentabilité puisqu'elle est à la base de l'expression culturelle d'une communauté et qu'elle nécessite temps et liberté de pensée.

« Il n'y a pas de statut de métropole culturelle sans une reconnaissance de la création contemporaine, C'est le nerf de la guerre. C'est l'enjeu par excellence d'une métropole culturelle.²⁰² »

Compte tenu de la mission de la Ville, de l'ensemble des objectifs poursuivis par la *Politique* et compte tenu du rôle particulier et indispensable joué par le créateur dans le développement culturel à Montréal.

¹⁹⁹ Société du patrimoine d'expression du Québec, séance du 2 mars en soirée, 8.20, p. 34.

²⁰⁰ Conseil québécois du théâtre, mémoire 9.2, p. 5.

²⁰¹ Union des écrivains et écrivaines du Québec (UNEQ), mémoire 11.5, p. 2-3.

²⁰² Marie-Hélène Falcon, Festival de théâtre des Amériques, séance du 2 mars en après-midi, 8.19, p. 59.

8. La commission recommande de placer le créateur, avec le citoyen, au cœur du projet de Politique.

➤ **Inclure la diversité**

Au cours des audiences, la diversité culturelle a été reconnue comme un atout sur lequel Montréal doit miser. Cependant, des interlocuteurs des Premières Nations déplorent qu'on les ait ignorés²⁰³, tandis que ceux des communautés issues de l'immigration signalent que leur contribution actuelle et potentielle est entravée par une conception « occidentale » restrictive de la valeur artistique et des normes d'évaluation²⁰⁴. Pareille conception tend à reléguer au « folklore » des pratiques de grand calibre mais mal appréciées.

Ainsi, conformément aux intentions de la *Politique* visant la démocratisation culturelle et l'innovation, une approche plus englobante de l'interculturalisme et un soutien financier à la diversité ethnoculturelle.

9. La commission recommande que, dans les instances administratives, consultatives et décisionnelles de la Ville en matière de culture, la reconnaissance de la diversité culturelle et l'inclusion des groupes qui la promeuvent soient des objectifs et des critères qui guident les nominations, évaluations et représentations publiques.

➤ **Encourager la formation de réseaux et de maillages**

Le projet de *Politique* propose d'encourager plusieurs types de rencontres, de dialogues et de métissages. Il cherche à s'assurer de l'imbrication des ressources les unes aux autres, de la transversalité et de la cohérence des actions municipales. Cette approche suscite de l'enthousiasme chez certains et des réserves chez d'autres. La peur de voir la création artistique placée au service de logiques économique et sociale a déjà été évoquée.

Certaines villes-phares comme Barcelone et Lyon, tout en caractérisant fortement leur intervention auprès du citoyen, de l'artiste et de l'industrie culturelle, semblent avoir misé avec succès sur les maillages à tous les niveaux entre la création artistique, la production et la diffusion; sur l'engagement des artistes dans le milieu citoyen; sur les approches en réseaux plutôt qu'en silos à l'intérieur de l'appareil municipal. Par ailleurs, plusieurs expériences montréalaises démontrent l'intérêt des maillages, notamment ceux qui s'établissent entre les bibliothèques publiques, les artistes professionnels et le milieu scolaire et entre les musées, les écoles et les artistes; ou encore, dans les quartiers, entre les groupes de citoyens et les créateurs de la culture alternative et de la diversité.

L'exemple de la TOHU et celui des universités montréalaises confirment l'importance de la mixité comme facteur de productivité artistique et de développement d'expertise.

10. La commission recommande que la Ville reconnaisse les partenariats et les maillages culturels qui assurent transversalité et synergie comme une approche privilégiée dans la Politique et qu'elle s'engage sur les moyens qu'elle propose de prendre pour les soutenir.

➤ **Embellir Montréal : assurer l'omniprésence de l'intervention culturelle**

Les Montréalais apprécient la qualité de vie dans leurs quartiers. Pourtant, certains n'ont pas hésité à dénoncer la laideur de leur ville²⁰⁵. Montréal ne projette pas l'image d'une ville où la beauté est valorisée, où

²⁰³ Terres en vue, mémoire 10.3, p. 1-3.

²⁰⁴ La délégation sur la diversité culturelle dans les arts, mémoire 11.3, p. 11-14; Le Festival du Monde Arabe, mémoire 9.1, p. 4; Q Art Theatre, mémoire 22.8, p. 5-6, Québec Stand Firm, mémoire 19.3, p. 3-6.

²⁰⁵ Annick Germain, atelier n°2, tenu le 1^{er} février, 8.6, p. 48.

la qualité est une valeur déterminante, alors que l'embellissement de la Ville devrait devenir un projet porteur pour tous les acteurs et les citoyens et une responsabilité partagée²⁰⁶.

Outre le Quartier international de Montréal souvent cité en exemple, certains projets récemment terminés ou en cours de réalisation manifestent une nouvelle préoccupation pour la qualité, pour le beau.

De l'avis unanime, à court terme, tous les projets structurants, comme par exemple la construction prochaine des nouveaux centres hospitaliers, devraient intégrer le principe de qualité et faire appel dès le début à des professionnels compétents et talentueux. La préoccupation pour le beau devrait rejoindre également les espaces quotidiens où se déploie la vie de tous les jours des Montréalais : leurs lieux d'habitation, de travail, de loisir, les rues, les ruelles, les parcs, les édifices publics et privés, le design des commerces, le métro. On reconnaît les civilisations à travers leur culture urbaine, a-t-on souligné lors de la consultation²⁰⁷.

11. La commission considère que la Politique arrive à point nommé pour que le maire de Montréal lance un message clair sur la nécessité pour Montréal d'une cure d'embellissement dont la culture serait le cadre privilégié.

3.2 L'accessibilité à la culture pour tous les citoyens

À l'instar de la déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle qui reconnaît les droits culturels comme partie intégrante des droits de l'homme²⁰⁸, la *Politique* reconnaît l'accès à la culture comme un droit pour les citoyens de Montréal. L'accessibilité à la culture pour tous est identifiée comme le premier mandat de la Ville en matière culturelle, cette accessibilité s'avère aussi essentielle à la réussite de la *Politique*²⁰⁹.

Inclusion et accessibilité

Au cours de la consultation, plusieurs participants ont tenu à rappeler que l'exclusion culturelle frappe une importante portion de la population montréalaise. Selon le Rapport Bachand, 30% des Montréalais seraient exclus²¹⁰.

Des représentants des aînés, des jeunes, des personnes à mobilité réduite, des personnes à faible revenu, des communautés culturelles ont exprimé les difficultés rencontrées : contraintes d'accessibilité physique aux lieux de diffusion et de pratique artistique, coût des activités culturelles mais aussi un sentiment d'intimidation et d'aliénation vécu par plusieurs. La Délégation sur la diversité culturelle dans les arts a témoigné également de la méconnaissance des besoins et des attentes des publics issus des communautés culturelles dans la majorité des lieux municipaux de diffusion²¹¹.

12. La commission est d'avis que la Ville devrait reconnaître explicitement dans sa Politique le phénomène d'exclusion culturelle et indiquer clairement, dans les plans stratégiques à venir, les moyens à mettre en place pour s'attaquer à ce problème.

²⁰⁶ Rose-Marie Goulet, atelier n°2, tenu le 1^{er} février, 8.6, p. 15.

²⁰⁷ Gérard Beudet, atelier n°2, tenu le 1^{er} février, 8.6, p. 18.

²⁰⁸ Document 4.9, novembre 2001, article 5, p. 4.

²⁰⁹ Jean-Robert Choquet, atelier n°1, tenu le 31 janvier, 8.5, p. 23.

²¹⁰ Rapport Bachand, 3.1, p. 19.

²¹¹ Délégation sur la diversité culturelle dans les arts, séance du 22 février en après-midi, 8.10, p. 36 et suivantes.

Les organismes socio-communautaires sont profondément ancrés dans la communauté montréalaise. Certains d'entre eux, tel Atd Quart Monde, sont en contact direct avec les populations qui souffrent des difficultés d'accès à la culture et se sont donné comme mission de porter la culture chez ceux qui vivent l'exclusion culturelle.

13. La commission constate que les organismes socio-communautaires peuvent jouer un rôle de premier plan dans l'accessibilité à la culture et dans la lutte contre l'exclusion culturelle. La Ville devrait faire appel à eux.

Complémentarité des institutions dans leur contribution à l'accessibilité

Les lieux municipaux de diffusion portent la culture au cœur des quartiers. Ils représentent les grands outils dont dispose la Ville pour réaliser l'objectif d'accessibilité à sa *Politique*. La Ville confère aux bibliothèques un statut de service de base essentiel, au même titre que les besoins primaires comme l'approvisionnement en eau et l'hygiène publique²¹².

L'audience a démontré que les bibliothèques sont devenues des lieux communautaires qui assument à la fois un rôle informationnel, éducatif et social par l'éducation civique et un rôle de diffusion culturelle. Les musées se donnent aussi comme mission première de favoriser l'accès des individus au savoir et à la culture, d'enrichir et de partager les connaissances²¹³. Le réseau des Maisons de la culture et des lieux municipaux de diffusion représente un outil majeur de démocratisation de la culture en favorisant, entre autres, des rencontres privilégiées entre l'artiste et le citoyen.

➤ Bibliothèques

Les bibliothèques montréalaises sont pour plusieurs les portes d'entrée de la culture et la *Politique* en fait sa priorité numéro un. L'audience a révélé que les établissements ne correspondent pas aux normes québécoises et parfois s'en éloignent considérablement dans certains arrondissements, entre autres, quant au nombre de bibliothécaires par établissement. Le taux de fréquentation est bas dans certains secteurs, surtout à cause d'un manque de service.

La commission a pu prendre la mesure de disparités majeures entre les arrondissements. Certaines bibliothèques n'ouvrent leurs portes que durant 29 heures par semaine alors que d'autres restent ouvertes pendant 84 heures. Certains arrondissements disposent de neuf livres par habitant, alors que d'autres n'en ont qu'un seul²¹⁴. On a aussi évoqué la question du développement des collections.

Tous s'accordent sur le caractère essentiel d'un vigoureux plan de rattrapage afin que les bibliothèques puissent rendre aux Montréalais le service culturel d'accès à la connaissance auquel ils sont en droit de s'attendre d'une métropole culturelle. Par ailleurs, les arrondissements mieux nantis ou ceux qui ont déjà investi dans leur bibliothèque municipale craignent de faire les frais du plan de rattrapage et d'être entraînés vers un nivellement qu'ils ne trouvent pas souhaitable.

Les conséquences de la décentralisation administrative sur la capacité réelle de la Ville à réaliser son plan de rattrapage et ses objectifs d'accessibilité ont amené la plupart des regroupements spécialisés dans le domaine à plaider pour une centralisation et une solide mise en réseau des établissements afin d'optimiser l'expertise, les budgets et les maillages. Ils ont proposé plusieurs formules de gestion allant de la structure pyramidale

²¹² Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, mémoire 9.3, p. 4.

²¹³ Société des directeurs des musées montréalais, mémoire 10.4, p. 3 et 10.

²¹⁴ Louise Guillemette Labory, séance du 24 janvier en soirée, 8.2, p. 28.

municipale à la société paramunicipale avec participation du secteur privé. Ils ont également suggéré plusieurs formes de partenariat, en particulier avec le milieu scolaire et la communauté artistique pour donner accès à des expériences culturelles grâce au réseautage.

Le réseau de l'éducation représente un partenaire de premier ordre dans la réalisation de l'objectif d'accessibilité pour tous au savoir et à la culture. La commission présente au chapitre 2 les suggestions de coopération entre les deux réseaux qui ont été apportées lors de la consultation.

14. La commission recommande que la Ville, dans son plan de rattrapage des bibliothèques, applique à très court terme des standards de base correspondant à un service satisfaisant, partout sur le territoire. Ces standards devraient porter, entre autres, sur le nombre de bibliothécaires requis par établissement, les heures d'ouverture et l'accès aux collections directement ou à travers le réseau municipal.

15. La commission recommande que la Ville rende public les phases de réalisation du plan de rattrapage des bibliothèques municipales et les budgets qui y seront affectés à chaque étape.

16. La commission recommande que la Ville analyse les modèles centralisés et décentralisés de gestion du réseau des bibliothèques municipales et qu'elle s'assure de se doter des meilleurs instruments afin d'optimiser les ressources et de mettre en œuvre le plan de rattrapage, priorité de sa Politique.

17. La commission propose que la Ville, dans sa Politique, se fixe un objectif d'accès optimal à la connaissance pour tous les citoyens grâce à la mise en réseau des collections de l'ensemble des bibliothèques du territoire, incluant celles des institutions d'enseignement.

➤ **Maisons de la culture et lieux municipaux de diffusion**

Il y a déjà vingt-cinq ans qu'on a inauguré le réseau des Maisons de la culture. Avec la fusion municipale, de nouveaux lieux de diffusion se sont ajoutés au réseau. De concert avec la Ville, les intervenants à l'audience reconnaissent le rôle déterminant des Maisons de la culture et des lieux municipaux de diffusion comme outils majeurs de démocratisation de la culture. On les reconnaît aussi comme des lieux d'animation et de développement des publics. La Ville propose de les utiliser également à des fins de promotion des activités culturelles, notamment auprès des jeunes.

La commission a reçu de la part de toute la communauté artistique de nombreuses demandes à propos du réseau municipal de diffusion. Les artistes de la diversité se considèrent le plus souvent exclus de ce réseau. Les artistes de l'émergence, de la relève, de la culture alternative, toutes disciplines confondues, voudraient que les portes leur soient plus grandes ouvertes. D'autres aimeraient y trouver des lieux de pratique ou de création en résidence, en contact étroit avec la population des quartiers.

La consultation n'a pas permis de prendre connaissance d'un bilan des pratiques des Maisons de la culture et des lieux de diffusion des nouveaux arrondissements fusionnés, pas plus que de l'adéquation de leur programmation aux besoins des publics et du degré de fréquentation de leurs activités. Dans un contexte où de très nombreux artistes et groupes d'artistes sont itinérants, constamment à la recherche de lieux pour se produire : le cas de la danse est patent à cet égard. On peut donc comprendre leurs demandes d'accès à un réseau comme celui des lieux municipaux de diffusion. Pour leur part, les artistes de la culture alternative et de l'émergence souhaitent l'établissement, à des fins de vitrine publicitaire, d'une coopération entre les bars et les petits lieux où ils se produisent et le réseau municipal de diffusion.

La pluralité culturelle a besoin de lieux pour s'exprimer et le réseau municipal de diffusion devrait mieux servir à la fois la communauté artistique et les publics montréalais. À cet effet, pratiquement chaque regroupement disciplinaire a sollicité son lieu attitré, sa maison de la danse, de la poésie, etc. Pour leur part, les artistes professionnels ont aussi souligné à maintes reprises le manque flagrant de salles. La Société du patrimoine d'expression a fait le même genre de requête au nom de centaines de groupes de loisir culturel.

De l'avis de la commission, le réseau des Maisons de la culture et des lieux municipaux de diffusion représentent une ressource de premier plan, capable de soutenir la production artistique professionnelle et la création, à condition que les arrondissements, de concert avec les services centraux, acceptent de déployer une approche intégrée de développement de la scène culturelle montréalaise. Les bibliothèques et les musées pourraient être associés à la démarche ainsi que le CAM. Les représentants de la Société du Vieux-Port de Montréal se sont également offerts comme partenaires à part entière dans la production d'événements culturels émergents²¹⁵. Cet exercice n'est pas incompatible avec la mission de service de proximité des équipements municipaux, bien au contraire. On pourrait même y voir une belle occasion de rendre accessible cette intensité culturelle typiquement montréalaise et de confirmer la signature de Montréal, métropole culturelle internationale, partout sur le territoire.

18. La commission recommande que la Ville fasse l'inventaire de tous les lieux publics et privés – petits bars et salles de spectacles – susceptibles d'être utilisés par la communauté artistique professionnelle et amateur aux fins de pratique et de diffusion culturelle.

19. La commission recommande que la Ville entame avec le CAM et tous les acteurs concernés, une réflexion sur la mission, le fonctionnement et l'élargissement potentiel du réseau municipal de diffusion pour en faire un instrument adapté à la mise en œuvre de sa nouvelle Politique culturelle, y compris au développement de la scène montréalaise. Qu'elle considère également les lieux privés de diffusion.

Médiation et maillages culturels

La démocratisation culturelle repose aujourd'hui non seulement sur l'accroissement de la diffusion, soit l'accès à l'offre, mais aussi sur la dynamique participative, à travers de nouvelles initiatives artistiques et culturelles basées sur le dialogue et la rencontre²¹⁶.

➤ Projets de médiation culturelle

Il existe actuellement à Montréal des expériences de maillage entre les artistes professionnels, les milieux associatifs, les spécialistes scolaires et les citoyens. Ces expériences allient participation civique et création artistique et sont à la fois producteurs de sens et porteurs de cohésion sociale. On a cité en exemple la TOHU dans le quartier Saint-Michel, le projet « Arrimage », issu d'un partenariat entre des écoles de la CSDM, le Musée d'art contemporain et le Centre des Sciences de Montréal, ainsi que le théâtre Mise au jeu, Les Lucioles et Vidéo Paradiso²¹⁷. Or, la Ville n'en fait pas état dans sa proposition de Politique.

Selon la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent, l'une des plus grandes forces des créateurs de la scène culturelle alternative est de rendre leurs manifestations artistiques accessibles aux communautés environnantes et de les greffer sur des réalités et des enjeux sociaux²¹⁸. De telles pratiques artistiques de

²¹⁵ Société du Vieux-Port de Montréal, mémoire 10.2, p. 7.

²¹⁶ Culture Montréal, mémoire 21.1, p. 11.

²¹⁷ Culture Montréal, mémoire 21.1, p. 11; Table de concertation du faubourg Saint-Laurent, mémoire 12.2, p. 10.

²¹⁸ Table de concertation du faubourg Saint-Laurent, mémoire 12.2, p. 10.

proximité contribuent à créer des complicités entre les groupes par le biais de véhicules innovateurs et surprenants. L'artiste y conserve son rôle de créateur mais aussi de clef de voûte de la culture, justement parce qu'il accepte d'être placé en rapport d'échange intense avec son environnement socioculturel²¹⁹. Les programmes d'artistes ou de compagnies en résidence dans les établissements du réseau municipal de diffusion pourraient servir cet objectif tout en respectant le rôle de l'artiste-créateur.

20. La commission recommande que les projets de médiation culturelle soient reconnus dans la Politique pour leur valeur intrinsèque d'intégration des arts à la société et par leur contribution très particulière à la réalisation de l'objectif d'accessibilité pour tous à la culture. La Ville devrait les encourager partout où ils prendront racine, entre autres, grâce à des programmes d'artistes ou de compagnies en résidence.

Les arts de la rue, les arts forains et autres manifestations de la culture populaire et alternative sont des manifestations appréciées. Leur caractère participatif et itinérant en fait une « vitrine vivante de la créativité d'une communauté²²⁰ ». Ils constituent donc un vecteur privilégié d'accessibilité. Or, la commission constate que la pratique de ces arts est souvent entravée par la réglementation municipale²²¹.

21. La commission propose que la Ville reconnaisse les arts de la rue pour leur contribution importante à l'accessibilité à la culture et en facilite l'expression par une réglementation municipale appropriée et par l'aménagement de lieux publics adéquats dans les parcs et sur la rue.

Loisir culturel et pratique culturelle amateur

La Politique reconnaît le rôle important joué par le loisir culturel et la pratique artistique amateur dans l'accessibilité aux arts et à la culture. Ils sont au cœur de la participation citoyenne à la culture, incarnent l'expression du patrimoine vivant et jouent un rôle de premier ordre dans le développement de nouveaux publics²²².

Les représentants du loisir culturel et de la pratique artistique amateur ont soulevé les difficultés de financement et la pénurie de locaux auxquels les organismes font face²²³. Le manque de locaux est particulièrement ressenti par les membres des communautés culturelles, mal représentés au sein des comités qui gèrent les centres de loisir²²⁴.

La Ville reconnaît les problèmes récurrents de financement du loisir culturel. Toutefois, elle demeure vague sur les correctifs à apporter, si ce n'est à travers la contribution attendue des artistes professionnels à des projets réalisés avec les citoyens et une mise en commun des ressources entre les amateurs et les professionnels.

Le Rapport Bachand relate l'existence de très nombreux organismes disciplinaires (associations culturelles) et multidisciplinaires (comités de loisir) constituant ainsi un relais direct en matière de loisir culturel entre la Ville et la population. Le décloisonnement de la pratique artistique amateur et la participation des artistes

²¹⁹ Danse Kalashas et ensemble Mhapooram, mémoire 13.3, p. 4.

²²⁰ En piste, regroupement des arts du cirque, mémoire 17.3, p. 9.

²²¹ En piste, regroupement des arts du cirque, mémoire 17.3, p. 14-15.

²²² Regroupement économique et social du Sud-Ouest, mémoire 16.1, p. 4; Société du patrimoine d'expression du Québec, séance du 2 mars en soirée, 8.20, p. 33-34; Rapport Bachand, 3.1, p. 58-60.

²²³ Groupe de résidents de l'île Dorval-Dorval, mémoire 22.7, p. 3; Regroupement économique et social du Sud-Ouest, mémoire 16.1, p. 4; Société du patrimoine d'expression du Québec, séance du 2 mars en soirée, 8.20, p. 33-34.

²²⁴ Société du patrimoine d'expression du Québec, séance du 2 mars en soirée, 8.20, p. 37.

professionnels sont depuis longtemps réclamés par les organismes de loisir culturel. Dans l'arrondissement du Sud-Ouest, plusieurs projets ont déjà été développés par des entreprises culturelles d'économie sociale, en partenariat avec des artistes professionnels, des artistes amateurs et des écoles primaires et secondaires.

Par ailleurs, tout en se gardant de suggérer que la pratique amateur soit moins noble que la pratique professionnelle, certains artistes craignent la confusion possible entre culture et loisir culturel, entre pratique professionnelle et pratique amateur. S'ils s'élèvent contre le « service commandé » aux artistes suggéré par la Ville dans l'engagement 6, ils insistent sur l'importance d'en préserver la portée et de soutenir le loisir culturel et la pratique amateur²²⁵.

22. La commission est d'avis que la Ville révisé son approche en matière de loisir culturel et de pratique artistique amateur en s'inspirant des projets de médiation culturelle pour favoriser l'appropriation de la culture par les citoyens et promouvoir le développement de publics.

Service culturel offert aux jeunes

La Ville propose de cibler les jeunes comme une clientèle prioritaire. Selon le Conseil Jeunesse de Montréal (CJM), la Politique y réfère au moins quarante fois dans les engagements portant sur les bibliothèques, la lutte au décrochage scolaire, le mandat de vulgarisation et de diffusion proposé aux musées, le soutien aux jeunes artistes de l'émergence, de la relève et de la culture alternative. Le CJM définit la jeunesse comme la période s'écoulant entre 12 et 30 ans (les ados de 12 à 17 ans et les jeunes adultes de 17 à 30 ans) et insiste pour que toute cette classe d'âge soit prise en considération²²⁶.

« Ils ont vu « les Europes », Vancouver, le Machu Picchu... Ils sont croyants et athées, altermondialistes et environnementalistes. Ils travaillent chez Ubisoft, ils font des acrobaties au Cirque du Soleil, ils sont musiciens pour Jorane. Ils sont décrocheurs et surdiplômés. Ils cumulent les emplois et vivent toujours dans la précarité. Ils sont endettés, dépensiers ou fils à papa. Ils travaillent chez Jean Coutu et ils font aussi leurs premières armes chez Fasken Martineau. Ils sont immigrants, bâtisseurs, étudiants aux HEC, illettrés. Ils traînent dans des gangs de rue, dans les bars. Ils sont les Guy Laliberté, les Luc Plamondon, les Alain Simard et les Marie-Hélène Falcon de demain. Ils ont de l'arrogance et de l'ambition. Ils sont jeunes²²⁷. »

Les lieux de diffusion des réseaux municipal et scolaire offrent toute une gamme d'activités culturelles pour les adolescents ou les jeunes adultes. L'audience a révélé l'existence d'une demande, forte dans certains cas, pour des rencontres ou des expériences culturelles mettant les jeunes et les artistes professionnels en contact direct. Les rencontres d'auteurs organisées dans les bibliothèques municipales par l'Association des écrivains-e-s québécois-e-s pour la jeunesse constituent un bel exemple²²⁸. Les projets de collaboration entre certaines écoles et Cybercap ainsi que le programme du CAM « Jeunes publics, publics de demain » sont exemplaires eux aussi dans leur mission d'éducation artistique²²⁹. Par ailleurs, la récente décision du ministère de l'Éducation visant à faire disparaître l'offre d'activités culturelles dans les écoles inquiète beaucoup.

²²⁵ Société pour la promotion de la relève musicale de l'espace francophone, mémoire 15.1, p. 6-7.

²²⁶ Conseil Jeunesse de Montréal, mémoire 22.4, p. 9-11.

²²⁷ Conseil Jeunesse de Montréal, mémoire 22.4, p. 4.

²²⁸ Association des écrivains-e-s québécois-e-s pour la jeunesse, mémoire 18.4, p. 4-6.

²²⁹ Conseil des arts de Montréal, mémoire 18.2, p. 5.

L'audience a aussi révélé l'importance de repenser l'offre pour qu'elle réponde mieux aux besoins. Les goûts et les comportements culturels de la clientèle jeunesse sont particuliers et variés. Selon les organismes jeunesse, le jeune public doit pouvoir profiter d'une culture ouverte sur la différence et d'une programmation intégrant à la fois les amateurs et les professionnels. La *Politique culturelle* devrait tenir compte des différentes réalités et besoins éclectiques des jeunes Montréalais et s'assurer que les jeunes puissent à la fois apprécier et s'offrir les activités culturelles²³⁰.

Les organismes jeunesse qui ont participé à la consultation ont réclamé *dans la Politique* une place de premier choix pour l'underground montréalais ainsi que la création d'un programme particulier du CAM pour leur venir en aide. La commission revient sur ces questions dans la partie de son analyse destinée au soutien aux artistes.

23. La commission constate que les intentions inscrites dans la proposition de Politique concernant les jeunes suscitent l'intérêt et l'adhésion générale. La Ville devrait développer une stratégie « jeunesse » où seraient regroupés les moyens mis de l'avant afin d'assurer l'accessibilité des jeunes à la culture et leur participation au développement culturel.

24. La commission recommande, puisque les jeunes constituent une clientèle prioritaire, que la Ville s'assure de la présence des organismes jeunesse sur les instances de consultation et de concertation qui seront mises en place.

Pratiques tarifaires

L'ancienne ville de Montréal possède une tradition de gratuité dans les bibliothèques et dans les Maisons de la culture. Des arrondissements issus des ex-banlieues nouvellement fusionnées font payer certains coûts à l'utilisateur et en retirent des revenus non négligeables, qui permettent de financer les activités. Le Conseil québécois du théâtre a fait observer à la commission que la gratuité peut nuire à la vie d'un spectacle, les spectateurs n'étant pas disposés à payer pour un spectacle qui a déjà été présenté gratuitement²³¹. Par ailleurs, d'autres ont exprimé leurs préoccupations quant à l'impact de la tarification sur l'accessibilité. Ils croient que des mesures tarifaires adaptées sont essentielles. Pour les personnes à faible revenu, la tarification constitue un obstacle pratiquement infranchissable.

« Pour plusieurs familles il est pratiquement impossible de se payer des activités culturelles. [...] Les études confirment que les enfants de familles défavorisées ont peu accès aux activités culturelles payantes. [...] C'est bien simple même un 5\$, c'est un 5\$ de trop²³². »

La commission tient à rappeler que la tarification constitue un obstacle sérieux à l'accessibilité, entre autres, chez les jeunes, les aînés et les personnes à faible revenu. Cette question de la tarification est complexe et mérite sûrement d'être étudiée dans toutes ses dimensions. Elle n'a pas été abordée en détail durant la consultation et la *Politique* ne prend pas position sur cette question.

25. La commission recommande que la Ville, en concertation avec les arrondissements et les représentants des milieux concernés, revoie les pratiques tarifaires dans le but de réduire les effets négatifs de la tarification des activités culturelles sur l'accessibilité à la culture pour tous.

²³⁰ Conseil Jeunesse de Montréal, mémoire 22.4, p. 16.

²³¹ Conseil québécois du théâtre, séance tenue le 21 février en après-midi, 8.8, p. 31-32.

²³² Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal, mémoire 22.10, p. 3.

3.3 Le soutien aux arts, aux artistes et à la culture

La commission a entendu de très nombreuses représentations concernant le soutien aux artistes qui cherchent à vivre de leur art, concernant aussi le soutien aux organismes et aux industries culturelles. Ces témoignages proviennent de regroupements d'artistes et d'intervenants majeurs du milieu culturel montréalais. Ces organismes, surtout préoccupés par la pratique artistique professionnelle, ont insisté fortement sur l'écart qui existe entre l'apport des artistes à la qualité de vie et au rayonnement de Montréal, du Québec et du Canada, la pauvreté chronique qui est le lot d'un bon nombre d'entre eux et souvent les mauvaises conditions de travail dans lesquelles ils exercent leur art.

En 1991, dans le cadre de la consultation publique qui a précédé la mise en place de la politique culturelle du Québec, la Centrale de l'enseignement du Québec déclarait :

« ... il apparaît clair qu'en 1991 au Québec, les artistes portent les arts et la culture à bout de bras. Dans une large mesure, ce sont elles et eux qui en assurent le financement²³³. »

Près de quinze ans plus tard, malgré ou grâce aux milliers de projets financés par les différents Conseils des arts, la commission a le sentiment que c'est le même message qui lui a été transmis. La communauté artistique québécoise, dont 75% des membres vivent à Montréal, a besoin d'être soutenue encore plus dans cette explosion qui, depuis plusieurs années, produit l'abondance, la multiplication des champs artistiques et l'excellence. Selon Jean-Claude Germain, dans tous les domaines de la culture québécoise, la créativité se renouvelle en permanence depuis trente ans et rien n'indique qu'un épuisement prochain de la ressource soit prévisible²³⁴.

L'effort concerté est essentiel pour maximiser les ressources et permettre aux productions de qualité de trouver leur public. Le financement public reste toujours indispensable puisque la culture confirme, dans les années 2000, son caractère de bien essentiel pour l'individu et la société. La contribution du secteur privé doit aussi augmenter à travers des mécanismes qui garantiront à l'artiste sa liberté et son autonomie puisque le foisonnement et l'excellence culturelle deviennent de plus en plus le gage de proximité et de partenariats d'affaires.

Partager la responsabilité et coordonner les efforts

Il est généralement admis que la réalisation de la mission culturelle de Montréal ne relève pas seulement de la responsabilité de la Ville de Montréal. S'il est vrai que l'effervescence et l'excellence culturelle constituent un atout majeur pour le développement de Montréal, la démonstration n'est plus à faire sur le rayonnement qu'en tirent le Québec et le Canada partout dans le monde, grâce aux artistes et aux productions culturelles auxquels Montréal a donné naissance. Plusieurs décideurs sont interpellés par l'objectif de consolider le statut de Montréal comme métropole culturelle d'envergure internationale, conformément à leurs responsabilités et à leurs intérêts. La CMM, le Gouvernement du Québec et du Canada, leurs Conseils des arts et le CAM représentent des intervenants de tout premier plan.

La majorité des intervenants à l'audience croient qu'une partie de la solution au financement passent par les Conseils des arts qui sont qualifiés, par ailleurs, d'« archipauvres ». Ils ne réussissent même plus à soutenir les meilleurs, dit-on. Toutefois, selon le Rapport Bachand, Montréal, la métropole culturelle du Québec, n'obtient pas sa juste part du palier provincial et ne jouit d'aucun statut particulier auprès du palier fédéral

²³³ La politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir, juin 1992, p. 10.

²³⁴ Bulletin de liaison du Conseil des arts et des lettres du Québec, Édition spéciale 10^e anniversaire, 1994-2004, p. 3.

alors que la Ville est un des grands centres de création au Canada et sûrement le plus grand centre de création francophone²³⁵.

La commission tient à rappeler ici l'intérêt pour les élus montréalais et le milieu culturel tout entier de faire des représentations vigoureuses pour que soient augmentés les budgets consacrés à la culture au Québec et au Canada, plus particulièrement les budgets des conseils des arts provincial et fédéral. Comme l'indiquait un intervenant, « Si le Conseil des arts du Canada [...] double son budget, c'est 53 M\$ qui rentre à Montréal²³⁶ ».

Au dire des participants à la consultation, la Ville est concernée au premier chef par la situation des artistes montréalais²³⁷. On s'attend à ce qu'elle mette en place les mécanismes de coopération qui permettront de s'attaquer aux enjeux de façon optimale.

Malgré le désir de la Ville d'assumer comme jamais auparavant le leadership du développement culturel sur son territoire, plusieurs s'inquiètent de l'absence d'un énoncé clair sur son rôle et sur les pouvoirs dont elle dispose pour faire appliquer sa politique²³⁸. Certains ont aussi manifesté leurs inquiétudes devant le caractère hypothétique de pistes de financement qui ne reposent que sur un appel à la coopération des acteurs²³⁹.

De plus, alors que d'entrée de jeu la Ville situe la culture comme un facteur important de cohésion sociale, un moteur essentiel de son dynamisme économique et de sa prospérité, le discours budgétaire ne fait plus référence aux contributions financières qui devraient venir des différents services municipaux responsables. On a invité la Ville à repenser globalement son aide en mettant à contribution l'ensemble des services de la Ville et non seulement la direction culturelle²⁴⁰.

26. La commission recommande que la Politique soit accompagnée d'une stratégie de financement qui énonce les principes devant guider la contribution des services municipaux concernés et les objectifs de la Ville dans ses représentations auprès de la CMM, des gouvernements supérieurs et du secteur privé.

Selon la commission, une meilleure coordination des interventions des organismes subventionnaires, une clarification sur les attributions et les clientèles desservies par chacun seraient bénéfiques à la communauté artistique montréalaise. Dans tout ce bouillonnement d'artistes et de créations, il faudrait pouvoir mieux répartir et diriger les demandeurs.

➤ **Grandes institutions culturelles et les grands festivals**

Tourisme Montréal identifie les grandes institutions et les grands festivals comme des partenaires culturels majeurs sur lesquels il fonde l'image de marque de Montréal.

Il existe un consensus chez les intervenants à la consultation à propos du caractère métropolitain des grandes institutions et des grands festivals, leur valeur culturelle et économique pour l'ensemble de la population de la CMM. Des statistiques confirment d'ailleurs leur fréquentation par une clientèle métropolitaine.

²³⁵ Rapport Bachand, 3.1, p. 19.

²³⁶ Simon Brault, atelier n°3, tenu le 2 février, 8.7, p. 75.

²³⁷ Conseil québécois de la musique, mémoire 22.5, p. 8.

²³⁸ Les Amis de la bibliothèque de Montréal, mémoire 11.1, Note liminaire.

²³⁹ Conseil des Arts de Montréal, mémoire 18.2, p. 12; Culture Montréal, mémoire 21.1, p. 7.

²⁴⁰ Culture Montréal, mémoire 21.1, p. 6-8; ADISQ, mémoire 12.3, p. 6-7; CDEC Centre-Sud-Plateau Mont-Royal, mémoire 14.3, p. 12 et séance du 23 février en soirée, 8.13, p. 40-41.

Par ailleurs, les grandes institutions montréalaises, l'Orchestre symphonique de Montréal, l'Opéra de Montréal, les grands musées, les grandes troupes de danse et compagnies de théâtre vivent des difficultés financières chroniques. Elles ne sont pas les seules sur la corde raide. Partout à travers le Canada, le cas se répète et il semble que le problème soit maintenant suffisamment grave pour être pris en considération à l'échelle canadienne²⁴¹.

Certaines institutions se sont tournées vers le secteur privé et le mécénat pour tenter de combler les manques à gagner. La Chambre de commerce du Montréal métropolitain a invité la Ville à ne pas négliger l'apport important que pourraient fournir les entreprises privées²⁴². Selon l'ADISQ, les grands festivals éprouvent également certaines difficultés. Tourisme Montréal se propose de faire de leur financement sa grande priorité d'ici 2010.

Tous s'entendent sur la légitimité des représentations de la Ville auprès de la CMM, des gouvernements provincial et fédéral et du secteur privé.

27. La commission est d'avis que la consultation publique a conduit à un consensus fort sur le bien-fondé et la nécessité de la contribution de la CMM et des gouvernements au financement des grandes institutions et des grands événements puisqu'ils profitent à toute la région, au rayonnement du Québec et du Canada tout entier.

28. La commission recommande que la stratégie de financement accompagnant la Politique comprenne un volet sur la consolidation et le développement des grandes institutions culturelles et des grands événements. Ce volet devrait indiquer des objectifs explicites quant à la contribution de la CMM, des gouvernements provincial et fédéral et du secteur privé.

➤ **Industries culturelles (cinéma, édition, métiers d'art, musique populaire, spectacles, disques, multimédias, cyberculture)**

Tout en appuyant le principe du financement public des industries culturelles, la Ville indique son intention de ne pas les financer directement. Des organismes créés par les gouvernements supérieurs y pourvoient sous forme de contributions directes ou de crédits d'impôt, dont Téléfilm Canada, le Fonds canadien de télévision, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), pour ne parler que des plus importants.

La Ville s'engage toutefois à poursuivre son soutien à l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel par l'entremise de son bureau de cinéma et de la télévision, bureau qui existe depuis 1979 et qui coordonne les tournages sur son territoire. De plus, elle se propose de soutenir le volet spectacle de l'industrie culturelle montréalaise par le développement, en collaboration avec l'ADISQ, d'un projet urbain appelé Quartier des spectacles²⁴³.

Certaines industries culturelles bénéficient déjà d'un financement public important, d'autres moins. L'ADISQ souhaite quant à elle que la Ville subventionne directement les industries culturelles, qu'elle repense globalement son aide sous l'angle du développement économique et culturel et qu'elle considère ces industries comme faisant partie de la « nouvelle économie ». Elle suggère la création d'une double structure de financement permettant à la fois de soutenir la création et les industries culturelles. On réfère ici au CAM

²⁴¹ Simon Brault, atelier n°3, tenu le 2 février, 8.7, p. 35.

²⁴² Chambre de commerce du Montréal métropolitain, mémoire 18.3, p. 6.

²⁴³ Jean-Robert Choquet, atelier n° 3, tenu le 2 février, 8.7, p. 8.

pour le secteur sans but lucratif et à une sorte de SODEC montréalaise sous la responsabilité du *Service du développement culturel et qualité du milieu de vie*, pour les industries, les festivals et les grands événements.

Pour l'industrie du spectacle plus particulièrement, l'ADISQ suggère un allègement fiscal équivalent à celui dont bénéficient les OSBL à vocation culturelle : une exemption de taxes d'affaires pour les organismes opérant dans un local ouvert au public et un en-lieu de taxe foncière pour le pourcentage de superficie accessible au public.

Il faut reconnaître la valeur des retombées générées par les industries culturelles pour Montréal et l'ensemble de la région. Toutefois, dans le contexte montréalais, où l'argent manque dramatiquement à toute la communauté artistique, une contribution financière directe aux industries culturelles par la Ville susciterait des controverses et des résistances, du moins dans certains secteurs déjà assez bien pourvus par les fonds publics.

29. La commission est d'avis que la Ville devrait évaluer la pertinence de financer directement les industries culturelles, dans une approche d'équité envers l'ensemble du secteur culturel, à la lumière des investissements des gouvernements et de Tourisme Montréal.

Rallier les artistes

Tous reconnaissent le rôle fondamental de l'artiste comme moteur de la culture et l'importance de mobiliser la communauté artistique pour consolider le statut de Montréal comme métropole culturelle internationale. Plusieurs éléments de nature à rétablir les conditions d'épanouissement de la pratique artistique ont été suggérés. Certains sont très concrets et ils pourront être examinés dans la phase de mise en œuvre. D'autres éléments, plus généraux, concernent les orientations et les cibles propres à une *Politique*. L'analyse de la commission se limitera aux seconds.

➤ Encourager la Ville créative

« Fixons-nous l'objectif d'exporter les créations et de conserver ici nos créateurs de talent²⁴⁴. »

Plusieurs participants à la consultation ont soutenu que les plates-formes actuelles de création sont fragiles²⁴⁵ et que les créateurs abandonnent faute d'encouragement suffisant²⁴⁶. Les problèmes se retrouvent autant du côté de l'émergence et de la relève, qu'à l'étape cruciale de la production culturelle et de sa diffusion²⁴⁷.

Plusieurs approches et stratégies ont été proposées pour pallier les lacunes. Certaines s'appuient sur l'amélioration des conditions de vie des artistes. Se référant aux lois existantes, on recommande par exemple de faire appliquer avec rigueur la loi sur le statut de l'artiste²⁴⁸ et le respect intégral des droits d'auteur, de consolider les organismes qui emploient ces artistes. On suggère aussi des bourses de création et des programmes favorisant l'accès à la propriété d'ateliers d'artistes et d'ateliers-résidence.

²⁴⁴ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, mémoire 18.3, p. 5.

²⁴⁵ Danielle Sauvage, atelier n°3, tenu le 2 février, 8.7, p. 16; Regroupement québécois de la danse, mémoire 11.4, p. 9 et séance tenue le 22 février en après-midi, 8.10, p. 88.

²⁴⁶ Marie-Hélène Falcon, séance tenue le 2 mars en après-midi, 8.19, p. 53.

²⁴⁷ Festival de théâtre des Amériques, mémoire 20.3, p. 2.

²⁴⁸ La Guilde des musiciens du Québec, mémoire 15.3, p. 6-9.

D'autres approches mettent l'accent sur l'implication du créateur dans son environnement socioculturel et l'omniprésence de la culture dans la cité. On suggère de favoriser le contact entre les artistes et les citoyens par la mise en place de programmes d'artistes ou de compagnies en résidence dans les lieux municipaux de diffusion et les lieux publics, et de soutenir les projets culturels intégrés à fort potentiel social (réseau scolaire, milieu associatif, milieu culturel citoyens, musées, etc.). On propose aussi l'intégration des créateurs aux équipes chargées des projets d'aménagement ou d'infrastructures publiques, l'invasion de l'art dans les édifices publics et privés, les commerces. Et finalement, on encourage la participation de représentants du milieu culturel aux missions internationales de la Ville.

D'autres stratégies misent sur la diffusion et la promotion des œuvres artistiques, le développement des marchés et des publics afin que les œuvres puissent vivre d'elles-mêmes. On souhaite un meilleur accès au réseau municipal de diffusion, la mise en œuvre de programmes municipaux d'achat d'œuvres d'art et la mise en place de vitrines culturelles, d'un calendrier des spectacles par quartier. On recommande également l'accroissement du financement public aux festivals disciplinaires, les biennales, les festivals de création contemporaine, les événements de culture alternative ou d'émergence, les festivals de la diversité, événements où plusieurs créateurs ont la chance de se faire connaître.

Finalement, certaines approches favorisent la création d'instruments financiers et fiscaux. On suggère la création de fonds d'investissement pour les artistes ou les entreprises artistiques, ou encore le recours aux mesures fiscales afin d'inciter les entreprises et les individus à soutenir davantage les artistes et à participer au développement des marchés²⁴⁹.

Toutes ces approches présentent des potentiels. L'intention municipale d'appuyer le risque et l'innovation a été bien reçue mais plusieurs ont signalé leur incapacité à imaginer les formes concrètes que l'engagement pourrait prendre. Mise à part une mention sur la nécessité de revoir la fiscalité municipale, la Ville ne présente pas ses choix de manière à ce que les stratégies apparaissent clairement.

30. La commission recommande :

- que la Ville encourage la création artistique à travers son soutien au CAM, ses pratiques exemplaires en matière de respect des droits d'auteur, son support aux festivals de création incluant les festivals de la diversité et la mise en œuvre d'un plan d'action pour le développement d'ateliers d'artistes et d'ateliers – résidences;
- que la Ville supporte la diffusion artistique en ouvrant davantage son réseau de lieux de diffusion aux créateurs et aux productions artistiques;
- que la Ville élabore des incitatifs financiers en soutien à la création, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, le CAM, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et la communauté d'affaires.

➤ **Conseil des arts de Montréal**

Au dire d'une grande majorité des intervenants, le rôle de premier plan joué par le Conseil des arts de Montréal dans le développement culturel de la Ville devrait être reconnu et consolidé. Selon eux, les programmes du CAM représentent les principaux outils de support à la communauté artistique professionnelle.

²⁴⁹ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, mémoire 18.3, p. 7-8; Regroupement des artistes en arts visuels du Québec, mémoire 22.9, p. 9.

Les participants à l'audience sont néanmoins conscients qu'il faudra choisir et établir des priorités parmi toutes les demandes qui ont été formulées. La commission a reçu les suggestions de certains qui soutiennent qu'il faut sélectionner quelques créneaux et s'y tenir pendant dix ans pour obtenir des résultats. D'autres considèrent qu'il faut chercher l'excellence artistique et faire en sorte qu'elle soit soutenue où qu'elle soit. D'autres enfin suggèrent d'aider ceux qui en ont le plus besoin. Tous s'entendent cependant pour que la stratégie retenue opte partout pour l'excellence et qu'elle regroupe les moyens de déceler le renouvellement artistique.

La nécessité d'accorder au CAM son autonomie juridique et d'augmenter son budget au-delà des 10M\$ consentis sur les 177M\$ alloués aux services culturels fait consensus. Le Rapport Bachand recommandait une augmentation de 2M\$ par année sur cinq ans. Par ailleurs, le chiffre de 16,3M\$ a été avancé comme un investissement plus réaliste pour répondre dès maintenant avec plus d'efficacité aux nombreux besoins de soutien à la création et au risque artistique, de soutien aux organismes disciplinaires, à l'émergence, à la culture alternative, aux organismes artistiques de la diversité et des Premières Nations. Ce chiffre ne correspondrait cependant qu'à un budget de rattrapage, compte tenu des onze années de gel subies par le CAM²⁵⁰.

Un signal clair de reconnaissance et de soutien au CAM serait de nature à redonner confiance à la communauté artistique.

31. La commission recommande que le rôle central du CAM, son mandat et son statut juridique autonome soient confirmés à très court terme, que les ambiguïtés qui demeurent sur la répartition des responsabilités entre le CAM et le Service du développement culturel et qualité du milieu de vie soient également levées.

32. La commission recommande que le budget du CAM soit augmenté au-delà des 10 M\$ annoncés, dans un geste marquant des élus pour démontrer la valeur qu'ils accordent au travail des artistes et les rallier dans la réalisation de l'objectif de faire de Montréal une métropole culturelle de calibre international; que la Ville énonce dans sa Politique un plan de croissance du financement du CAM pour les cinq prochaines années.

L'actuelle définition de l'artiste professionnel ainsi que l'absence de définition de ce qu'on appelle « la relève, l'émergence, la culture alternative » et des nouvelles pratiques culturelles soulèvent des problèmes de reconnaissance et par conséquent d'admissibilité aux programmes de financement du CAM. La SOPREF signale que les jeunes artistes professionnels font fréquemment l'objet de traitement inéquitable parce qu'ils sont confondus avec les praticiens amateurs²⁵¹. Des organismes représentant les artistes de la diversité ont également fait valoir un argument semblable. Ils estiment que le système d'évaluation par le CAM de leurs pratiques artistiques nécessite un éventail de critères mieux au fait des traditions artistiques autres qu'occidentales²⁵².

Alors que Richard Florida affirme l'importance de la culture « underground » dans le processus créatif à Montréal et que le Rapport Bachand souligne l'intérêt d'investir davantage dans l'apport des communautés culturelles²⁵³, les représentants de ces milieux ont réclamé la levée des barrières systémiques qui leur bloquent l'accès aux programmes du CAM. Ces artistes et ces organismes ne sont pas souvent en mesure de

²⁵⁰ Conseil des Arts de Montréal, mémoire 18.2, p. 9.

²⁵¹ Société pour la promotion de la relève musicale de l'espace francophone, mémoire 15.1, p. 6-7.

²⁵² Québec Stand Firm, mémoire 19.3, p. 4; Festival du Monde Arabe de Montréal, mémoire 9.1, p. 4; Délégation sur la diversité culturelle dans les arts, mémoire 11.3, p. 7, 11 et 14.

²⁵³ Catalytix, Montréal, ville de convergences créatives : perspectives et possibilités, janvier 2005, p. 17; Rapport Bachand, 3.1, p. 25.

répondre aux exigences d'admissibilité de l'organisme parce que la reconnaissance des caractères d'excellence et d'innovation dans leurs disciplines artistiques s'avère difficile, compte tenu des critères et modes d'évaluation du CAM. Les aménagements récents mis en place au Conseil des arts du Canada à cet effet ont été salués.

33. La commission propose :

- que la définition d'artiste professionnel et les critères d'admissibilité soient réajustés par le CAM en tenant compte des demandes formulées par plusieurs organismes, entre autres, les représentants des artistes de l'émergence et de la diversité;
- que l'évaluation des projets par les pairs soit favorisée par le CAM afin d'assurer un traitement adéquat et équitable à ces groupes d'artistes;
- que des critères et paramètres permettant l'instauration d'ententes pluri-annuelles de financement soient développés.

34. A l'instar de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, la commission recommande que le CAM, la Ville et la Chambre coopèrent dans la mise sur pied d'un fonds d'investissement pour les artistes et les entreprises en émergence.

3.4 Améliorer la « qualité culturelle » du cadre de vie

Lors de la consultation, plusieurs participants ont insisté sur l'importance de la notion de qualité dans l'aménagement urbain et sur la contribution que pourraient apporter les artistes et les créateurs professionnels dans la recherche de cette qualité, s'ils étaient impliqués en amont du processus de planification. Outre l'instauration de l'interdisciplinarité dans les équipes de conception et de réalisation des projets d'aménagement et d'embellissement de la Ville, les participants ont insisté sur l'importance pour les donneurs d'ouvrage, dont la Ville de Montréal, de faire la promotion d'un haut niveau de qualité dans tous leurs projets d'aménagement. Le Quartier international a été cité en exemple.

À cet égard toutefois, la cohérence entre le travail des arrondissements et des services corporatifs dans leurs interventions sur le territoire a fait l'objet de préoccupations de la part de plusieurs participants. Le Plan d'urbanisme pourrait constituer l'outil qui permettrait d'établir les grandes orientations auxquelles tous se devraient d'adhérer.

De l'avis de ceux qui se sont exprimés sur la question, le fait d'aménager la Ville est un geste culturel et la qualité devrait caractériser autant les projets publics que les projets privés d'aménagement du cadre de vie²⁵⁴. Les participants à la consultation publique ont insisté sur l'importance d'assurer l'omniprésence de ceux qui sont aptes à porter ce geste culturel.

35. La commission recommande que le créateur professionnel soit impliqué dans toutes les phases de planification et de réalisation des projets structurants sur le territoire de la Ville afin de garantir la recherche de solutions créatives et esthétiques, propres à embellir Montréal.

²⁵⁴ Clément Demers, atelier n°2, tenu le 1^{er} février, 8.6, p. 40-42.

Faire des arts et de la culture le moteur de la revitalisation urbaine

Dans le cadre de la *Politique*, la Ville prévoit l'implantation d'une stratégie de revitalisation urbaine intégrée combinant sous un volet culturel, les interventions physiques pour l'amélioration du cadre de vie à celles touchant l'amélioration des conditions de vie des citoyens montréalais, notamment par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Les zones les plus défavorisées de Montréal seraient les premières visées par l'application de cette stratégie.

Les participants à la consultation conviennent que les efforts de revitalisation urbaine doivent être dirigés vers les zones prioritaires d'intervention. Le choix des celles-ci devrait normalement tenir compte de l'état physique des lieux et des préoccupations des citoyens. Ces derniers devraient donc y être associés.

Plusieurs participants à la consultation publique ont fait part de leur crainte face à un mouvement de revitalisation urbaine qui entraînerait une gentrification des zones visées. Cette gentrification risquerait de chasser les artistes et les artisans de leurs logis et de leurs lieux de travail compte tenu de leur précarité financière. D'ailleurs, il semble que le mouvement soit déjà enclenché dans certains quartiers. Selon la CDEC Centre-Sud-Plateau Mont-Royal, si la Ville n'intervient pas rapidement, dans deux ans au maximum, ces secteurs seront devenus inabordables pour les artistes²⁵⁵.

Plusieurs propositions ont été formulées à cet égard, dont l'acquisition stratégique de bâtiments dédiés à des ateliers d'artistes, les formules d'aide à l'accession à la propriété ou à l'implantation de coopératives d'habitation par exemple. Chose certaine, plusieurs regroupements de quartiers misent sur la présence des artistes pour assurer leur qualité de vie et leur développement local.

36. La commission est d'avis qu'en élaborant sa stratégie de revitalisation urbaine, la Ville devrait prêter une attention constante à ne pas marginaliser ou expulser les artistes des quartiers où ils se sont établis et là ils jouent déjà un rôle social important du simple fait de leur présence.

37. La commission considère que la Ville devrait maintenir son approche favorisant la participation des résidents et des partenaires locaux au processus de planification et de réalisation des projets de revitalisation.

Pôles culturels

L'identification et le développement des pôles culturels et de savoir sur le territoire montréalais fait suite aux mesures proposées lors du Sommet de Montréal de juin 2002. Le développement de ces pôles devrait être réalisé tant à l'échelle métropolitaine qu'à l'échelle des arrondissements et ce, en complémentarité avec les pôles touristiques²⁵⁶. La Ville s'est engagée à mettre en oeuvre un plan d'intervention stratégique sur les pôles culturels. Cependant, la proposition de *Politique* ne présente aucune définition d'un pôle culturel et aucune réflexion sur les principes qui devraient guider la répartition de la culture dans l'espace municipal. Certains participants à la consultation se sont inquiétés d'une « thématization » imposée qui figerait l'imagination à l'intérieur de cadres préconçus.

Les pôles sont-ils nécessaires au développement culturel local ? Sont-ils la marque d'une vitalité culturelle particulière ? Représentent-ils des espaces municipaux de grande envergure à inscrire dans une découverte culturelle de la Ville ? Jusqu'à quel point faut-il en assurer la présence dans chaque arrondissement ? Pour la

²⁵⁵ Louise Hodder, CDEC Centre-Sud-Plateau Mont-Royal, séance du 23 février en soirée, p. 48.

²⁵⁶ Sommet de Montréal, 2.1, p. 4.

commission, toutes ces questions resteront sans réponse jusqu'à ce que la Ville ait complété son travail de définition et d'établissement d'une typologie des pôles culturels.

38. La commission recommande que la Politique soit accompagnée d'un énoncé sur les principes qui devraient guider la répartition des pôles culturels dans l'espace municipal.

39. La commission est d'avis que la Ville devrait travailler de concert avec les arrondissements et les acteurs concernés à l'élaboration et à la mise en œuvre de son plan stratégique sur les pôles culturels.

➤ **Quartier des spectacles**

L'implantation d'un quartier des spectacles au centre-ville soulève directement l'enjeu de la répartition des événements et des producteurs culturels sur le territoire de la Ville et de l'impact des activités culturelles sur les populations locales.

C'est dans l'arrondissement Ville-Marie que se trouve la presque totalité des diffuseurs et des grands événements culturels de Montréal et plusieurs, nés dans d'autres arrondissements, migrent au centre-ville pour assurer leur croissance. On sait que 80 % des salles de spectacles montréalaises s'y retrouve. Pour faire suite à la demande de l'ADISQ, la Ville propose de consacrer certains espaces du centre-ville au spectacle et d'y insérer une Place des festivals. Cela entraînera évidemment des impacts sur les résidents.

Le Quartier des spectacles est un projet structurant pour la Ville. Le projet suscite enthousiasme et inquiétude. S'il prend forme, il fera davantage converger toute la population festive vers cette partie du centre-ville et déterminera la vocation de cette zone pour plusieurs années.

La consultation a révélé un consensus à l'effet que des mesures appropriées devraient être prévues pour assurer le développement du quartier sans chasser les résidents, les artistes et les organismes culturels présents, sans non plus faire disparaître les petits bars et salles de spectacles où se produisent, entre autres, les artistes de la culture alternative, à des conditions qui leur conviennent. Les expulser reviendrait à éliminer ce qui fait l'originalité de Montréal.

40. La commission considère que la thématique qui se reflète dans le nom du Quartier des spectacles est trop axée sur l'industrie des spectacles et devrait inclure les diverses composantes des arts et de la culture.

41. La commission recommande que la Ville tienne compte des impacts appréhendés du projet sur la vie des résidents et sur la vie culturelle déjà bien implantée dans le quartier, en associant des représentants des propriétaires de salles, des artistes et des résidents à la table de concertation où les enjeux sont discutés.

Promouvoir la signalisation et l'affichage

Plusieurs participants à la consultation publique ont souligné l'importance de l'affichage et de la signalisation dans la mise en valeur et la promotion des arts et de la culture dans l'espace urbain montréalais.

Par ailleurs, la Ville a précisé son orientation en matière de signalisation et indiqué que la mise en place d'une signalisation intégrée mais différenciée selon les arrondissements était envisagée. Cette orientation n'a pas fait l'unanimité dans le milieu culturel. Parce que «c'est un élément urbain significatif pour renforcer

l'identité métropolitaine et rassembler les différentes parties d'un vaste territoire²⁵⁷ », certains représentants du milieu ont soutenu que la Ville devrait plutôt opter pour une signalisation touristique et culturelle uniforme sur tout le territoire montréalais²⁵⁸.

Pour d'autres, le fait d'assurer une visibilité aux événements de la scène alternative, sans contrevenir aux règlements municipaux sur l'affichage, est un enjeu névralgique de survie pour ce secteur. Selon eux, des modules d'affichage adéquats pour les bars et petits lieux qui présentent des spectacles pourraient être mis en place aux endroits stratégiques.

42. La commission est d'avis que la Ville devrait adopter une signalisation touristique et culturelle uniforme, cohérente et fonctionnelle pour l'ensemble du territoire. À cet effet, la Ville devrait se doter de critères novateurs de design et en assurer l'application dans l'ensemble de la ville.

43. La commission recommande que des exceptions réglementaires en matière d'affichage soient autorisées afin de permettre la promotion des événements de la scène alternative.

Relancer le Plan d'intervention en art public

La collection d'art public de la Ville comprend toutes les œuvres situées sur les propriétés municipales, qu'elles soient intégrées aux édifices ou aux sites extérieurs. La Ville estime de façon préliminaire que le territoire de l'île de Montréal compte environ 225 œuvres intégrées à des sites extérieurs et 75 œuvres intégrées à l'architecture²⁵⁹, soit la plus forte concentration en Amérique du Nord²⁶⁰. Lorsque localisées aux endroits stratégiques, ces œuvres peuvent contribuer à l'amélioration du cadre de vie, enrichir le caractère culturel d'un lieu, renforcer l'identité de Montréal et créer des repères historiques. Elles peuvent également remplir une fonction éducative pour les citoyens et augmenter ainsi leur intérêt pour l'art contemporain.

En 1989, l'ancienne Ville de Montréal avait adopté un *Plan d'intervention en art public* réunissant les activités d'acquisition, de conservation et de mise en valeur, ainsi que de promotion et d'accueil d'œuvres d'art temporaire. Elle s'était également dotée d'un Bureau d'art public, assurant l'intégration de ses activités dans une même entité administrative. La Ville procédait également à l'acquisition d'œuvres d'art par des concours ouverts aux artistes professionnels, pratique qui fut étendue à l'ensemble du territoire montréalais en 2002. Toutefois, faute de crédits, les objectifs énoncés dans ce *Plan*, notamment l'acquisition d'œuvres d'art au plan international, la mise sur pied d'un programme d'entretien régulier et le soutien aux projets d'installation temporaire d'œuvres d'art, n'ont été atteints qu'en partie²⁶¹.

Dans le cadre de sa *Politique*, la Ville propose l'adoption d'un *Plan global d'intervention en art public* qui viserait à maintenir et à enrichir les orientations du Plan de 1989 qui s'appliquerait dorénavant à l'ensemble du territoire montréalais. Ce *Plan* relancerait également le programme d'intégration des arts à l'architecture qui prévoyait dès 1990 un budget correspondant à 1,5 % du coût des projets municipaux de construction et de rénovation majeure soit consacré à l'intégration des arts à l'architecture. L'existence et le rôle du Bureau d'art public seraient aussi confirmés²⁶².

²⁵⁷ Société des directeurs des musées montréalais, mémoire 10.4, p. 14.

²⁵⁸ Simon Brault, Culture Montréal, séance du 2 mars en soirée, 8.20, p. 10.

²⁵⁹ Rôle de la Ville de Montréal en matière d'art public, 3.8, p. 6 et 3.12, p. 3.

²⁶⁰ Rapport Bachand, 3.1, p. 14.

²⁶¹ Rôle de la Ville de Montréal en matière d'art public, 3.12, p. 6-7.

²⁶² Rôle de la Ville de Montréal en matière d'art public, 3.12, p. 2 et 7.

Les participants à la consultation publique ont souligné l'importance d'associer les milieux culturels et le secteur privé dans l'application du *Plan d'intervention* et dans la démarche d'élargissement de la collection d'œuvres d'art public. Selon la Société des directeurs des musées Montréalais, les extérieurs des musées seraient appropriés pour l'installation temporaire d'œuvres d'art²⁶³. Les contenus développés à Montréal dans le domaine des arts médiatiques pourraient aussi être valorisés²⁶⁴.

44. La commission recommande que le nouveau Plan global d'intervention en art public, incluant le programme d'intégration des arts à l'architecture, soit mis en application dans les plus brefs délais. La Ville devrait également considérer la diffusion des arts médiatiques comme partie intégrante de l'art public et maintenir les concours de création en art public.

45. La commission recommande à la Ville la mise sur pied d'un comité consultatif en art public composé de représentants des musées, des artistes et des créateurs professionnels.

46. La commission recommande à la Ville d'appliquer la règle du 1,5% du budget des projets municipaux à l'intégration des arts à l'architecture et qu'elle incite le secteur privé à faire de même.

3.5. La mise en œuvre

La *Politique culturelle* est attendue depuis longtemps. Deux interrogations majeures ont toutefois été soulevées par les participants. Quel est l'axe central de la *Politique* ? La Ville a-t-elle les moyens de sa *Politique* ?

La compréhension de la mission que se fixe la *Politique* ainsi que l'organisation du projet de *Politique* posent problème. S'agit-il de faire de Montréal une métropole culturelle, une métropole culturelle de calibre international, de faire de la culture la signature de Montréal ou d'une toute autre vision ? Les distinctions ne sont pas sans conséquences sur le choix des cibles à atteindre par la suite. La *Politique* actuelle est dense mais les fils conducteurs ne sont pas explicites.

À la suite de l'analyse des propos tenus, la commission comprend qu'il existe un consensus sur une mission centrée sur l'objectif de faire de Montréal une métropole culturelle de calibre international en imprégnant tous les gestes municipaux d'une signature culturelle forte. Toutefois, elle croit que la *Politique* gagnerait en clarté si elle regroupait, dans une courte présentation, ses fondements et sa mission, ses orientations ainsi que sa stratégie de mise en œuvre autour d'un axe principal mieux défini. La Ville devrait aussi préciser le rôle particulier qu'elle s'attribue dans la réalisation de sa *Politique*.

La proposition n'est pas explicite sur les échéanciers, sur l'ordre de grandeur des budgets affectés aux engagements, non plus que sur les grandes stratégies de financement et de réalisation de la *Politique*. L'annonce de l'élaboration prochaine de plusieurs plans qui concrétiseraient les engagements n'a pas réussi à rassurer.

47. La commission propose :

- que la Ville formule clairement la mission de sa Politique, son axe principal et ses valeurs ou principes directeurs;

²⁶³ Inscrire les musées dans la dynamique culturelle de la Ville de Montréal, 3.7, p. 7; Société des directeurs des musées montréalais, mémoire 10.4, p. 14.

²⁶⁴ Alban Asselin, Hexagram, séance du 22 février en soirée, p. 68.

- que les priorités soient mises en évidence et que leur échéancier de réalisation soit précisé à grands traits;
- que l'horizon d'application de la *Politique* soit confirmé.

Si Montréal veut consolider son statut de métropole culturelle à l'échelle québécoise, canadienne et internationale, elle doit s'appuyer sur un cadre législatif et fiscal propice²⁶⁵. La Ville elle-même en convient. Montréal, comme d'autres villes du Québec, est en négociation constante avec les gouvernements fédéral et provincial sur la révision du régime fiscal. La commission rappelle le constat des ateliers thématiques sur la nécessité absolue « d'augmenter la tarte », entre autres, par le rapatriement de taxes fédérale ou provinciale, par une participation financière plus importante de la CMM et par le développement d'instruments et d'incitatifs financiers, dirigés vers les individus et les entreprises.

De plus, au terme de la consultation, l'adhésion des arrondissements à la *Politique* demeure un enjeu majeur pour l'ensemble des participants car les pouvoirs dont dispose la Ville pour faire appliquer sa *Politique* sur le territoire des arrondissements restent incertains.

48. La commission recommande :

- que la Ville établisse son rôle particulier en matière de développement culturel en complémentarité avec les responsabilités des autres intervenants publics impliqués;
- que la Ville énonce les grands principes qui devraient guider, selon elle, la contribution de la CMM, des gouvernements et du secteur privé;
- que le maire de Montréal et les maires d'arrondissement reconnaissent sans équivoque la nécessité d'un véritable coup de barre politique, administratif et financier qui permette à Montréal de renforcer sa vocation de métropole culturelle et qu'ils en assument eux-mêmes le leadership.

L'offre artistique est très importante à Montréal. Par ailleurs, l'audience a révélé que plusieurs productions n'ont pas le temps de trouver leur public. Les œuvres, en danse par exemple, ne sont présentées que quatre fois en moyenne à cause du manque de salles de répétition, de lieux de diffusion et de financement. L'enjeu du développement de nouveaux publics n'a pas été abordé en profondeur à l'occasion de la consultation. La Ville y fait pourtant référence dans la *Politique*. Le Rapport Bachand et les différents Conseils des arts le reconnaissent aussi comme prioritaire. Le financement public de la culture et la participation du secteur privé sont et resteront des sources indispensables d'entrée de fonds pour maintenir Montréal dans son statut de métropole culturelle. Cependant, le public montréalais devrait y contribuer plus qu'il ne le fait actuellement pour que les œuvres vivent par elles-mêmes.

49. De l'avis de la commission, la Ville devrait s'attaquer dès maintenant au développement de nouveaux publics, en collaboration avec l'ensemble des acteurs impliqués.

²⁶⁵ Société des directeurs des musées montréalais, mémoire 10.4, p. 5.

Conclusion

Les citoyens, groupes et organismes qui ont participé à la consultation ont tous salué l'initiative de la Ville d'adopter une *Politique de développement culturel*. Le milieu culturel est prêt à se mobiliser pour faire de Montréal une métropole culturelle de calibre international et en assurer le rayonnement grâce à une intensité et à une qualité culturelle qui s'imposent comme la signature de Montréal.

Parmi les suggestions et les recommandations énoncées, la commission considère qu'il y a consensus à l'effet que trois d'entre elles doivent être implantées de façon particulièrement urgente. Il s'agit de l'application du plan de rattrapage des bibliothèques, dans une perspective d'accessibilité à la culture pour tous, de l'augmentation du budget du Conseil des arts de Montréal au-delà des 10M\$ consentis, dans une perspective de soutien à la création artistique, et de l'élaboration d'une stratégie de financement des engagements de la *Politique*.

De plus, l'affirmation de la nécessité pour Montréal d'une cure d'embellissement dont la culture serait le cadre privilégié, s'avère également être très importante. La révision de la mission et du fonctionnement du réseau municipal de diffusion culturelle, dans une perspective de développement intégré de la scène montréalaise, devrait aussi faire partie des priorités de la Ville.

Au terme de cette consultation, la commission est convaincue que la *Politique* ne s'appliquera avec succès que si la Ville s'assure de la mise en place des outils de concertation prévus dans la proposition. Elle se doit d'entretenir un dialogue constant avec tous les partenaires et d'ouvrir un forum permanent sur l'évolution du développement culturel à Montréal afin que, dans l'exercice des choix et des arbitrages, elle s'alimente à une réflexion continue de la société civile et des acteurs des différents milieux.

La commission est également convaincue que Montréal ne pourra consolider son titre de métropole culturelle que si de nouveaux publics s'intéressent aux productions artistiques et viennent s'y nourrir régulièrement. La Ville peut agir comme catalyseur pour que s'élabore une vaste opération en ce sens.

Fait à Montréal, le 9 mai 2005

(s) Louise Roy

Louise Roy
Présidente de la commission

(s) Judy Gold

Judy Gold
Commissaire

(s) Louis Dériger

Louis Dériger
Commissaire

Annexe 1 Les recommandations de la commission

LA VISION

S'appuyer sur l'originalité de Montréal

1. *La commission recommande que la Politique de développement culturel s'ouvre sur l'énoncé d'une mission qui s'appuie sur les valeurs culturelles fondamentales qui font l'originalité de Montréal parmi les grandes villes du monde et qui reconnaît la contribution des Premières Nations, des peuples fondateurs et des communautés culturelles.*

Adopter une approche englobante de la culture

2. *La commission recommande que la valeur intrinsèque de l'art et de la culture comme producteur de sens pour l'individu et la société soit reconnue comme principe fondateur de la Politique, de même que son importance comme facteur de cohésion sociale et de développement économique.*
3. *La commission recommande que la Ville adhère à l'Agenda 21 de la culture, qu'elle s'en inspire dans toutes ses politiques, particulièrement en matière de diversité culturelle et de démocratie participative.*
4. *La commission recommande que les savoirs scientifiques soient reconnus comme une importante composante de la Politique de développement culturel et qu'une place appropriée leur soit faite.*

Instituer une signature culturelle forte

5. *La commission recommande que le maire de Montréal et les maires d'arrondissement assument pleinement le leadership de l'application de la Politique de développement culturel.*
6. *La commission recommande que les conseils d'arrondissement adhèrent formellement à la vision, aux valeurs fondamentales et aux cibles prioritaires que proposera la Politique de développement culturel.*
7. *La commission recommande que des rendez-vous annuels du maire sur la culture soient instaurés dans chaque arrondissement pour documenter publiquement l'avancement de la Politique à partir d'un ensemble de mesures d'évaluation dont certaines seraient communes à tout le territoire municipal.*

Placer le citoyen et le créateur au centre de la Politique

8. *La commission recommande de placer le créateur, avec le citoyen, au cœur du projet de Politique.*

Inclure la diversité

9. *La commission recommande que, dans les instances administratives, consultatives et décisionnelles de la Ville en matière de culture, la reconnaissance de la diversité culturelle et l'inclusion des groupes qui la promeuvent soient des objectifs et des critères qui guident les nominations, évaluations et représentations publiques.*

Encourager la formation de réseaux et de maillages

10. *La commission recommande que la Ville reconnaisse les partenariats et les maillages culturels qui assurent transversalité et synergie comme une approche privilégiée dans la Politique et qu'elle s'engage sur les moyens qu'elle propose de prendre pour les soutenir.*

Embellir Montréal : assurer l'omniprésence de l'intervention culturelle

11. *La commission considère que la Politique arrive à point nommé pour que le maire de Montréal lance un message clair sur la nécessité pour Montréal d'une cure d'embellissement dont la culture serait le cadre privilégié.*

L'ACCESSIBILITÉ À LA CULTURE POUR TOUS LES CITOYENS

Inclusion et accessibilité

12. *La commission est d'avis que la Ville devrait reconnaître explicitement dans sa Politique le phénomène d'exclusion culturelle et indiquer clairement, dans les plans stratégiques à venir, les moyens à mettre en place pour s'attaquer à ce problème.*
13. *La commission constate que les organismes socio-communautaires peuvent jouer un rôle de premier plan dans l'accessibilité à la culture et dans la lutte contre l'exclusion culturelle. La Ville devrait faire appel à eux.*

Complémentarité des institutions dans leur contribution à l'accessibilité

Bibliothèques

14. *La commission recommande que la Ville, dans son plan de rattrapage des bibliothèques, applique à très court terme des standards de base correspondant à un service satisfaisant, partout sur le territoire. Ces standards devraient porter, entre autres, sur le nombre de bibliothécaires requis par établissement, les heures d'ouverture et l'accès aux collections directement ou à travers le réseau municipal.*
15. *La commission recommande que la Ville rende public les phases de réalisation du plan de rattrapage des bibliothèques municipales et les budgets qui y seront affectés à chaque étape.*
16. *La commission recommande que la Ville analyse les modèles centralisés et décentralisés de gestion du réseau des bibliothèques municipales et qu'elle s'assure de se doter des meilleurs instruments afin d'optimiser les ressources et de mettre en œuvre le plan de rattrapage, priorité de sa Politique.*
17. *La commission propose que la Ville, dans sa Politique, se fixe un objectif d'accès optimal à la connaissance pour tous les citoyens grâce à la mise en réseau des collections de l'ensemble des bibliothèques du territoire, incluant celles des institutions d'enseignement.*

Maisons de la culture et lieux de diffusion municipaux

18. *La commission recommande que la Ville fasse l'inventaire de tous les lieux publics et privés – petits bars et salles de spectacles – susceptibles d'être utilisés par la communauté artistique professionnelle et amateur aux fins de pratique et de diffusion culturelle.*
19. *La commission recommande que la Ville entame avec le CAM et tous les acteurs concernés, une réflexion sur la mission, le fonctionnement et l'élargissement potentiel du réseau municipal de diffusion pour en faire un instrument adapté à la mise en œuvre de sa nouvelle Politique culturelle, y compris au développement de la scène montréalaise. Qu'elle considère également les lieux privés de diffusion.*

Médiation et maillages culturels

Projets de médiation culturelle

20. *La commission recommande que les projets de médiation culturelle soient reconnus dans la Politique pour leur valeur intrinsèque d'intégration des arts à la société et par leur contribution très particulière à la réalisation de l'objectif d'accessibilité pour tous à la culture. La Ville devrait les encourager partout où ils prendront racine, entre autres, grâce à des programmes d'artistes ou de compagnies en résidence.*
21. *La commission propose que la Ville reconnaisse les arts de la rue pour leur contribution importante à l'accessibilité à la culture et en facilite l'expression par une réglementation municipale appropriée et par l'aménagement de lieux publics adéquats dans les parcs et sur la rue.*

Loisir culturel et pratique culturelle amateur

22. *La commission est d'avis que la Ville révisé son approche en matière de loisir culturel et de pratique artistique amateur en s'inspirant des projets de médiation culturelle pour favoriser l'appropriation de la culture par les citoyens et promouvoir le développement de publics.*

Service culturel offert aux jeunes

23. *La commission constate que les intentions inscrites dans la proposition de Politique concernant les jeunes suscitent l'intérêt et l'adhésion générale. La Ville devrait développer une stratégie « jeunesse » où seraient regroupés les moyens mis de l'avant afin d'assurer l'accessibilité des jeunes à la culture et leur participation au développement culturel.*
24. *La commission recommande, puisque les jeunes constituent une clientèle prioritaire, que la Ville s'assure de la présence des organismes jeunesse sur les instances de consultation et de concertation qui seront mises en place.*

Pratiques tarifaires

25. *La commission recommande que la Ville, en concertation avec les arrondissements et les représentants des milieux concernés, revoit les pratiques tarifaires dans le but de réduire les effets négatifs de la tarification des activités culturelles sur l'accessibilité à la culture pour tous.*

SOUTIEN AUX ARTS, AUX ARTISTES ET À LA CULTURE

Partager la responsabilité et coordonner les efforts

Grandes institutions culturelles et les grands festivals

26. *La commission recommande que la Politique soit accompagnée d'une stratégie de financement qui énonce les principes devant guider la contribution des services municipaux concernés et les objectifs de la Ville dans ses représentations auprès de la CMM, des gouvernements supérieurs et du secteur privé.*
27. *La commission est d'avis que la consultation publique a conduit à un consensus fort sur le bien-fondé et la nécessité de la contribution de la CMM et des gouvernements au financement des grandes institutions et des grands événements puisqu'ils profitent à toute la région, au rayonnement du Québec et du Canada tout entier.*
28. *La commission recommande que la stratégie de financement accompagnant la Politique comprenne un volet sur la consolidation et le développement des grandes institutions culturelles et des grands*

événements. Ce volet devrait indiquer des objectifs explicites quant à la contribution de la CMM, des gouvernements provincial et fédéral et du secteur privé.

Industries culturelles (cinéma, édition, métiers d'art, musique populaire, spectacles, disques, multimédias, cyberculture)

29. *La commission est d'avis que la Ville devrait évaluer la pertinence de financer directement les industries culturelles, dans une approche d'équité envers l'ensemble du secteur culturel, à la lumière des investissements des gouvernements et de Tourisme Montréal.*

Rallier les artistes

Encourager la Ville créative

30. *La commission recommande :*

- que la Ville encourage la création artistique à travers son soutien au CAM, ses pratiques exemplaires en matière de respect des droits d'auteur, son support aux festivals de création incluant les festivals de la diversité et la mise en œuvre d'un plan d'action pour le développement d'ateliers d'artistes et d'ateliers – résidences;

- que la Ville supporte la diffusion artistique en ouvrant davantage son réseau de lieux de diffusion aux créateurs et aux productions artistiques;

- que la Ville élabore des incitatifs financiers en soutien à la création, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, le CAM, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et la communauté d'affaires.

Conseil des arts de Montréal

31. *La commission recommande que le rôle central du CAM, son mandat et son statut juridique autonome soient confirmés à très court terme, que les ambiguïtés qui demeurent sur la répartition des responsabilités entre le CAM et le Service du développement culturel et qualité du milieu de vie soient également levées.*

32. *La commission recommande que le budget du CAM soit augmenté au-delà des 10M\$ annoncés, dans un geste marquant des élus pour démontrer la valeur qu'ils accordent au travail des artistes et les rallier dans la réalisation de l'objectif de faire de Montréal une métropole culturelle de calibre international; que la Ville énonce dans sa Politique un plan de croissance du financement du CAM pour les cinq prochaines années.*

33. *La commission propose :*

- que la définition d'artiste professionnel et les critères d'admissibilité soient réajustés par le CAM en tenant compte des demandes formulées par plusieurs organismes, entre autres, les représentants des artistes de l'émergence et de la diversité;

- que l'évaluation des projets par les pairs soit favorisée par le CAM afin d'assurer un traitement adéquat et équitable à ces groupes d'artistes;

- que des critères et paramètres permettant l'instauration d'ententes pluri-annuelles de financement soient développés.

34. *A l'instar de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, la commission recommande que le CAM, la Ville et la Chambre coopèrent dans la mise sur pied d'un fonds d'investissement pour les artistes et les entreprises en émergence.*

AMÉLIORER LA « QUALITÉ CULTURELLE » DU CADRE DE VIE

35. *La commission recommande que le créateur professionnel soit impliqué dans toutes les phases de planification et de réalisation des projets structurants sur le territoire de la Ville afin de garantir la recherche de solutions créatives et esthétiques, propres à embellir Montréal.*

Faire des arts et de la culture le moteur de la revitalisation urbaine

36. *La commission est d'avis qu'en élaborant sa stratégie de revitalisation urbaine, la Ville devrait prêter une attention constante à ne pas marginaliser ou expulser les artistes des quartiers où ils se sont établis et là ils jouent déjà un rôle social important du simple fait de leur présence.*
37. *La commission considère que la Ville devrait maintenir son approche favorisant la participation des résidents et des partenaires locaux au processus de planification et de réalisation des projets de revitalisation.*

Pôles culturels

38. *La commission recommande que la Politique soit accompagnée d'un énoncé sur les principes qui devraient guider la répartition des pôles culturels dans l'espace municipal.*
39. *La commission est d'avis que la Ville devrait travailler de concert avec les arrondissements et les acteurs concernés à l'élaboration et à la mise en œuvre de son plan stratégique sur les pôles culturels.*

Quartier des spectacles

40. *La commission considère que la thématique qui se reflète dans le nom du Quartier des spectacles est trop axée sur l'industrie des spectacles et devrait inclure les diverses composantes des arts et de la culture.*
41. *La commission recommande que la Ville tienne compte des impacts appréhendés du projet sur la vie des résidents et sur la vie culturelle déjà bien implantée dans le quartier, en associant des représentants des propriétaires de salles, des artistes et des résidents à la table de concertation où les enjeux sont discutés.*

Promouvoir la signalisation et l'affichage

42. *La commission est d'avis que la Ville devrait adopter une signalisation touristique et culturelle uniforme, cohérente et fonctionnelle pour l'ensemble du territoire. À cet effet, la Ville devrait se doter de critères novateurs de design et en assurer l'application dans l'ensemble de la ville.*
43. *La commission recommande que des exceptions réglementaires en matière d'affichage soient autorisées afin de permettre la promotion des événements de la scène alternative.*

Relancer le Plan d'intervention en art public

44. *La commission recommande que le nouveau Plan global d'intervention en art public, incluant le programme d'intégration des arts à l'architecture, soit mis en application dans les plus brefs délais.*

La Ville devrait également considérer la diffusion des arts médiatiques comme partie intégrante de l'art public et maintenir les concours de création en art public.

- 45.** *La commission recommande à la Ville la mise sur pied d'un comité consultatif en art public composé de représentants des musées, des artistes et des créateurs professionnels.*
- 46.** *La commission recommande à la Ville d'appliquer la règle du 1,5% du budget des projets municipaux à l'intégration des arts à l'architecture et qu'elle incite le secteur privé à faire de même.*

MISE EN ŒUVRE

47. *La commission propose :*

- *que la Ville formule clairement la mission de sa Politique, son axe principal et ses valeurs ou principes directeurs;*
- *que les priorités soient mises en évidence et que leur échéancier de réalisation soit précisé à grands traits;*
- *que l'horizon d'application de la Politique soit confirmé.*

48. *La commission recommande :*

- *que la Ville établisse son rôle particulier en matière de développement culturel en complémentarité avec les responsabilités des autres intervenants publics impliqués;*
- *que la Ville énonce les grands principes qui devraient guider, selon elle, la contribution de la CMM, des gouvernements et du secteur privé;*
- *que le maire de Montréal et les maires d'arrondissement reconnaissent sans équivoque la nécessité d'un véritable coup de barre politique, administratif et financier qui permette à Montréal de renforcer sa vocation de métropole culturelle et qu'ils en assument eux-mêmes le leadership.*

49. *De l'avis de la commission, la Ville devrait s'attaquer dès maintenant au développement de nouveaux publics, en collaboration avec l'ensemble des acteurs impliqués.*

Annexe 2 Les engagements

1. La Ville s'engage à mettre de l'avant un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, en vue d'atteindre rapidement la moyenne des dix plus grandes villes canadiennes. Elle les rendra aussi plus accessibles en ajoutant du personnel spécialisé, en augmentant les heures d'ouverture, en améliorant la médiation de la lecture ainsi que les services offerts aux enfants et aux moins de 17 ans, et en valorisant la connaissance et la cyberconnaissance.

2. La Ville s'engage à faire de l'année 2005 – année où Montréal a été désignée capitale mondiale du livre par l'UNESCO et année de l'inauguration de la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec – l'an 1 du plan de rattrapage et de mise à niveau du réseau des bibliothèques publiques de Montréal.

3. La Ville s'engage à revoir avec les commissions scolaires de son territoire les avenues de collaboration en vue d'optimiser les services culturels offerts aux jeunes dans les arrondissements et les écoles et, s'il y a lieu, de concevoir un plan conjoint visant à «raccrocher» certains jeunes à la vie de l'école et de leur communauté grâce, notamment, à des projets axés sur les arts et la culture.

4. La Ville s'engage à mettre en place un volet culturel dans le Programme de revitalisation urbaine intégrée, à favoriser l'accès à la pratique culturelle et artistique dans les projets issus de ce programme et à davantage prendre en compte la contribution de la culture au développement social de Montréal.

5. La Ville s'engage à poursuivre la démocratisation et la promotion des activités culturelles au sein de ses lieux de diffusion:

a) en appuyant en priorité le travail d'initiation et de sensibilisation à la richesse artistique présente et offerte dans les arrondissements auprès des clientèles plus sensibles, notamment les jeunes;

b) en poursuivant l'effort de communication auprès des citoyens au sujet des activités culturelles présentées sur l'ensemble du territoire;

c) en faisant mieux connaître les jeunes artistes professionnels et en appuyant la recherche artistique montréalaise.

6. La Ville s'engage à soutenir le loisir culturel et la pratique artistique amateur:

a) en encourageant fortement la contribution des artistes professionnels et autres experts reconnus à des projets réalisés avec les citoyens;

b) en valorisant et privilégiant le partenariat entre les amateurs, les professionnels et les experts reconnus pour une mise en commun des ressources;

c) en favorisant l'harmonisation, la complémentarité et la cohérence entre les divers acteurs culturels montréalais.

7. La Ville s'engage à convenir d'une entente de partenariat avec les musées montréalais qui mettra l'accent sur leur mandat de vulgarisation de la connaissance auprès des Montréalais, en particulier les jeunes.

8. La Ville s'engage à faire reconnaître Pointe-à-Callière comme un musée national.

9. La Ville s'engage à augmenter les ressources du Centre d'histoire de Montréal et du Musée de Lachine, pour leur permettre de s'acquitter mieux encore de leur mandat d'initiation et de vulgarisation, que ce soit en matière d'art, d'histoire ou de patrimoine.

10. La Ville s'engage à favoriser la mise en œuvre du Réseau Patrimoine Montréal, dont le principal mandat sera de faire connaître les intervenants en patrimoine et de promouvoir leurs activités. Dans ce but, le RPM réunira et mettra à contribution un grand nombre de ressources en vue de rejoindre efficacement le plus vaste public possible.

11. La Ville s'engage à appuyer la réalisation du projet de «vitrine culturelle», dans le Quartier des spectacles.

12. *La Ville s'engage à recommander aux conseils d'arrondissements de mettre en œuvre un programme de reconnaissance culturelle.*

13. *La Ville s'engage à intégrer dans ses politiques et ses interventions en aménagement – dont le plan d'urbanisme – une préoccupation constante d'harmonie, de recherche de qualité, et de valorisation de la culture et du patrimoine.*

14. *La Ville s'engage à tracer, en collaboration avec les arrondissements, un plan global d'intervention en art public, qui inclura un programme d'intégration des arts à l'architecture, réservé à l'art public, pour tous les projets municipaux de construction. Un volet encouragera les entreprises à intégrer les œuvres d'art public – permanentes ou éphémères – à leurs projets immobiliers en profitant de l'expertise municipale en ce domaine.*

15. *La Ville s'engage à mieux intégrer le design à ses pratiques – qu'il s'agisse d'aménagement d'espaces publics, de construction, de réfection routière ou de mobilier urbain – tout en poursuivant son effort de promotion du design auprès de ses partenaires institutionnels ou privés.*

16. *La Ville s'engage à mettre en œuvre un plan d'intervention stratégique sur les pôles culturels, qui proposera les moyens de mettre en valeur les pôles existants, ainsi qu'un programme de développement de nouveaux pôles, en concertation avec chacun des arrondissements concernés.*

17. *La Ville s'engage à se doter d'une signalisation cohérente, mettant en réseau et donnant toute la visibilité requise aux institutions, équipements, événements, œuvres d'art public et autres témoins significatifs de la culture et du patrimoine montréalais.*

18. *La Ville confirme que le budget du Conseil des arts augmentera à 10 millions de dollars en 2005 et s'engage à poursuivre son effort par la suite, en tenant compte de la capacité financière très limitée que lui impose son cadre fiscal actuel.*

19. *La Ville s'engage à confirmer l'autonomie juridique du Conseil des arts de Montréal, liée aux*

responsabilités qui lui sont attribuées, soit le soutien à des organismes artistiques professionnels à but non lucratif, le soutien au développement disciplinaire et la reconnaissance de l'excellence.

20. *La Ville s'engage à instituer un mécanisme administratif permanent de coopération entre les milieux culturels et les instances de la Ville afin de s'assurer que les sujets d'intérêt commun fassent l'objet d'échanges réguliers et d'un suivi approprié.*

21. *La Ville s'engage à favoriser le développement, avec ses partenaires – la CMM et les gouvernements du Québec et du Canada – d'une nouvelle approche de financement pour les grandes institutions culturelles montréalaises.*

Cette approche, – définie avec la contribution du Conseil des arts de Montréal –, devrait établir les paramètres de définition de ces institutions, en dresser la liste, établir le principe d'une contribution de la Ville, de la Communauté et des gouvernements et fixer la hauteur de chaque contribution.

22. *La Ville s'engage à convenir avec les principaux intéressés – de concert avec la CMM et les partenaires gouvernementaux - d'un plan de développement à long terme des grands festivals montréalais.*

23. *La Ville – en étroite collaboration avec les arrondissements concernés – s'engage à se donner un plan d'action et des outils permettant d'intervenir pour consolider et développer les ateliers d'artistes et les ateliers-résidences, particulièrement dans les quartiers centraux, en favorisant notamment l'accès à la propriété pour les artistes.*

24. *La Ville s'engage à réaliser le projet de Place des festivals, au cœur du Quartier des spectacles et à construire un nouveau Planétarium à proximité du Biodôme.*

25. *La Ville s'engage à donner son appui au principe du financement public des industries culturelles, car celui-ci est indispensable au maintien des entreprises qui en font partie, vu la taille de notre marché.*

26. La Ville s'engage à tracer, avec le milieu et ses partenaires du grand Montréal, un plan structuré et cohérent de développement de l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel.

27. La Ville s'engage à faire de la réalisation du Quartier des spectacles une priorité stratégique. Ce secteur devra être aménagé dans une perspective de développement culturel et d'équilibre entre les fonctions et développé en vue d'en faire un lieu convivial pour les Montréalais et une destination culturelle internationale.

28. La Ville s'engage à appuyer les initiatives qui font en sorte que Montréal continue de se démarquer par sa créativité, par le risque artistique et par le caractère innovateur de sa production culturelle.

29. La Ville s'engage à contribuer à créer des conditions favorables à la consolidation et à l'essor de la cyberculture et à intégrer la cyberculture aux stratégies de promotion culturelle de Montréal.

30. La Ville s'engage à se donner une politique linguistique considérant Montréal comme une métropole culturelle dont la langue commune est le français, tout en s'assurant que les services municipaux à l'intention des citoyens anglophones soient rendus dans leur langue.

31. La Ville, consciente que l'inclusion est l'un des plus grands défis de Montréal, s'engage à promouvoir une approche plus englobante de l'interculturalisme, à la fois axée sur le partenariat avec des organismes culturels et davantage en appui aux arrondissements, premiers responsables des services culturels offerts aux citoyens. De plus, compte tenu de l'importance des enjeux liés au dialogue des cultures, la Ville poursuivra une réflexion à ce sujet, avec l'aide des citoyens et organismes culturels qui participeront à la consultation publique et en mobilisant ses propres instances administratives et consultatives.

32. La Ville s'engage à élaborer un programme d'aide financière aux événements culturels mettant en valeur la diversité ethnoculturelle montréalaise et le patrimoine et les traditions populaires des communautés ethnoculturelles.

33. La Ville s'engage à :

a) soutenir l'accueil d'artistes, de productions et d'expositions identifiés aux différentes régions du Québec à travers les réseaux public et privé montréalais ;

b) formaliser des mécanismes pour favoriser l'accueil des troupes et des artistes canadiens et étrangers;

c) favoriser une plus grande ouverture des réseaux des bibliothèques et des lieux de diffusion municipaux aux artistes étrangers dans le cadre d'échanges internationaux.

34. La Ville s'engage à faire de la culture la signature de Montréal, en renforçant sa position de métropole culturelle, auprès de ses citoyens comme à l'échelle nationale et internationale, en misant, notamment, sur l'effervescence culturelle, sur la synergie entre savoir, culture et patrimoine et sur ses divers créneaux d'excellence.

35. La Ville s'engage à appuyer les gouvernements du Québec et du Canada, ainsi que la Coalition pour la diversité culturelle, dans leurs interventions internationales, à promouvoir elle-même la diversité culturelle et à susciter l'appui des acteurs sociaux et de la population de Montréal à ce principe.

36. La Ville s'engage à créer un Conseil consultatif de la culture de Montréal et recommander à chaque arrondissement de se doter d'une instance consultative en matière culturelle, s'il n'en existe pas déjà une.

37. Les élus de la Ville de Montréal s'engagent à assumer le leadership et la promotion de l'action montréalaise en développement culturel, tant dans leur arrondissement qu'à l'échelle de la Ville, ainsi qu'auprès de leurs homologues siégeant aux commissions scolaires, à la Communauté métropolitaine de Montréal, à l'Assemblée nationale et à la Chambre des Communes.

38. Le maire de Montréal s'engage à inviter, une fois l'an, au Rendez-vous du Maire sur Montréal, métropole culturelle, tous les partenaires concernés afin de faire le point sur la mise en œuvre de la politique culturelle de la Ville.

39. *Les élus de la Ville de Montréal s'engagent à convaincre leurs collègues de la CMM de consentir un soutien financier aux institutions culturelles et aux festivals qui ont une portée métropolitaine.*

40. *Les créateurs, artistes, artisans, entrepreneurs et autres leaders culturels montréalais s'engagent, en plus de continuer à incarner, chacun à sa manière, le dynamisme culturel de Montréal, à appuyer et illustrer la fonction d'intégration sociale de la culture en participant au parrainage d'initiatives locales de valorisation de la culture.*

41. *Les milieux d'affaires, conscients que la culture est le meilleur atout de Montréal, s'engagent à appuyer le principe du financement public des arts et de la culture, continuer à les soutenir par le mécénat et la commandite et examiner de nouvelles formes d'investissement, qu'elles soient liées au développement des arts ou à l'embellissement du paysage urbain.*

42. *Le directeur général s'engage, en préparation du Rendez-vous du Maire sur Montréal, métropole*

culturelle, à présenter, une fois l'an, un rapport sur l'état d'avancement de Montréal, métropole culturelle.

43. *Les gouvernements du Québec et du Canada s'engagent à contribuer ensemble, avec la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal, à la définition d'une vision concertée du développement culturel qui reconnaît le rôle crucial de Montréal en tant que métropole culturelle et à l'élaboration de la stratégie d'investissement qui en découle.*

44. *La Ville s'engage à demander au gouvernement du Québec d'encourager les citoyens et les entreprises, par des mécanismes appropriés, à investir davantage en matière culturelle.*

45. *La Ville s'engage à solliciter la collaboration des principaux médias montréalais, pour voir comment ils pourraient contribuer davantage à sensibiliser les citoyens et à les inciter à participer à l'activité culturelle.*

Annexe 3 Les renseignements relatifs au mandat

Le mandat

L'Office de consultation publique de Montréal a reçu du Comité exécutif, en vertu du 3^e paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 83 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), le mandat de consulter les citoyens sur le projet de *Politique de développement culturel pour la ville de Montréal*.

La consultation publique

L'avis public pour la consultation a paru dans *La Presse*, *The Gazette* et *Le Devoir* le 8 décembre 2004 et il y a eu un rappel dans les mêmes journaux le 8 janvier 2005.

L'avis public pour les ateliers thématiques a paru dans *La Presse*, *The Gazette* et *Le Devoir* le 20 janvier 2005.

Des réunions préparatoires ont eu lieu aux dates et endroits suivants : le lundi 6 décembre 2004 aux bureaux du *Service du développement culturel et qualité du milieu de vie*, le mardi 21 décembre 2004 aux bureaux du *Service du développement culturel et qualité du milieu de vie*, le mercredi 22 décembre 2004 aux bureaux de Culture Montréal, le jeudi 6 janvier 2005 aux bureaux de Culture Montréal et le jeudi 20 janvier 2005 aux bureaux de l'OCPM

Les séances de consultation publique ont eu lieu aux dates et endroits suivants :

Séances d'information

Le 19 janvier 2005	Centre d'éducation des adultes (CEDA), 2515, rue Delisle
Le 24 janvier 2005	Centre Leonardo Da Vinci, 8350, rue Lacordaire, Salle 8
Le 25 janvier 2005	Centre de loisirs Saint-Laurent, 1375, rue Grenet, Salle A 136
Le 26 janvier 2005	OCPM, 1550, rue Metcalfe, 14 ^e étage

Ateliers thématiques

Le 31 janvier 2005	OCPM, 1550, rue Metcalfe, 14 ^e étage
Le 1 ^{er} février 2005	OCPM, 1550, rue Metcalfe, 14 ^e étage
Le 2 février 2005	OCPM, 1550, rue Metcalfe, 14 ^e étage

Séances d'audition et de dépôt de mémoires

Les séances d'audition et de dépôt de mémoires de la consultation publique ont été tenues aux dates suivantes à l'OCPM, 1550, rue Metcalfe, 14^e étage :

Le 21 février 2005	Après-midi et soirée
Le 22 février 2005	Après-midi et soirée
Le 23 février 2005	Après-midi et soirée
Le 24 février 2005	Après-midi et soirée
Le 25 février 2005	Après-midi
Le 28 février 2005	Après-midi et soirée
Le 2 mars 2005	Après-midi et soirée

La commission et son équipe

M^{me} Louise Roy, présidente
M^{me} Judy Gold, commissaire
M. Louis Dériger, commissaire

M^c Alain Cardinal, secrétaire
M^{me} Stéphanie Espach, analyste
M. Henri Goulet, analyste
M. Jean Lafontant, analyste
M^{me} Renée Lescop, analyste

M. Alexis Musanganya, accueil et responsable du registre
M. Faustin Nsabimana, accueil, responsable du registre et de la logistique
M. Benjamin Olivier, accueil et responsable du registre
M^{me} Léa Prince-Duthel, accueil et responsable du registre
M^{me} Pauline Truax, accueil et responsable du registre

Le responsable du projet et les personnes ressources

Pour la Ville de Montréal

Service du développement culturel et qualité du milieu de vie

M. Régis Bélanger, conseiller en planification
M^{me} Hélène Benoit, architecte préposée à la planification
M. André Bossé, conseiller en planification
M^{me} Renée Chevalier, agente de développement d'activités culturelles, physiques et sportives
M. Michel Claveau, chef de division, acquisition, analyse et traitement documentaire
M. Jean-Robert Choquet, directeur du développement culturel et des bibliothèques
M^{me} Suzanne Dubuc, agente de développement d'activités culturelles, physiques et sportives
M. Yves Dumas, chef de division, équipement, art public et patrimoine
M^{me} Louise Guillemette-Labory, directrice associée aux bibliothèques
M. Luc Jodoin, chef de division, planification et développement du réseau des bibliothèques
M^{me} Monique Khouzam, chef de division, projets du réseau des bibliothèques
M^{me} Diane Lalancette-Deschamps, chef de division, expertise et soutien SLDS
M. Paul Langlois, chef de division des services et projets réseaux
M^{me} Rachel Laperrière, directrice générale adjointe du *Service du développement culturel et qualité du milieu de vie*
M^{me} Marie-Christine Larocque, commissaire à la culture
M^{me} Francyne Lord, commissaire à la culture
M. Alain Petel, commissaire à la culture
M^{me} Anne Pontbriand, chef de division, loisirs et pratique culturelle
M. Denis Racine, commissaire à la culture
M^{me} Lyne Raymond, chef de division, soutien à la prise de décision
M^{me} Diane Régimbald, agente de développement culturel

Bibliothèques et Arrondissements

- M. Richard Adam, chef de division, culture et bibliothèque, arrondissement Sud-Ouest
- M^{me} Isabel Assunção, chef de division, culture et bibliothèque, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- M^{me} Huguette Boulianne, chef de division, culture et développement social, arrondissement de Saint-Léonard
- M^{me} Lise Brosseau, chef de division adjointe, bibliothèque, arrondissement de Dollard-des-Ormeaux–Roxboro
- M. Claude Brunelle, directeur des activités culturelles, arrondissement de Saint-Léonard
- M^{me} Louise Cayer, chef de division, culture, bibliothèque et développement social, arrondissement d’Outremont
- M. Pierre Deschênes, directeur de projets, quartier des spectacles, Mise en valeur du territoire et du patrimoine
- M^{me} Silvie Delorme, chef de division de la bibliothèque, arrondissement de Saint-Laurent
- M. Michel Demers, chef de division, culture et bibliothèque, arrondissement de Ville-Marie
- M^{me} Huguette Desmarais, chef de division, bibliothèque, service des affaires publiques et du développement communautaire, arrondissement de Saint-Léonard
- M^{me} Line Ferland, chef de division, culture, bibliothèque, sport, loisir et développement social, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- M. Ivan Filion, chef de division, bibliothèque, arrondissement d’Anjou
- M^{me} Reine Harvey, chef de division, bibliothèque, service des affaires publiques et du développement communautaire, arrondissement de Saint-Léonard
- M^{me} Louise-Hélène Lefebvre, chef de section, loisirs et culture, arrondissement de Saint-Laurent
- M^{me} Andrée Marcoux, chef de division, bibliothèque, arrondissement de LaSalle
- M^{me} Marcelle Pallascio, chef de division, culture, arrondissement de LaSalle
- M. Richard Paulhus, chef de division, culture et bibliothèque, arrondissement Mercier–Hochelaga–Maisonnette
- M^{me} Danielle Pineault, agente culturelle, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est
- M^{me} Mylène Robillard, chargée d’activités, animation et diffusion culturelle, arrondissement de Saint-Léonard

Groupes-témoignage aux ateliers thématiques

- M^{me} Camille Bégin, responsable des communications, TOHU et la Cité des arts du cirque
- M. Pacual Delgado, membre du Conseil interculturel de Montréal et expert-conseil consultant dans la gestion de la diversité ethnoculturelle
- M^{me} Ariane Émond, directrice générale, Culture Montréal
- M. Laurent Legault, chef de division, Culture, bibliothèques et développement social de l’arrondissement d’Ahuntsic–Cartierville
- M^{me} Nathalie Maillé, directrice des programmes de tournée, Conseil des arts de Montréal
- M^{me} Louise Mainville, commissaire et membre du Conseil exécutif, Commission scolaire de Montréal
- M^{me} Nathalie Préfontaine, directrice, Bibliothèque de Parc-Extension

M^{me} Louise Sicuro, directrice générale, Journées de la culture; membre du conseil de Culture Montréal

M. Gérard Beaudet, directeur, Institut d'urbanisme; chercheur associé à la chaire en paysage et environnement de la faculté d'aménagement, Université de Montréal

M. Philippe Biron, président du conseil d'administration, Projet « Quartier Latin » autour du cégep Gérald-Godin

M. Dinu Bumbu, directeur des politiques, Héritage Montréal

M. Clément Demers, directeur général, Quartier international de Montréal; professeur invité, faculté d'aménagement de l'université de Montréal

M^{me} Annick Germain, professeur-chercheur, INRS, urbanisation, culture et société

M^{me} Rose-Marie Goulet, artiste, art visuel

M. Pierre Bellerose, vice-président relations publiques et recherche, Tourisme Montréal

M. Simon Brault, président, Culture Montréal; directeur, École nationale de théâtre; vice-président, Conseil des arts du Canada

M. Jesh Hanspal, directeur, La Fabrique

M^{me} Isabelle Hudon, présidente intérimaire, Chambre de commerce du Montréal métropolitain

M. Bernard Lamarre, président, conseil du Musée des beaux-arts de Montréal; président, conseil du Centre des sciences de Montréal

M^{me} Danielle Sauvage, directrice, Conseil des arts de Montréal

M. Robert Spickler, directeur associé, Centre canadien d'architecture; président, Société des musées de Montréal

Les citoyens

Séances d'information

Séance du 19 janvier 2005

M^{me} Natalie Chapdelaine M. Mario Cournoyer M. Pascal Giffard

Séance du 25 janvier 2005

M. André Carrier M. Guy Landry M. Stéphane Vigneault

Séance du 26 janvier 2005

M. Dinu Bumbaru M^{me} Noémie Chabot M. Vartan Cherikian
M. Philippe Côté M. Sébastien Croteau M. Luc Gaudet

Atelier thématique du 31 janvier 2005

M^{me} Julie Beaudoin M^{me} Paule Beaudry M. Farad Daffari
M. Koussam Galarixis M. Chris Hand M. Yvon-André Lacroix
M. André Leclerc M. Laurent Legault M^{me} Diane Mittermeyer
M^{me} Monique Morval M^{me} Cécile Plourde M. Bruno Roy

Atelier thématique du 1er février 2005

M. Gilles Arpin M. Philippe Biron M. Richard Bonneau
M^{me} Véronique Colas M. Rosario Demers M. Pierre Deschênes
M. Michel Despatie M^{me} Annick Germain M^{me} Anaïs Janan
M^{me} Lucia Kowaluk M^{me} Élise Ménard M^{me} Carole Ouellette
M^{me} Marie Perrault M. Marc Pitre M^{me} Sylvie Tremblay

Atelier thématique du 2 février 2005

M^{me} Henriette Aubin M^{me} Noémie Chabot M. Sébastien Croteau
M. Michel Despatie M^{me} Marie-Denise Douyon M^{me} Sylvie Gamache
M. Bastien Gilbert M^{me} Sonia Hamel M^{me} Catherine Joncas
M^{me} Aida Kamar M. Alain Labadie M. François Lafontaine
M^{me} Nathalie Maurer M^{me} Diane Miljours M. Bruno Paquet
M. André Paradis M. Emmanuel Sévigny M. Richard Tremblay

Séances d'audition et de dépôt de mémoires

La liste des citoyens, citoyennes et organismes qui ont soumis un mémoire est présentée à l'annexe 2 – Documentation, sous les rubriques 9 à 22 inclusivement

Annexe 4 La documentation

Les documents déposés

- 1 **Projet**
 - 1.1 Proposition de Politique de développement culturel pour la ville de Montréal (version française et version anglaise)
- 2 **Démarche de consultation**
 - 2.1 Sommet de Montréal – Annexe 3 – Atelier 1.2 « Le renforcement du dynamisme culturel, des capacités d'innovations, de création et de savoir » (version française et version anglaise)
 - 2.2 Processus décisionnel
 - 2.3 Résolution du Comité exécutif
 - 2.4 Avis public (version française et version anglaise)
 - 2.5 Affiche
 - 2.6 Dépliant (version française et version anglaise)
 - 2.7 Compte-rendu de la rencontre préparatoire du 6 décembre 2004
 - 2.8 Compte-rendu de la rencontre préparatoire du 21 décembre 2004
 - 2.9 Compte-rendu de la rencontre préparatoire du 22 décembre 2004
 - 2.10 Compte-rendu de la rencontre préparatoire du 6 janvier 2005
 - 2.11 Avis public annonçant les ateliers thématiques (version française et version anglaise)
 - 2.12 Présentation des ateliers thématiques
 - 2.13 Déroulement des ateliers thématiques
 - 2.14 Dépliant informatif sur les ateliers thématiques (version française et version anglaise)
 - 2.15 Affiche annonçant les ateliers thématiques
 - 2.16 Compte-rendu de la rencontre préparatoire aux ateliers thématiques tenue le 20 janvier 2005
 - 2.17 Liste des groupes témoin des ateliers thématiques
 - 2.18 Compte-rendu de l'atelier thématique N° 1
 - 2.19 Compte-rendu de l'atelier thématique N° 2
 - 2.20 Compte-rendu de l'atelier thématique N° 3
 - 2.21 Horaire de présentation des mémoires et d'expression d'opinions
- 3 **Documentation de référence (déposée par la direction du développement culturel et qualité du milieu de vie)**
 - 3.1 Cadre, principes directeurs et énoncé de politique culturelle, Rapport Bachand du Groupe conseil sur l'élaboration d'une politique culturelle pour Montréal, 2 juin 2003
 - 3.2 Énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine, rapport du Groupe conseil, Ville de Montréal
 - 3.3 Projets et programmes 2000-2005 – Extraits de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le ministère de la Culture et des Communications du Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, 2004
 - 3.4 Programme de soutien à l'interculturalisme 2004, Entente sur le développement culturel de Montréal, 2004
 - 3.5 Soutien à la création et développement de l'accessibilité à Montréal, rapport du Comité directeur sur l'harmonisation des programmes entre le Conseil des arts de Montréal, le Service du développement culturel et les arrondissements, juillet 2003
 - 3.6 Montréal, ville de savoir, Rapport du Comité conseil, novembre 2003
 - 3.7 Inscrire les musées dans la dynamique culturelle de la Ville de Montréal, Société des directeurs des musées montréalais, contribution à la réflexion de la Ville de Montréal pour l'élaboration d'une politique culturelle, mai 2004

- 3.8 Rôle de la Ville de Montréal en matière d'art public, rapport de la Commission permanente du conseil sur les arts, la culture et le patrimoine déposé à la réunion du conseil municipal du 25 août 2003
- 3.9 Présentation électronique du Service projetée lors des séances de consultation
- 3.10 Contrat de ville entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec 2003-2007
- 3.11 Organigramme du Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie, 5 novembre 2004
- 3.12 Le rôle de la Ville de Montréal en matière d'art public, document du Service du développement culturel déposé à la Commission permanente du conseil sur les arts, la culture et le patrimoine, 9 avril 2003
- 4 **Rapports, études, chartes, lois, déclarations et autres ouvrages de référence (déposés par la direction du développement culturel et qualité du milieu de vie)**
 - 4.1 Proposition de Charte montréalaise des droits et des responsabilités, Ville de Montréal, décembre 2003 (version française et version anglaise)
 - 4.2 Une filière d'envergure – La production audiovisuelle et les industries connexes dans la région de Montréal et au Québec, étude réalisée pour le Bureau du cinéma et de la télévision de la Ville de Montréal, mars 2004
 - 4.3 Ça tourne ! La filière audiovisuelle au Québec – résumé du document Une filière d'envergure – La production audiovisuelle et les industries connexes dans la région de Montréal et au Québec, mars 2004
 - 4.4 Les donateurs aux organismes artistiques et culturels au Canada, rapport financé par le Conseil des arts du Canada, le ministère du Patrimoine canadien et le Conseil des arts de l'Ontario, janvier 2004 (version française et version anglaise)
 - 4.5 Les donateurs aux organismes artistiques et culturels au Canada, résumé du rapport financé par le Conseil des arts du Canada, le ministère du Patrimoine canadien et le Conseil des arts de l'Ontario, janvier 2004 (version française et version anglaise)
 - 4.6 The Creative City – A toolkit for urban innovators, extraits du livre de Charles Landry
 - 4.7 Droits culturels et Charte montréalaise des droits et responsabilités – Une reconnaissance essentielle au développement de Montréal, mémoire de Culture Montréal présenté à l'Office de consultation publique de Montréal lors de la consultation publique sur le projet de Charte montréalaise des droits et responsabilités, avril 2004
 - 4.8 L'interculturalisme d'hier à demain, intervention de Zab Maboungou, directrice artistique du Cercle d'expression artistique Nyata Nyata, lors d'un colloque tenu en octobre 1998
 - 4.9 Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, novembre 2001 (version française et version anglaise)
 - 4.10 Extraits de la *Loi sur la communauté métropolitaine de Montréal (CMM)*, L.R.Q., c. C-37.01
 - 4.11 Plan d'action sur les politiques culturelles pour le développement, UNESCO, 25 février 2004 (version française et version anglaise)
 - 4.12 Les concepts de la culture, Institut de recherche de littérature et civilisation autrichiennes et internationales, non daté (version française et version anglaise)
 - 4.13 Impact économique des activités du secteur de la culture des cinq régions du Montréal métropolitain et de la région de l'île de Montréal, Albert Juneau, 30 décembre 1998
 - 4.14 Montréal – une ville, ses musées, États généraux des musées montréalais, 5, 6 et 7 mars 2003, rapport final, Société des directeurs des musées montréalais
 - 4.15 La culture comme facteur de développement de la ville : les expériences étrangères, Diane Saint-Pierre, mai 2002
 - 4.16 *Competing on Creativity : Placing Ontario's Cities in North American Context*, report prepared for the Ontario Ministry of Enterprise, Opportunity and Innovation and the Institute for

- Competitiveness and Prosperity, Meric S. Gertler et al., November 2002 (version anglaise seulement)
- 4.17 The City in Practice: International Models of Cultural Cities, conférence par Robert Palmer, Sommet de Montréal, 2002 (version anglaise seulement)
- 4.18 London Cultural Capital Realising the potential of a world-class city, London, Mayor of London, April 2004 (version anglaise seulement)
- 4.19 Strengthening Communities Through Culture, Elizabeth Strom and Rutgers, The State University of New Jersey, Center for Arts and Culture, November 2001 (version anglaise seulement)
- 4.20 Access and the Cultural Infrastructure, Allison Brugg Bawden, Center for Arts and Culture, November 2002 (version anglaise seulement)
- 4.21 Les politiques culturelles municipales au Québec – synthèse d'une étude, Ministère de la Culture et des Communications, juillet 2000
- 5 Documentation de référence déposée par la Commission**
- 5.1 Avis du Conseil du patrimoine de Montréal sur le document : Cadre, principes directeurs et énoncé de politique culturelle pour la Ville de Montréal, 15 septembre 2003
- 5.2 Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal 2004, lien vers le site Internet de la Ville de Montréal
- 5.3 Budget 2005 – Cahier d'information complémentaire – extraits (pp. 7.1 à 7.12), Ville de Montréal
- 5.4 Municipal Cultural Systems in Canada and Québec, Systemic Modeling and Cultural Planning, Michel de la Durantaye, UQTR, Département des sciences du loisir et de la communication sociale, non daté
- 5.5 La coopération intermunicipale culturelle au Québec : une voie d'avenir dans Actes du 12^e Colloque annuel de Les Arts et la Ville : les arts et la culture dans la ville de l'an 2001, Michel de la Durantaye, Extraits pp.73-82, 2000
- 5.6 Compte rendu de rencontre avec les associations disciplinaires montréalaises et nationales – Table de concertation sur le projet de politique culturelle pour Montréal, Culture Montréal, 27 août 2003
- 5.7 Compte rendu de rencontre avec les associations disciplinaires montréalaises et nationales – Table de concertation sur le projet de politique culturelle pour Montréal, Culture Montréal, 6 octobre 2003
- 5.8 Compte rendu de rencontre avec les représentants artistiques, culturels et sociaux-culturels des communautés ethnoculturelles – Table de concertation sur le projet de politique culturelle pour Montréal, Culture Montréal, 15 octobre 2003
- 5.9 Fonctions de la ville en matière culturelle – Éléments de réflexion sur le projet de politique culturelle montréalaise, Eva Quintas, Culture Montréal, septembre 2003
- 5.10 *Montréal, ville de convergences créatives : perspectives et possibilités*, Richard Florida, Kevin Stolarick et Louis Musante, Janvier 2005 (version française et version anglaise)
- 6 Bibliographie**
- 6.1 LEMIEUX, Denise et al., *Traité de la culture*, ISBN 2-89223-322-x, P.U.L. 2002, 1102 p. (site de l'éditeur)
- 6.2 *Culture, commerce et mondialisation*, ISBN 92-3-203748-3, Paris, Éditions UNESCO, 2000, 80 p. (site de l'éditeur)
- 6.3 *Rapport mondial sur la culture*, ISBN 92-3-203490-5, Éditions UNESCO, 1998, 528 p. (site de l'éditeur)
- 6.4 GERMAIN, Annick et DAMARIS, Rose. *Montréal: The Quest for a Metropolis*, ISBN 0471949078 Londres, John Wiley and Sons, 2000 [voir la table des matières de ce document]

- 6.5 GERMAIN, Annick et al., *Cohabitation interethnique et vie de quartier*, Québec, Gouvernement du Québec, ministère des affaires internationales, 1995 (coll Études et recherches , no 12), 325 p.
- 6.6 HELLY Denise et al., *Citoyenneté et redéfinition des politiques publiques de gestion de la diversité : la position des organismes non gouvernementaux québécois*, Recherches sociographiques, XLI, 2000, pp.271-298
- 6.7 Samson, Bélaire, Deloitte & Touche, *Étude sur le financement des arts et de la culture au Québec*, ministère des Affaires culturelles du Québec, 1990, 323 p. [voir la table des matières de ce document]

7 Sites Internet pertinents

- 7.1 Culture Montréal (section références)
- 7.2 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- 7.3 Les arts et la ville

8 Transcriptions

- 8.1 Séance d'informations tenue le 19 janvier 2005
- 8.2 Séance d'informations tenue le 24 janvier 2005
- 8.3 Séance d'informations tenue le 25 janvier 2005
- 8.4 Séance d'informations tenue le 26 janvier 2005
- 8.5 Atelier n° 1 tenu le 31 janvier 2005
- 8.6 Atelier n° 2 tenu le 1^{er} février 2005
- 8.7 Atelier n° 3 tenu le 2 février 2005
- 8.8 Séance tenue le 21 février 2005 en après-midi
- 8.9 Séance tenue le 21 février 2005 en soirée
- 8.10 Séance tenue le 22 février 2005 en après-midi
- 8.11 Séance tenue le 22 février 2005 en soirée
- 8.12 Séance tenue le 23 février 2005 en après-midi
- 8.13 Séance tenue le 23 février 2005 en soirée
- 8.14 Séance tenue le 24 février 2005 en après-midi
- 8.15 Séance tenue le 24 février 2005 en soirée
- 8.16 Séance tenue le 25 février 2005 en après-midi
- 8.17 Séance tenue le 28 février 2005 en après-midi
- 8.18 Séance tenue le 28 février 2005 en soirée
- 8.19 Séance tenue le 2 mars 2005 en après-midi
- 8.20 Séance tenue le 2 mars 2005 en soirée

9 Mémoires du 21 février en après-midi

- 9.1 Festival du Monde Arabe de Montréal
- 9.2 Conseil québécois du théâtre
- 9.3 Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec
- 9.4 Le Cercle Carré

10 Mémoires du 21 février en soirée

- 10.1 Commission scolaire de Montréal
- 10.2 Société du Vieux-Port de Montréal
- 10.3 Terres en vues
- 10.4 Société des directeurs des musées montréalais

11 Mémoires du 22 février en après-midi

- 11.1 Les Amis de la Bibliothèque de Montréal
- 11.2 Centre des auteurs dramatiques

- 11.3 Délégation sur la diversité culturelle dans les arts
- 11.4 Regroupement québécois de la danse
- 11.5 Union des écrivaines et écrivains québécois
- 12 Mémoires du 22 février en soirée**
 - 12.1 Science pour Tous et la Société pour la promotion de la science et de la technologie
 - 12.2 Table de concertation du faubourg Saint-Laurent
 - 12.3 Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo
 - 12.3.1 Informations supplémentaires suite au dépôt du mémoire de l'ADISQ sur la proposition de Politique de développement culturel de la Ville de Montréal
 - 12.4 Hexagram
- 13 Mémoires du 23 février en après-midi**
 - 13.1 Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec
 - 13.2 Cité des Artistes et Atelier habitation Montréal inc.
 - 13.3 M. Richard Tremblay
 - 13.4 Mouvement Atd Quart Monde
- 14 Mémoires du 23 février en soirée**
 - 14.1 Les Bibliomanes Langelier
 - 14.2 Université Concordia
 - 14.3 CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal
 - 14.4 Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec
- 15 Mémoires du 24 février en après-midi**
 - 15.1 Société pour la promotion de la relève musicale de l'espace francophone
 - 15.2 M. Yves Dufresne
 - 15.3 La Guilde des musiciens du Québec
 - 15.4 English-Language Arts Network
- 16 Mémoires du 24 février en soirée**
 - 16.1 Regroupement économique et social du Sud-Ouest
 - 16.2 Mme Diane Mittermeyer
 - 16.2.1 La bibliothèque publique comme lieu citoyen
 - 16.2.2 Développements récents au Québec dans les domaines de la normalisation et de l'évolution de la performance des bibliothèques publiques (M. Pierre Meunier)
 - 16.3 Comité de développement culturel de l'arrondissement de LaSalle
- 17 Mémoires du 25 février en après-midi**
 - 17.1 Regroupement des Artistes de Jazz du Québec
 - 17.2 UQAM et Université de Montréal
 - 17.3 En Piste
 - 17.4 Association des galeries d'art contemporain
- 18 Mémoires du 28 février en après-midi**
 - 18.1 Centre de musique canadienne
 - 18.2 Conseil des arts de Montréal
 - 18.3 Chambre de commerce du Montréal métropolitain
 - 18.4 Association des écrivain-e-s québécois-e-s pour la jeunesse

19 Mémoires du 28 février en soirée

- 19.1 Association des Bibliothèques publiques du Québec
- 19.2 Centre d'écologie urbaine
- 19.3 Québec Stand Firm

20 Mémoires du 2 mars en après-midi

- 20.1 Forum jeunesse de l'île de Montréal
- 20.2 Coalition « Sauvons l'usine »
- 20.3 Festival de théâtre des Amériques

21 Mémoires du 2 mars en soirée

- 21.1 Culture Montréal – commentaire sur le projet de politique de la ville de Montréal (par M^{me} Ginette Cloutier)
- 21.2 Société du patrimoine d'expression du Québec
- 21.3 Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation

22 Mémoires sans présentation

- 22.1 Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- 22.2 Arrondissement de Ville-Marie
- 22.3 Association des archivistes du Québec
- 22.4 Conseil jeunesse de Montréal
- 22.5 Conseil québécois de la musique
- 22.6 Conseil québécois des ressources humaines en culture
- 22.7 Groupe de résidents de l'arrondissement de Dorval–L'Île-Dorval
- 22.8 Q Art Theatre
- 22.9 Regroupement des artistes en arts visuels du Québec
- 22.10 Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire
- 22.11 The Fraser-Hickson Institute
- 22.12 Alliance numériQC
- 22.13 Corporation de développement culturel de l'Est de l'île de Montréal
- 22.14 Culture à la carte d'Anjou
- 22.15 Pro Musica
- 22.16 Zeke's Gallery
- 22.17 Conseil des Montréalaises

Cette documentation est disponible sur le site Internet de l'OCPM à www.ocpm.qc.ca et une version papier pour consultation seulement est également disponible aux bureaux de l'OCPM.

Les centres de consultation et de dépôt du projet de *Politique*

- Les bureaux d'arrondissement et les Bureaux Accès Montréal (BAM);
- Les bibliothèques municipales de la ville de Montréal.
- L'Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414
- Le site Internet de l'OCPM à www.ocpm.qc.ca

Le mandat de l'Office de consultation publique de Montréal

L'Office de consultation publique de Montréal a été créé par l'article 75 de la *Charte de la ville de Montréal*. Il réalise des mandats de consultation publique relatifs aux différentes compétences de la ville, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire, ou sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

Remerciements

La commission remercie les personnes et les organismes qui ont collaboré à ses travaux ainsi que le personnel de l'Office de consultation publique de Montréal qui a assuré le soutien nécessaire à la production de ce rapport.

Édition et diffusion

Office de consultation publique de Montréal

1550, rue Metcalfe, bureau 1414

Montréal (Québec) H3A 1X6

Tél. : (514) 872-3568

Télec. : (514) 872-2556

Internet : www.ocpm.qc.ca

Courriel : ocpm@ville.montreal.qc.ca

Tous les documents déposés durant le mandat de la commission ainsi que les enregistrements de toutes les interventions publiques sont disponibles pour consultation aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal.